

Contrat  
de rivière



## Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse



Edition du 11 décembre 2013



CELLULE DE COORDINATION  
RUE LELIÈVRE, 6 – 5000 NAMUR  
TÉL : 081/ 77.67.32 – FAX : 081/77.69.05  
contact@crhm.be - www.crhm.be



# Sommaire

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1.1	Qu'est-ce qu'un Contrat de rivière ? .....	5
1.2	Dans quel contexte législatif évolue le Contrat de rivière ? .....	5
1.2.1	La Directive Cadre Eau 2000/60/CE .....	5
1.2.2	Le Code de l'Eau .....	6
1.2.3	L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008 .....	6
1.2.4	Les plans de gestion et programmes de mesures .....	6
1.3	Comment s'organise la gestion de l'eau en Wallonie ? .....	7
1.3.1	L'unité de gestion : la masse d'eau .....	7
1.3.2	Les catégories de cours d'eau .....	7
1.3.3	Les gestionnaires .....	8
<b>2</b>	<b>LE CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-MEUSE .....</b>	<b>10</b>
2.1	Historique .....	10
2.2	Echelles de travail .....	10
2.3	Principes de bases et méthodologie de travail .....	11
2.3.1	Le Comité de rivière .....	11
2.3.2	Les Comités locaux de concertation .....	11
2.3.3	La Cellule de coordination .....	12
2.3.4	Les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse .....	12
<b>3</b>	<b>CARTE D'IDENTITE DES SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES MEUSE AMONT ET OISE .....</b>	<b>14</b>
3.1	Caractéristiques générales .....	14
3.1.1	Réseau hydrographique .....	14
3.1.2	Démographie et occupation du territoire .....	15
3.1.3	Eau et sous-sol .....	16
3.2	Les usages locaux des cours d'eau .....	17
3.3	Éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement .....	18
3.4	État des masses d'eau .....	18
3.4.1	Masses d'eau de surface .....	18
3.4.2	Masses d'eau souterraines .....	19

<b>4</b>	<b>INVENTAIRE DES ATTEINTES AUX COURS D'EAU .....</b>	<b>20</b>
4.1	Etat d'avancement global de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau .....	20
4.2	Résultats de l'inventaire des atteintes réalisé en 2011 et 2012 .....	21
4.3	Information du public sur les résultats de l'inventaire .....	24
<b>5</b>	<b>PROGRAMME D' ACTIONS 2014-2016 DES PARTENAIRES DU CRHM .....</b>	<b>25</b>
5.1	Elaboration du programme d'actions.....	25
5.2	Domaines d'activités du programme d'actions.....	25
5.3	Détail du programme d'actions .....	27
5.3.1	Thématique 1 : Assainissement des eaux usées <sup>(DCE)</sup> .....	29
5.3.2	Thématique 2 : Industries <sup>(DCE)</sup> .....	38
5.3.3	Thématique 3 : Agriculture <sup>(DCE)</sup> .....	41
5.3.4	Thématique 4 : Collectivités et ménages <sup>(DCE)</sup> .....	53
5.3.5	Thématique 5 : Zones protégées <sup>(DCE)</sup> .....	70
5.3.6	Thématique 6 : Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau <sup>(DCE)</sup> .....	72
5.3.7	Thématique 7 : Pollutions accidentelles et historiques <sup>(DCE)</sup> .....	76
5.3.8	Thématique 8 : Hydromorphologie <sup>(DCE)</sup> .....	77
5.3.9	Thématique 9 : Activités récréatives <sup>(DCE)</sup> .....	84
5.3.10	Thématique 10 : Déchets dans le lit des cours d'eau et en zone rivulaire .....	86
5.3.11	Thématique 11 : Ouvrages et patrimoine .....	103
5.3.12	Thématique 12 : Espèces invasives .....	107
5.3.13	Thématique 13 : Habitats et espèces sensibles .....	121
5.3.14	Thématique 14 : Etude et caractérisation des cours d'eau .....	128
5.3.15	Thématique 15 : Information et sensibilisation générale .....	134
5.3.16	Thématique 16 : Subsidés .....	143
5.4	Validation de ce Protocole d'Accord par le Comité de rivière du CRHM .....	150

# 1 Introduction

## 1.1 Qu'est-ce qu'un Contrat de rivière ?

« Le Contrat de rivière est un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. » (Circulaire ministérielle du 20 mars 2001)

Un Contrat de rivière regroupe tous les acteurs de l'eau (pouvoirs locaux, administration wallonne, associations...) autour d'un même programme pluriannuel d'actions, le protocole d'accord. Les signataires de ce programme s'engagent moralement et volontairement à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et en assurer l'exécution dans le sous-bassin hydrographique concerné.

Les missions d'un Contrat de rivière sont multiples:

- Réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
- Promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau ;
- Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population ;
- Contribuer à la mise en place des Plans de Gestion de l'Eau par Districts hydrographiques ;
- Collaborer à des initiatives régionales (tels le plan PLUIES, les PCDN ou encore les CRIE) ;
- Elaborer les différents Protocoles d'Accord des partenaires du Contrat de rivière.

## 1.2 Dans quel contexte législatif évolue le Contrat de rivière ?

### 1.2.1 La Directive Cadre Eau 2000/60/CE

Partant du principe que l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 sur l'Eau, communément appelée Directive Cadre Eau (ou DCE), constitue le cadre dans lequel doit s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

Le concept pivot de la DCE consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique étant alors la masse d'eau.

Son objectif fondamental est d'arriver au bon état des eaux communautaires pour 2015 (bon état écologique et chimique pour les eaux de surface, bon état quantitatif et chimique pour les eaux souterraines).

Elle fixe également d'autres objectifs environnementaux à ses Etats membres, par exemple :

- Prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine ;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau ;
- Réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires ;
- Respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées concernées par d'autres Directives (Natura 2000, zones sensibles, zones de baignade, ...) ;
- Contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

La DCE impose également l'information, la consultation et la participation des utilisateurs et du public.

L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux des masses d'eau constitue une étape préliminaire à la mise en œuvre de futurs plans de gestion à l'échelle des districts et sous-bassins, permettant d'orienter la suite des travaux. Elle est établie à partir d'un diagnostic porté sur chaque masse d'eau.

Le bon état probable (écologique et chimique pour les masses d'eau de surface ; quantitatif et chimique pour les masses d'eau souterraines) signifie que les données disponibles laissent à penser que la masse d'eau devrait probablement atteindre le bon état en 2015. Par contre, les masses d'eau dites "à risque" sont celles dont les prévisions d'évolution des pressions laissent prévoir la non-atteinte du bon état d'ici 2015 pour au moins un des éléments de qualité.

### **1.2.2 Le Code de l'Eau**

En Wallonie, la Directive Cadre Eau est transposée en droit wallon via le Code de l'Eau (Décret relatif au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, du 27 mai 2004).

### **1.2.3 L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008**

Les missions des Contrats de Rivière, ainsi que leur organisation générale, sont déterminées dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008, modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

### **1.2.4 Les plans de gestion et programmes de mesures**

Les plans de gestion, ainsi que les programmes de mesures qui y sont associés, sont les outils principaux de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau. Leur élaboration, qui est toujours en cours, se fait par district hydrographique et par bassin hydrographique.

Les plans de gestion devront comporter les éléments suivants :

- Une description générale des caractéristiques du district ;
- Un résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et souterraines ;
- L'identification et la représentation cartographique des zones protégées ;
- Une carte des réseaux de surveillance ;
- Une liste des objectifs environnementaux ;
- Un résumé de l'analyse économique de l'utilisation de l'eau ;
- Un résumé des programmes de mesures ;
- Un registre des autres programmes et plans de gestion plus détaillés portant sur les sous-bassins ;
- Un résumé des mesures prises pour l'information et la consultation du public, les résultats de ces mesures et les modifications apportées aux plans ;
- La liste des autorités compétentes ;
- Les points de contact et les procédures pour obtenir les documents de référence et les informations.

Les États membres doivent encourager la concertation et la participation active de toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de cette Directive, y compris dans l'élaboration des plans de gestion.

En Wallonie, le Gouvernement a adopté les projets de plans de gestion par districts hydrographiques en mars 2012. Ces projets ont été soumis à l'enquête publique du 11 juin 2012 au 18 janvier 2013 et l'adoption des plans de gestion doit maintenant être validée par les autorités régionales en tenant compte des remarques formulées à l'occasion de cette enquête.

Les Contrats de rivière constituent un outil permettant aux différents acteurs de contribuer à l'élaboration de ces plans de gestion et, par la suite, à la mise en œuvre des programmes de mesures. Les programmes d'actions des Contrats de rivière, tel que celui présenté dans ce Protocole d'Accord 2014-2016, doivent intégrer ces plans de gestion et leurs programmes de mesure.

### **1.3 Comment s'organise la gestion de l'eau en Wallonie ?**

#### **1.3.1 L'unité de gestion : la masse d'eau**

La masse d'eau est l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique. Selon la Directive Cadre sur l'Eau, une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

On distingue plusieurs types de masses d'eau de surface :

- Les rivières, associées à leur région naturelle, à la superficie de leur bassin versant, à leur classe de pente et aux zones piscicoles ;
- Les lacs (barrages-réservoirs), associés à leur région naturelle, à leur superficie et à leur profondeur ;
- Les eaux artificielles (créées par l'activité humaine).

On classifie également les masses d'eau de surface selon qu'elles sont naturelles, fortement modifiées ou artificielles, sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique. Par ailleurs, sur base de critères définis par l'Administration régionale pour le risque de « non atteinte du bon état écologique et chimique en 2015 », elles sont aussi classées selon qu'elles sont présumées « non à risque », « à risque possible », « à risque indéterminé » ou « à risque ».

Une masse d'eau souterraine est, quant à elle, un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

#### **1.3.2 Les catégories de cours d'eau**

En Wallonie, les cours d'eau sont actuellement classés selon qu'ils sont navigables ou non, et selon la taille de leur bassin versant. On distingue donc :

- Les voies navigables (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre) ;
- Les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie : parties des cours d'eau non navigables situées en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 5000 hectares ;
- Les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en 1<sup>ère</sup> ni en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- Les cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares, tant qu'ils n'ont pas franchi la limite de la commune où est située leur source ;
- Les cours d'eau non classés : les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares.

En fonction de ces catégories, les cours d'eau sont gérés par différentes instances.

### 1.3.3 Les gestionnaires

En termes de qualité, la gestion des eaux de surface (cours d'eau, lacs, ...) relève de la Direction des Eaux de surface (SPW/DGO3). Pour les eaux souterraines, cette responsabilité revient à la Direction des Eaux souterraines (SPW/DGO3).

En termes d'entretien et d'aménagements hydrauliques, la gestion du réseau hydrographique relève actuellement de différentes instances, en fonction de la classification des cours d'eau.

Pour la Haute-Meuse :

- La Direction des Voies hydrauliques de Namur (SPW/DGO2) : pour les voies navigables;
- La Direction des Cours d'Eau non navigables, District de Namur (SPW/DGO3) : pour les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie ;
- Les Provinces de Namur (Service technique provincial des Voiries, des Cours d'eau et de l'Environnement) et du Hainaut (Hainaut Ingénierie Technique) pour les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- Les 31 communes pour les cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- Les propriétaires riverains pour les cours d'eau non classés.

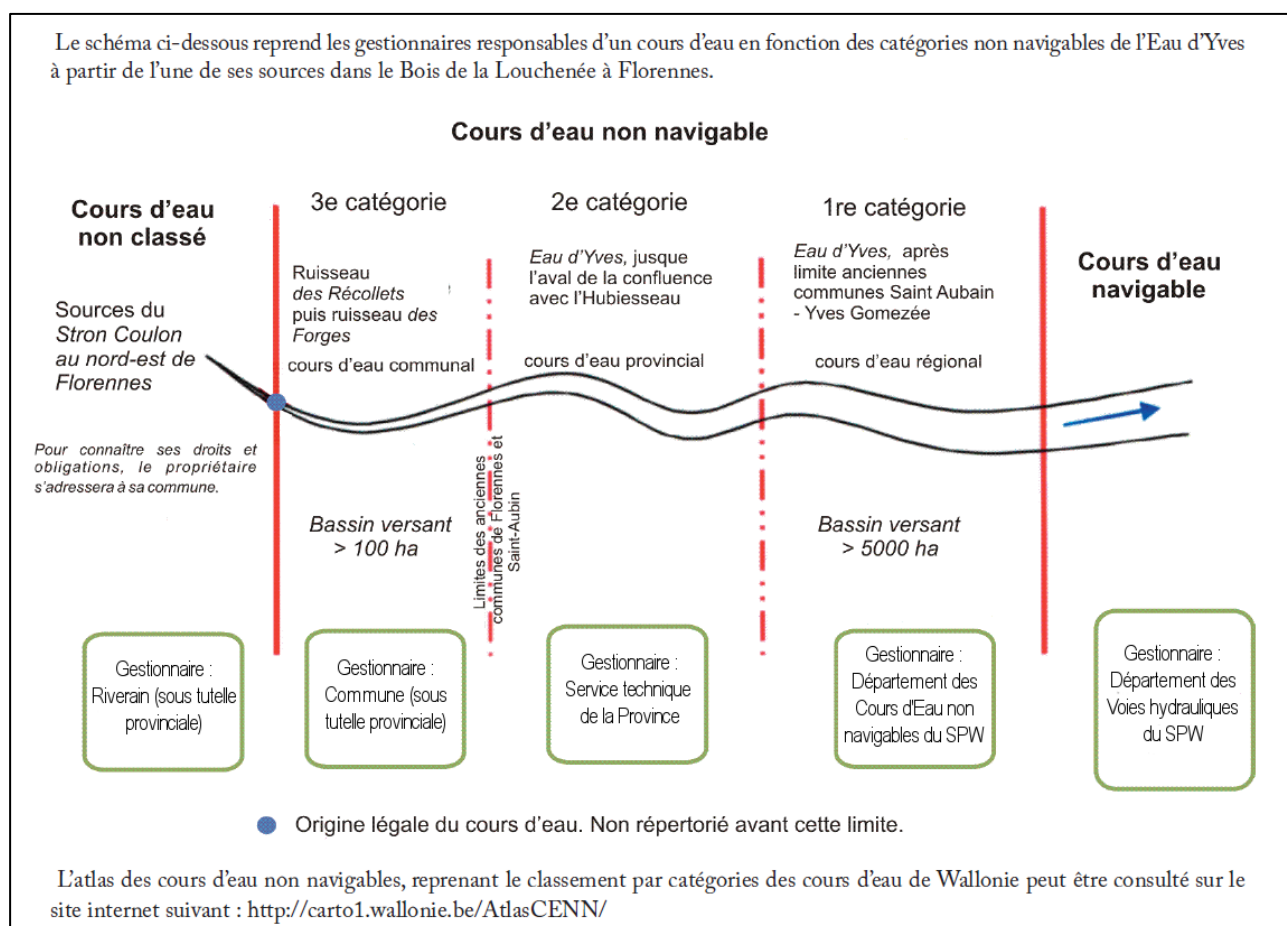


Figure 1 : Adaptation de la brochure « Au fil de l'Eau : Les droits et les devoirs du riverain » du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (2011)

Les gestionnaires sont donc très nombreux et variés. Nous pouvons aussi citer les intercommunales, notamment les organismes d'assainissement agréés (l'INASEP en Province de Namur et l'IGRETEC en Province du Hainaut) qui agissent plus spécifiquement sur la qualité de l'eau. Quant aux distributeurs d'eau (SWDE, VIVAQUA...), ceux-ci alimentent la population en eau potable et interfèrent sur l'aspect quantité d'eau en puisant l'eau via les captages souterrains ou de surface.

Parfois, les gestionnaires cités ont des objectifs divergents. La concertation de l'ensemble de ceux-ci est nécessaire pour arriver à concilier l'ensemble des usages tout en préservant les ressources en eau et en respectant au maximum l'écosystème de la rivière. Cette tâche est un des rôles essentiels des Contrats de rivière en Wallonie.

## 2 Le Contrat de rivière Haute-Meuse

### 2.1 Historique

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est l'un des premiers Contrats mis en place en Wallonie. Dès 1992, les autorités locales adoptent cette initiative et la Charte de la Haute-Meuse est signée en 1994. Le 24 juin 1996, le premier programme d'actions établi pour une durée de 5 ans est signé par les partenaires. Il est suivi en 2002 par un second programme d'actions. Ces deux premiers protocoles d'accord concernent alors uniquement la vallée de la Meuse proprement dite, d'Hastière à Namur. En 2005, le territoire du CRHM est élargi aux bassins versants des affluents mosans repris dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. De nouveaux partenaires intègrent le Contrat et entre 2006 et 2009, un troisième programme d'actions est mené sur les affluents de la Meuse. En 2010, après un nouvel élargissement du territoire couvert par le CRHM, les partenaires élaborent leur quatrième plan d'actions qui s'étalera jusque fin 2013. Signé le 17 mars 2011, presque 15 ans après la première signature du premier programme, les actions qui se seront concrétisées lors de ce protocole d'accord sont un nouveau pas en avant pour la restauration, la protection et la promotion des ressources en eaux de surface et souterraines de la Meuse et de ses affluents.

### 2.2 Echelles de travail

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008, le CRHM considère comme référence les échelles de travail et d'évaluation suivantes :

- Les deux sous-bassins hydrographiques « Meuse amont » et « Oise » (cf. Figure 2), appartenant chacun à deux Districts hydrographiques différents, respectivement la Meuse et la Seine ;
- Les 32 masses d'eau de surface qui y sont comprises ;
- Les 7 masses d'eau souterraines qui couvrent (au moins en partie) ce territoire ;
- Le registre des zones protégées qui y sont au moins en partie comprises (zones de protection de captage, zones Natura 2000, les zones vulnérables et les zones sensibles).

Ces échelles seront détaillées dans le chapitre 3 de ce document.

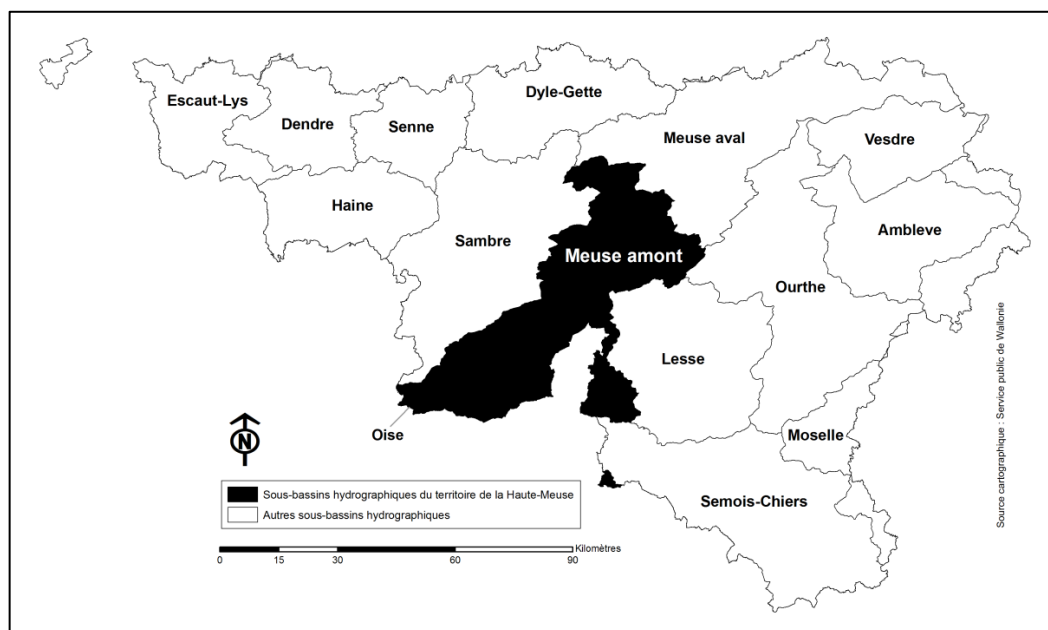


Figure 2 : Localisation des SBH Meuse amont et Oise en Wallonie

## 2.3 Principes de bases et méthodologie de travail

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est une asbl financée par le Service public de Wallonie, la Province de Namur et 23 communes partenaires. Son fonctionnement s'articule autour de 3 structures : le Comité de rivière, les Comités locaux de concertation et la Cellule de coordination.

La démarche du CRHM permet de mettre en place une dynamique locale en vue de cette gestion intégrée des ressources en eau des deux sous-bassins hydrographiques concernés. Pour atteindre les différents objectifs fixés, elle nécessite la participation active et volontaire des nombreux acteurs et usagers, ainsi que leur prise de responsabilités en matière de protection de l'eau, selon une solution commune : la concertation et le consensus.

### 2.3.1 Le Comité de rivière

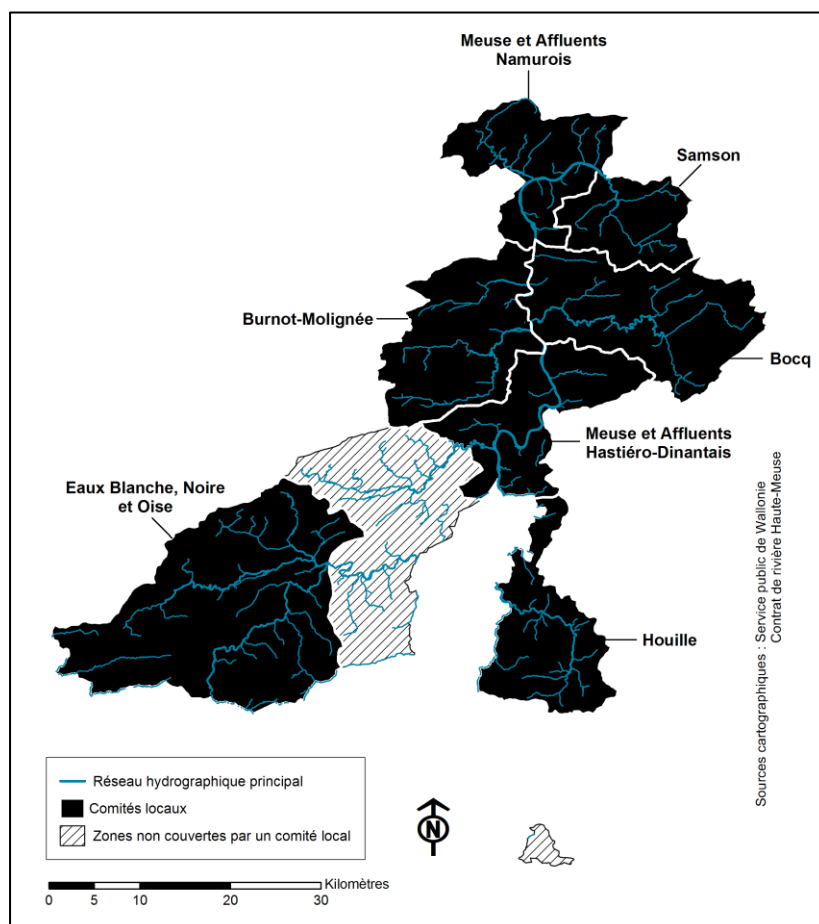
Il s'agit d'un organe de représentation des intérêts, de réflexion, de concertation, de décision et d'exécution du Contrat de rivière. Il regroupe l'ensemble des partenaires du CRHM concernés par la gestion de l'eau dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. Il est en réalité l'Assemblée générale de l'association. Le Comité de rivière se réunit une à deux fois chaque année afin d'évaluer les actions menées par le CRHM. Il est composé des 3 groupes de représentants suivants :

- Les administrations fédérales, régionales et organes consultatifs ;
- Les pouvoirs locaux (provinces et communes) ;
- Les acteurs locaux.

### 2.3.2 Les Comités locaux de concertation

Initiés en 2005, les Comités locaux de concertation regroupent à l'échelle locale les partenaires impliqués dans des actions du protocole d'accord. Ces partenaires appartiennent au Comité de rivière ou sont des collaborateurs au CRHM uniquement au niveau local pour la réalisation d'actions spécifiques. Il y a 7 comités locaux qui sont actifs à l'échelle des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise (cf. Figure 3). Les membres de ces comités de concertation se réunissent en moyenne deux fois par an pour assurer le suivi des actions du Protocole d'Accord dans chacun des bassins versants concernés. Cette structure permet également d'aborder toutes nouvelles problématiques locales avec les différents partenaires.

Figure 3 : Localisation des 7 Comités locaux sur le territoire de la Haute-Meuse



### **2.3.3 La Cellule de coordination**

Il s'agit de l'organe de coordination du CRHM. Cette structure assure les fonctions de coordination, d'information et de concertation des différents partenaires du CRHM. Elle se charge également du secrétariat du CRHM et réalise l'inventaire des atteintes aux cours d'eau. De plus, la Cellule de coordination est maître d'œuvre d'une série d'actions du Protocole d'Accord établi avec les partenaires du CRHM. L'équipe de cette Cellule se compose en 2013 de 5 personnes : un coordinateur, un coordinateur adjoint, deux techniciens et une secrétaire.

### **2.3.4 Les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse**

#### **2.3.4.1 Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs :**

- Ministère de la Défense nationale ;
- Zone de Police des Arches (Andenne)
- Zone de Police de la Haute-Meuse ;
- SPW – Direction générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur ;
- SPW – Direction générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN) et Service d'études hydrologiques (SETHY) ;
- SPW – Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département Nature et Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE) – Direction du Développement rural (DDR) et Direction des cours d'Eau non navigables (DCENN), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEA) – Direction des Eaux de Surface (DESu) et Direction des Eaux souterraines (DESo) ;
- SPW – Secrétariat général – Département de la Géomatique
- SPW – Direction générale des pouvoirs locaux ;
- Commission consultative de l'Eau (CCE) ;
- Commissariat général au Tourisme (CGT).

#### **2.3.4.2 Pouvoirs locaux :**

- Conseil de la Province de Namur et Service technique provincial « Voiries, Cours d'Eau et Environnement » ;
- Administrations communales d'Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

#### **2.3.4.3 Acteurs locaux :**

- Animation gelbressoise asbl ;
- Association pour la découverte de la Nature asbl ;
- Association pour la défense des sites et des vallées du Namurois ;
- Bureau économique de la Province de Namur (BEP) ;
- CAR-N asbl ;
- Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl ;
- Cercles des Naturalistes de Belgique asbl (CNB) ;
- Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Province de Namur ;
- Ciney Environnement asbl ;
- Club alpin Belge (aile francophone) (CAB) ;

- Comité de Quartier Pré-Meuse.2 ;
- Comité régional Anti-Carrière asbl (CRAC) ;
- Commissariat général au Tourisme (CGT) ;
- Commission consultative en Aménagement du Territoire de Gesves
- Commission consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Dinant ;
- Commission consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Namur ;
- Commission consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Profondeville ;
- Commission internationale de la Meuse ;
- Commission provinciale piscicole ;
- Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites souterrains (CWEPSS) ;
- Empreintes asbl (CRIE de Namur) ;
- Fédération belge de la Batellerie ;
- Fédération de pêche de la Semois namuroise ;
- Fédération du Tourisme de la Province de Namur (FTPN) ;
- Fédération francophone de Canoë (FFC) ;
- Fédération francophone de Ski nautique et Wakeboard (FFSNW) ;
- Fédération francophone de Yachting belge (FFYB) ;
- Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse (FHESM) ;
- Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise (FHHMN) ;
- Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon ;
- Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA) ;
- Fondation rurale de Wallonie (FRW) ;
- Fondation Gouverneur René Close ;
- Groupe d'Action Local (GAL) de la Haute-Meuse ;
- Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse ;
- Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP) ;
- Infrabel sa ;
- Klim- en bergsportfederatie (KBF) ;
- La Fario asbl ;
- La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère ;
- La Maison du Tourisme du Pays de Namur ;
- Les Amis de la Terre asbl ;
- Les Amis de Marche-les-Dames asbl ;
- Les Naturalistes de la Haute-Lesse asbl ;
- Les pêcheurs de la Houille ;
- Monuments et Sites de saint Gérard et Graux asbl ;
- Natagora ;
- Pays de la Molinee asbl ;
- Port autonome de Namur (PAN) ;
- Profondeville Lustin, Perles de la Meuse, asbl ;
- Royal Cercle nautique de Dinant ;
- Royal Club nautique Sambre et Meuse – section aviron ;
- Sagrex sa ;
- Société wallonne des Eaux (SWDE) ;
- Spéléo-J, asbl ;
- Syndicat d'Initiative de la Vallée du Samson ;
- Union belge de Spéléologie (UBS) ;
- Université de Namur ;
- Virelles Nature asbl ;
- Vivaqua.

## 3 Carte d'identité des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise

### 3.1 Caractéristiques générales

#### 3.1.1 Réseau hydrographique

Les limites géographiques au niveau desquelles le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) peut agir s'étend jusqu'aux frontières des sous-bassins hydrographiques (SBH) Meuse amont et Oise. La superficie de ces deux sous-bassins est de 2006km<sup>2</sup>. L'ensemble du réseau hydrographique de ces deux sous-bassins compte 2630 km de linéaire de cours d'eau, dont 1331 km sont classés. Au-delà de la Meuse, les principaux cours d'eau sont le Bocq, la Brouffe, le Burnot, l'Eau Blanche, l'Eau Noire, le Flavion, l'Hermeton, la Houille, la Mollignée, le Samson, et le Viroin (cf. Figure 4).

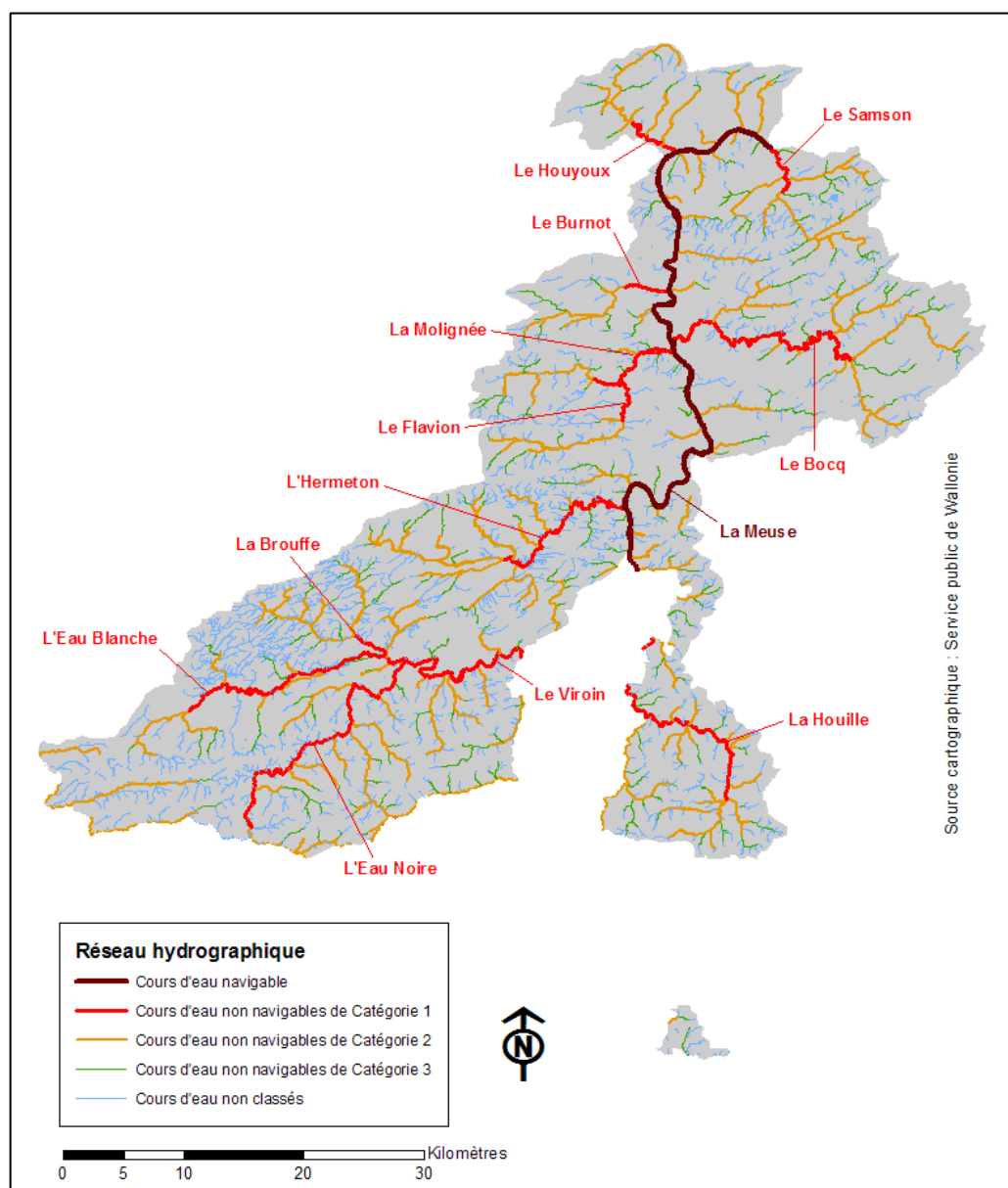


Figure 4 : Réseau hydrographique du territoire de la Haute-Meuse

Les cours d'eau classés se répartissent comme suit :

**Tableau 1** : Répartition des classes de cours d'eau sur le territoire de la Haute-Meuse  
(Source : SPW/DGO3/Direction des Eaux de Surface)

Cours d'eau navigables	78 km
Cours d'eau non navigables de 1 <sup>ère</sup> catégorie	211 km
Cours d'eau non navigables de 2 <sup>ème</sup> catégorie	653 km
Cours d'eau non navigables de 3 <sup>ème</sup> catégorie	389 km

### 3.1.2 Démographie et occupation du territoire

La population totale s'élève à 225.728 habitants (données de 2009), avec une densité de population de 115,8 personnes/km<sup>2</sup> sur le SBH Meuse amont et de 34,9 personnes/km<sup>2</sup> sur le SBH Oise. Les habitants sont répartis sur 35 communes différentes (cf. Tableau 2). La population des 23 communes partenaires du CRHM est estimée à environ 201.913 personnes, soit 89,4 % de la population des deux SBH.

**Tableau 2** : Répartition de la population (en nombre d'habitants) des 35 communes sur le territoire de la Haute-Meuse  
(Source : Institut national des Statistiques, 2009) *En gras, les 23 communes partenaires du CRHM*

Communes	Population en Haute-Meuse
<b>NAMUR</b>	<b>76682</b>
<b>CINEY</b>	<b>13690</b>
<b>COUVIN</b>	<b>13531</b>
<b>DINANT</b>	<b>12257</b>
<b>PROFONDEVILLE</b>	<b>11198</b>
<b>YVOIR</b>	<b>9858</b>
<b>CHIMAY</b>	<b>9003</b>
PHILIPPEVILLE	7308
ANHEE	6992
<b>HAMOIS</b>	<b>6712</b>
<b>GESVES</b>	<b>6402</b>
<b>ASSESE</b>	<b>6379</b>
VIROINVAL	5730
<b>HASTIERE</b>	<b>5512</b>
<b>LA BRUYERE</b>	<b>5448</b>
<b>GEDINNE</b>	<b>4303</b>
<b>METTET</b>	<b>4299</b>
<b>ANDENNE</b>	<b>3267</b>
<b>ONHAYE</b>	<b>3122</b>
<b>MOMIGNIES</b>	<b>2970</b>
DOISCHE	2818
<b>FLORENNES</b>	<b>2224</b>
<b>BEAURAING</b>	<b>2026</b>
<b>FERNELMONT</b>	<b>1718</b>
<b>OHEY</b>	<b>936</b>
HOUYET	588
<b>VRESSE-SUR-SEMOIS</b>	<b>298</b>
CERFONTAINE	157
FROIDCHAPELLE	86
<b>EGHEZEE</b>	<b>77</b>
HAVELANGE	67
GEMBOUX	43
BIEVRE	11
FLOREFFE	9
BOUILLON	5

L'occupation du sol est diversifiée avec 39,3 % de forêts, 24,8 % de cultures, 24,5 % de prairie et 5,1 % de zones urbanisées (données de 2005). Les cultures sont majoritairement présentes dans la partie Nord du territoire de la Haute-Meuse alors que dans la partie Sud se sont les zones forestières qui dominent. Les zones urbaines sont concentrées autour des principales villes (Namur, Ciney, Couvin, Dinant...).

### 3.1.3 Eau et sous-sol

#### 3.1.3.1 Formations aquifères principales

Le sous-sol wallon est bien pourvu en ressources d'eau souterraine, même si toutes les nappes ne présentent pas des capacités d'exploitation intéressantes. Ce ne sont pas de grandes cavités renfermant une nappe d'eau mais plutôt des massifs rocheux dans lesquels l'eau remplit tous les interstices, fissures et espaces entre les roches.

En fonction de l'état de la roche, on distingue (cf. Tableau 3) :

- Les nappes de roches meubles : l'eau se loge dans les interstices du sous-sol. Selon la porosité, la circulation y est lente (sables du Tertiaire) ou rapide comme dans les graviers de la Meuse (dépôts du Quaternaire)
- Les nappes de roches cohérentes : la roche est imperméable mais est parcourue de fissures. Le nombre et la largeur des fissures influencent la vitesse de circulation ; généralement l'eau y circule rapidement mais en faible débit. Exemples : Calcaires et craies
- Les nappes du manteau d'altération : intermédiaire entre les roches meubles et cohérentes. Exemple: massif schisto-gréseux de l'Ardenne

Tableau 3 : Formations aquifères principales dans le sous-bassin Meuse amont  
(Source : MRW/DGRNE, 2002)

Formations aquifères principales Superficie (km <sup>2</sup> )	
Calcaires du Primaire	788,27
Dépôts du Quaternaire	19,36
Massifs schisto-gréseux du Primaire	1195,54

#### 3.1.3.2 Captages et zones de protection

Les ressources en eau souterraine du SBH Meuse amont sont exploitées via de nombreux captages (galeries, drains, sources, cours d'eau) pour la distribution publique d'eau (SWDE, Vivaqua, Inasep, AIEM, communes), mais aussi par des agriculteurs et des particuliers (puits).

Pour que des pollutions éventuelles n'atteignent pas les captages d'eau, des zones de protection sont progressivement définies autour de ces captages : zone de prise d'eau (I), zone de prévention (rapprochée IIa et éloignée IIb), zone de surveillance (III).

Au niveau des eaux de surface, des zones de protections de captage sont installées sur les eaux destinées à la consommation. En Haute-Meuse, deux zones d'eau potabilisables sont répertoriées : le captage d'eau de Tailfer en Meuse à Rivière (Vivaqua) et le réservoir du Ry de Rome à Couvin (SWDE).

Quant aux eaux souterraines (cf. liste des masses d'eau souterraines au paragraphe 3.4.2), actuellement, ce sont 45 zones de surveillance et de prévention éloignées et rapprochées qui ont été officiellement arrêtées en Haute-Meuse. Ce chiffre augmente d'années en années et chaque point de captage devrait à l'avenir avoir une zone de protection de captage définie.

### 3.1.3.3 Zones vulnérables

Une zone vulnérable est un périmètre de protection essentiellement des eaux souterraines, contre les nitrates d'origine agricole. Six zones vulnérables ont été définies en Wallonie. Dans ces zones, des mesures particulières sont imposées aux agriculteurs, principalement au niveau de l'épandage de fertilisants. Le SBH de la Meuse amont est concerné par la zone vulnérable du Sud namurois qui a été étendue au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Une grande partie du territoire de la Haute-Meuse est aujourd'hui repris dans cette zone, à l'exception des communes les plus au sud (Gedinne, Chimay, Couvin et Momignies).

### 3.1.3.4 Phénomènes karstiques

Une partie importante du SBH Meuse amont a son sous-sol constitué de roches carbonatées (calcaires, dolomies et craies). Les phénomènes karstiques sont le résultat de l'action de l'eau sur ces roches carbonatées, souvent fissurées, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante). Le SBH Meuse amont présente toute une série de phénomènes karstiques dans la vallée de la Meuse mais aussi dans les vallées de ses affluents (Bocq, Burnot, Molignée, Samson et Viroin) : des systèmes pertes-résurgences (chantoir : perte d'un cours d'eau sous terre, qui entame ainsi un parcours souterrain - résurgence : lieu où un cours d'eau souterrain réapparaît en surface), des recoupements de méandres, des grottes, des vallées sèches (vallées abandonnées par leur cours d'eau géniteur suite au passage de celui-ci en parcours souterrain plus en amont), des vallons aveugles (vallons qui s'arrêtent brutalement en raison du passage de leur cours d'eau en parcours souterrain), des dolines (dépressions naturelles du terrain formées par dissolution des roches sous-jacentes), etc. Ces milieux sont particulièrement sensibles car, en raison de la circulation d'eau provenant de la surface, ils sont des portes ouvertes aux pollutions, qui vont ensuite contaminer les aquifères.

## **3.2 Les usages locaux des cours d'eau**

Les usages et acteurs associés aux milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, nappes souterraines...) sont multiples. En ce qui concerne les SBH Meuse amont et Oise, nous pouvons distinguer les usagers liés à la vallée de la Meuse de ceux liés aux bassins versants des affluents.

En Meuse navigable, les usages du fleuve sont fortement liés au potentiel économique et touristique de la vallée dont voici quelques exemples : le transport de marchandises (la batellerie), le tourisme fluvial (les bateaux de plaisance, les activités de promenade et de l'HoReCa qui sont liées aux quais et halages mosans notamment), le projet d'installation de turbines hydroélectriques au niveau des barrages entre La Plante et Hastière, le développement urbanistique en bord de Meuse, les zones de camping, les sports nautiques (jet-ski, ski-nautique, wakeboard, yachting, aviron, voile...), la pratique de la pêche, la pratique de l'alpinisme sur les massifs rocheux calcaires...

Pour les bassins versants des affluents mosans, les usages liés aux nombreuses étendues agricoles (1370 exploitations recensées en 2007) et forestières occupent une place prépondérante. Les usages associés aux nombreux villages et agglomérations des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise ainsi que les activités domestiques et socio-économiques qui en découlent sont aussi bien présents et ont un impact direct sur la qualité des eaux de surface et souterraines de ce territoire. Par ailleurs, les usages récréatifs qui y sont liés sont fort variés : le camping, le scoutisme, la spéléologie et l'alpinisme, la découverte du milieu par les promeneurs et les naturalistes (ornithologues, herpétologues, ichtyologues, botanistes, photographes ou simples passionnés), la pratique de la pêche (dans la rivière ou dans les étangs annexes au cours d'eau)...

Enfin, des industries (69 industries taxées recensées en 2005), particulièrement les carrières, sont aussi présentes tant dans la vallée mosane que dans les vallées de ses affluents.

### **3.3 *Éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement***

Dans les sous-bassins hydrographiques (SBH) Meuse amont et Oise, 35 zones du réseau européen Natura 2000 sont partiellement ou totalement localisées sur ce territoire et couvrent 35.538 hectares, soit 17,7 % des deux SBH. Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels d'importance patrimoniale, identifiés sur base de deux directives européennes (79/409/CEE et 92/43/CEE). Il vise à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Les sites les plus importants sont rencontrés dans les bassins versants de l'Hermeton (Bassin fagnard de l'Hermeton), de la Houille (Vallée de la Houille en aval de Gedinne, Vallée de la Hulle), de l'Eau Blanche (Massif forestier de Cerfontaine, Vallée de l'Eau Blanche à Virelles), du Viroin (Calestienne entre Frasnès et Doische) et de l'Oise (Massifs forestiers entre Momignies et Chimay). Plus de 832 km de tronçons de cours d'eau sont situés à l'intérieur de sites Natura 2000, ce qui représente 31,6 % du linéaire total des cours d'eau des deux sous-bassins.

Outre ces zones, 332 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sont recensés sur le territoire du CRHM, auquel il faut encore ajouter les nouveaux sites découverts ces 5 dernières années. Certains de ces sites sont fortement liés au monde aquatique, telles les vallées forestières (eaux vives et milieux rivulaires), les zones humides (eaux stagnantes), les carrières et les sablières (eaux stagnantes temporaires) et également les reliefs karstiques creusés par l'eau dans les massifs calcaires.

Il existe également 59 zones classées en réserves naturelles (domaniale, forestière, agréée, zone humide d'Intérêt biologique et cavité souterraines d'Intérêt scientifique), soit une surface de 1013 ha, où la priorité est donnée à la sauvegarde des richesses naturelles. En fonction du mode de gestion mis en place, ces réserves naturelles peuvent être soit intégrales (sans gestion), soit dirigées (avec plan de gestion).

Tous ces biotopes naturels renferment des espèces animales ou végétales à haute valeur environnementale et qui sont dépendant de ces milieux : de nombreux poissons (truites, chabots, anguilles...), des macro-invertébrés (moules perlières, mulettes...) et insectes (libellules...), des batraciens et reptiles (tritons crêtés, crapauds calamites, couleuvres à collier...), des oiseaux (martins pêcheurs, cincles plongeurs, hirondelles des rivages...), des mammifères (chauve-souris...) et de nombreuses plantes vasculaires (trèfles d'eau, myriophylles en épis, végétation liée aux mégaphorbiaies, aulnaies et frênaies alluviales...).

## **3.4 *Etat des masses d'eau***

### **3.4.1 *Masses d'eau de surface***

Le territoire de la Haute-Meuse est subdivisé en 42 masses d'eau de surface. Une estimation de l'état global de ces masses d'eau, c'est à dire une analyse de l'état écologique (biologie, physico-chimie et hydromorphologie) et de l'état chimique, a été réalisé en 2008 par le SPW. En Haute-Meuse, 14 masses d'eau ont été évaluées comme ayant un « bon » état global, tandis que 27 masses d'eau ont été qualifiées d'un état global « pas bon ». Une masse d'eau n'a pas été évaluée. (cf. Figure 5)

L'objectif des Programmes de Mesures des Plans de Gestion par District hydrographique mis en place progressivement par la SPW pour répondre à la Directive Cadre est que l'état de 23 masses d'eau en Haute-Meuse soit qualifié de « bon » voire « très bon » en 2015. L'amélioration de l'état des autres masses d'eau devra prendre plus de temps et des objectifs pour 2021 voire 2027 sont fixés. (cf. Figure 5)

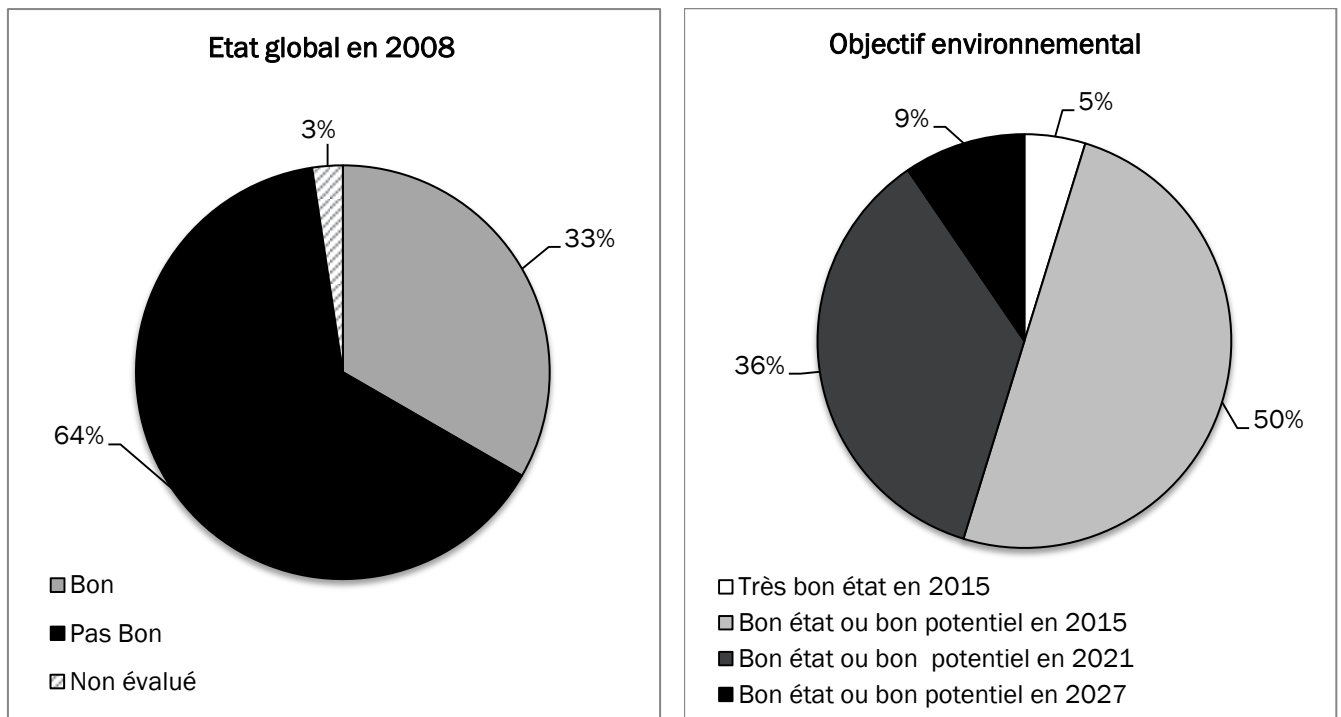


Figure 5 Evolution globale de l'état des masses d'eau sur le territoire de la Haute-Meuse

### 3.4.2 Masses d'eau souterraines

En Haute-Meuse, les 7 masses d'eau souterraines ont un état global qui a été qualifié de « bon » en 2009. L'objectif des Plans de gestion du SPW est donc de maintenir cet état en 2015.

Trois masses d'eau présentent cependant des facteurs de risques de dégradation : nitrates et pesticides (RWM011, 012 et 021) ; niveau de la nappe aux endroits fortement sollicités (RWM011, 012, 021) ; secteur carrier et les contacts avec les eaux de surface (RWM021).

## 4 Inventaire des atteintes aux cours d'eau

### 4.1 Etat d'avancement global de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau

Depuis 2002, date de début de l'inventaire des atteintes, ce sont 873 km de cours d'eau non navigables qui ont été inventoriés. Cette valeur représente 33,2 % des 2630 km de cours d'eau classés et non classés (en gris) des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. Ce linéaire de cours d'eau correspond aussi à 48,4% de l'ensemble des cours d'eau classés (navigables et non navigables classés). La Figure 6 présente la localisation de l'ensemble des cours d'eau inventoriés (en orange).

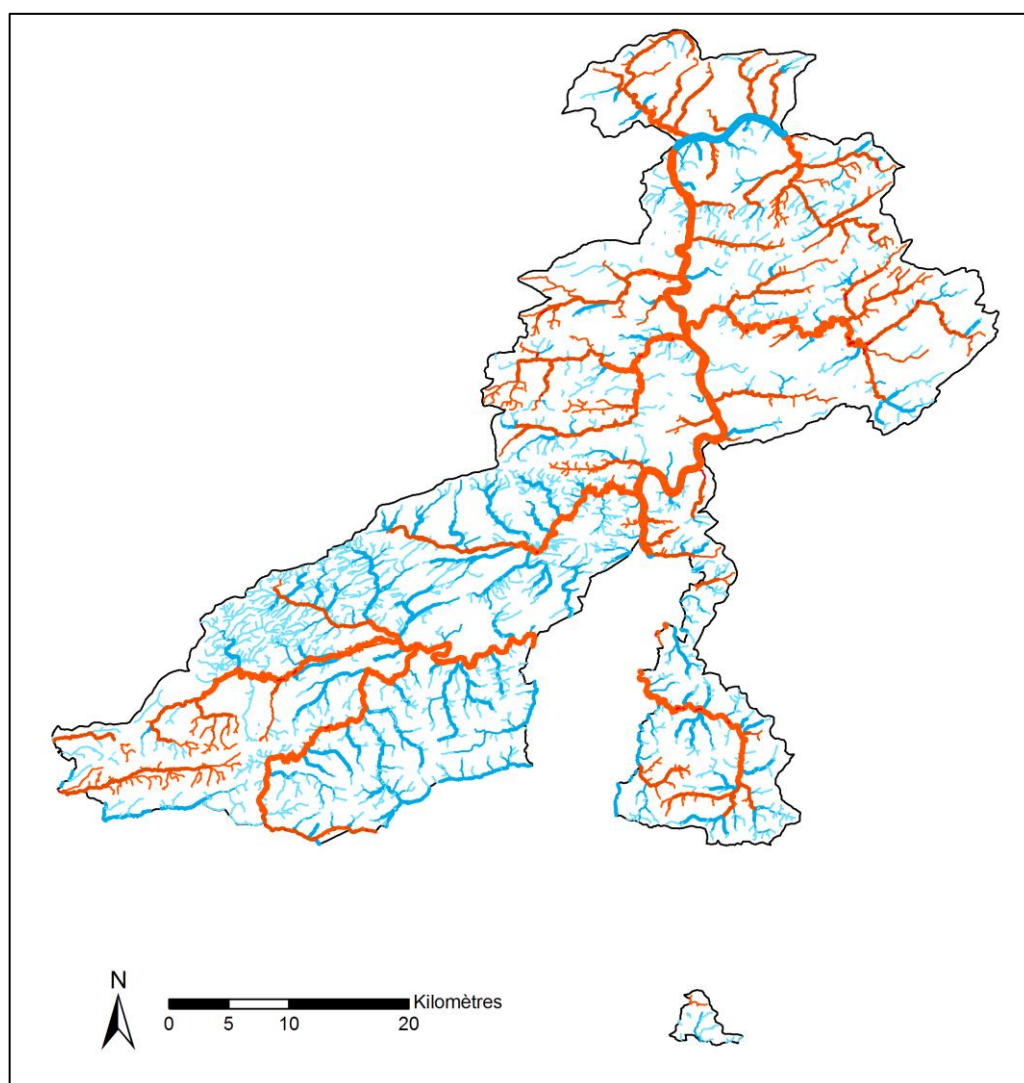
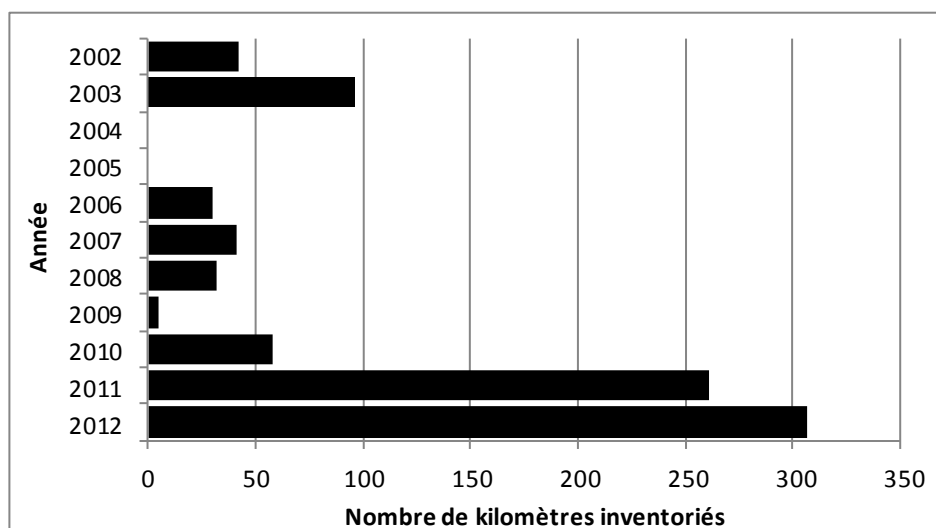


Figure 6 : Localisation de l'ensemble des cours d'eau inventoriés (en orange) à l'échelle du territoire de la Haute-Meuse.

Afin de répondre au mieux aux sollicitations des partenaires et à la mission d'inventaire des atteintes demandée par l'Arrêté du Gouvernement wallon, le kilométrage annuel de cours d'eau inventoriés a été nettement augmenté, plus spécifiquement depuis 2011. Cette date correspond aussi à la réalisation de cette tâche directement par la Cellule de coordination du CRHM et plus par sous-traitance. Le Tableau 6 illustre le nombre annuel de kilomètres parcourus en inventaire des atteintes aux cours d'eau depuis 10 ans.

Tableau 4 : Nombre annuel de kilomètres parcourus en inventaire des atteintes aux cours d'eau



Notons également que ces inventaires ne sont pas menés sur le territoire des communes non partenaires du CRHM, à savoir essentiellement dans la vallée amont de l'Hermeton et dans la vallée du Viroin.

#### 4.2 Résultats de l'inventaire des atteintes réalisé en 2011 et 2012

En 2011 et 2012, l'inventaire des atteintes aux cours d'eau a été réalisé directement par la Cellule de coordination du CRHM selon la méthodologie fournie par le SPW en 2008.

Entre les mois d'avril et de novembre de chaque année, ce sont 56 cours d'eau non navigables qui ont été inventoriés, auxquels il faut ajouter la Meuse navigable entre Heer et La Plante. (cf. Tableaux 5 et 6)

En 2011 et 2012, 565 km de linéaire de cours d'eau ont été parcourus. Sur l'ensemble des cours d'eau inventoriés, se sont 3768 atteintes, aussi dénommées « points noirs », qui ont été recensées par les opérateurs de terrain (cf. Tableau 7). Les types d'atteintes les plus rencontrées sont respectivement les déchets (24,8%) ; les rejets (20,7%) ; les plantes invasives (15,5%) ; les érosions (14,5%) ; les entraves (10,7%) ; les autres types de points noirs (9,7%) ; les captages (1,9%) ; les protections de berges (1,2%) et les ouvrages (0,8%). Parmi ces points noirs, 1084 sont classés comme prioritaires par la Cellule de coordination du CRHM, soit 28,8% du total. Le Tableau 9 présente ces résultats par types d'atteintes.

Les atteintes prioritaires concernent majoritairement :

- les plantes invasives (42,3%) → balsamines de l'Himalaya et berces du Caucase
- les rejets (20,1%) → écoulements actifs d'eaux usées domestiques
- les érosions (14,4%) → piétinements des berges par le bétail
- les entraves (10,9%) → obstacles à la libre circulation des poissons
- les déchets (8,5%) → tontes de pelouses ou dépôts massifs de déchets divers
- les autres atteintes (2,7%) → utilisation de pesticides, engrais ou présence de pessières

Tableau 5 : Cours d'eau inventoriés en 2011 par la Cellule de coordination du CRHM

Comité local concerné	Cours d'eau	Longueur (km)	Cat.	Date(s) d'inventaire
Bocq	Ruisseau de Crupet	7,1	2	18, 19, 20 avril 2011
Bocq	Ruisseau de Biron	7,8	2	20, 24 mai 2011
Bocq	Ruisseau de Tailfer	10,6	2, 3, NC	25, 30, 31 mai et 06, 08 juin 2011
Bocq	Ry d'Août	4,0	2, 3, NC	8 juillet 2011
Burnot	Ruisseau de Besinne	2,9	2, 3, NC	14, 18 avril 2011
Burnot	Ruisseau du Ris	2,7	2, NC	14 juillet 2011
Burnot	Ruisseaux de Bossière et Brougnou	4,8	2, 3, NC	17 août 2011
Eaux Blanche, Noire et Oise	Le Grand Fossé	3,0	3	12 juillet 2011
Eaux Blanche, Noire et Oise	L'Eau d'Anor	9,0	2	15, 18 juillet 2011
Eaux Blanche, Noire et Oise	Ruisseau de Boutonville	7,9	2, 3, NC	08, 14 septembre 2011
Eaux Blanche, Noire et Oise	L'Eau Blanche	52,9	1, 2, NC	31 août - 01, 09, 15, 20, 22, 30 septembre - 04, 06 octobre 2011
Eaux Blanche, Noire et Oise	L'Eau Noire	46,2	1, 2	13, 14, 17, 21, 24, 26, 28 octobre et 02 novembre 2011
Houille	Ruisseau de Malvoisin	2,3	2, 3, NC	06 juillet 2011
Houille	La Houillette(ou Ruisseau la Houette)	3,0	2	12 juillet 2011
Houille	Ruisseau de Scheloupe	5,3	2, 3, NC	28 juillet 2011
Houille	Ruisseau de Burre	10,7	2, 3, NC	01, 02 août 2011
Meuse et affluents namurois	Ruisseau du Long Sart	3,6	2, NC	13 avril 2011
Meuse et affluents namurois	Ruisseau d'Arquet	8,4	2, 3, NC	17 août 2011
Meuse et affluents hastiéro-dinantais	Ruisseau de Falmagne	5,6	2	12, 18 mai 2011
Meuse et affluents hastiéro-dinantais	Ruisseau de Massemble	3,8	2	18 juillet 2011
Meuse et affluents hastiéro-dinantais	Ruisseau du Pré d'en Bas	3,6	2, 3, NC	20 juillet 2011
Meuse et affluents hastiéro-dinantais	Ruisseau de Heer	4,0	2, NC	04 août 2011
Molignée	La Molignée	24,8	1,2	09, 10, 15, 17, 20, 21 juillet 2011
Molignée	Ruisseau de Saint Michel	3,7	2, 3, NC	04 juillet 2011
Molignée	Ruisseaux de Stave et de Biesmerée	6,2	2	09, 12 août 2011
Molignée	Ruisseau de Cerfontaine-Behoute	6,6	2, 3, NC	25, 26 août 2011
Molignée	Ruisseau de la Fontaine Notre-Dame	6,3	3, NC	19 août 2011
Samson	Ruisseau du Fond des Vaux	3,6	2, 3, NC	25 juillet 2011
Samson	Ruisseau de Houte	3,8	2, 3, NC	28 juillet 2011
Samson	Ruisseau du Bois d'Ohey	2,8	2, 3, NC	10 août 2011
---	<b>TOTAL</b>	259,1	---	---

Tableau 6 : Cours d'eau inventoriés en 2012 par la Cellule de coordination du CRHM

Comité local concerné	Cours d'eau	Longueur (km)	Cat.	Date(s) d'inventaire
Bocq	Ruisseau de Purnode	0,8	NC	25 avril 2012
	Ruisseau de Mière	5,3	3, NC	5 juin 2012
	Bassin versant du ruisseau de Skeuvre	22,8	2, 3, NC	19, 23, 25 juillet 2012
	Ry de Vesse	6,1	2, 3, NC	28 septembre 2012
Burnot	Ruisseau de Bioul	3,5	3, NC	7, 10 septembre 2012
	Ruisseaux du Fond de Maison et du Fossé	7,6	3, NC	10, 27 septembre 2012
Eaux Blanche, Noire et Oise (EBNO)	Bassin versant du ruisseau de Bardompré	24,1	2, 3, NC	4, 6 juillet et 2, 5, 10, 15, 30 octobre 2012
	Bassin versant de l'Oise	74,5	2, 3, NC	4, 5, 8-10, 19, 22-25 octobre et 15 novembre 2012
Houille	Bassin versant des ruisseaux de Durets et du Moulin	17	2, 3, NC	7, 17, 18 septembre 2012
	Ruisseau de la Goutelle	2,5	2, 3, NC	10 septembre 2012
Meuse et affluents hastiéro-dinantais (MAHD)	Ruisseau de Waraye	2,8	2, NC	27 août 2012
	Ruisseau de Naman	1,9	NC	27 août 2012
	Bassin versant du ruisseau de Focqueu	7,3	2, NC	28 août 2012
	Ruisseau de la Fontaine Sainte Geneviève	1,6	2, 3	28 août 2012
Meuse et affluents namurois (MAN)	Ruisseau de Saint Lambert	3,8	3, NC	30 août 2012
	Ruisseau de Bovesse (dit le Ry d'Argent)	4,3	2, 3, NC	31 août et 3 septembre 2012
	Ruisseau d'Erpent	6,2	2, 3, NC	4 septembre 2012
	Ruisseau de Franc-Warêt	3,9	2, 3, NC	6 septembre 2012
Molignée	Bassins versants des ruisseaux de Sotuseau, du Pré du Hez	14,1	3, NC	14, 22, 29 juin 2012
	Bassin versant du ruisseau de Ftroul	13,9	2, 3, NC	30, 31 juillet 2012
	Ruisseau du Moulin	3,1	3, NC	7 septembre 2012
Samson	Ry de Reppe	1,0	NC	25 juillet 2012
	Ruisseau d'Arville	13,7	2, 3, NC	16, 17 octobre 2012
	Bassin versant du ruisseau de Labas	6,2	3, NC	19 octobre 2012
	Ruisseau de Thon	1,8	3, NC	23 octobre 2012
	Bassin versant du ruisseau de Wanet	7,6	3, NC	23,25 octobre 2012
Bocq, Burnot, MAHD, MAN, Molignée	La Meuse entre Heer et La Plante	49,2	NA	25, 26 septembre et 3, 4, 5 octobre 2012
---	<b>TOTAL</b>	<b>306,4</b>	---	---

Tableau 7 : Nombre de points noirs et de points noirs prioritaires pour chaque type d'atteintes  
(données cumulées pour 2011 et 2012)

<b>Types d'atteintes :</b>	<b>Nbre de points noirs</b>	<b>dont prioritaires</b>
Captages	72	1
Déchets	936	92
Entraves	405	118
Erosions	546	156
Ouvrages	31	5
Patrimoine	4	0
Plantes invasives	584	459
Protections de berges	44	6
Rejets	781	218
Autres	365	29
<b>TOTAL :</b>	<b>3768</b>	<b>1084</b>

### **4.3 Information du public sur les résultats de l'inventaire**

Ces résultats d'inventaire ont fait l'objet d'une présentation spécifique aux partenaires du CRHM à l'occasion des réunions des 8 Comités locaux qui ont été organisées en 2012 et 2013, ainsi qu'une synthèse globale à l'occasion de l'Assemblée générale du 28 février 2013. Les priorités des principales atteintes y ont été discutées et validées en concertation avec ceux-ci.

Des rapports de synthèse ont été réalisés et transmis systématiquement aux différentes administrations (communales, provinciales et régionales) et également aux autres partenaires qui en ont fait la demande auprès de la Cellule de coordination. Toutes personnes qui souhaiteraient encore obtenir ces données, qu'elles soient partenaires du CRHM ou simples citoyens, peut également s'adresser à la Cellule de coordination qui fournira une version informatique des rapports souhaités.

Tous ces résultats ont constitué un outil de base pour l'élaboration du programme d'actions qui est présenté à la suite de ce document. Les atteintes faisant l'objet d'une action y sont mentionnées spécifiquement dans les fiches descriptives.

## **5 Programme d'actions 2014-2016 des partenaires du CRHM**

### **5.1 Elaboration du programme d'actions**

L'élaboration du programme d'actions 2014-2016 des partenaires du CRHM a débuté en février 2013 par l'organisation des réunions des 8 Comités locaux où une session consacrée spécifiquement à ce sujet a été menée par la Cellule de coordination du CRHM. L'état des différentes masses d'eau et les différents enjeux ont été présentés aux partenaires locaux. Les derniers résultats de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau ont également été discutés. Sur cette base, les partenaires ont élaboré des propositions d'actions qui ont été recueillies par la Cellule de coordination du CRHM et compilées.

L'Assemblée générale du CRHM s'est réunie en date du 28 février 2013 à Lustin et les grands axes du futur programme d'actions ont été présentés. Les propositions d'actions ont été discutées et un appel à déposer de nouvelles actions a été lancé par la Cellule de coordination du CRHM à tous ses partenaires.

Sur base des propositions d'actions faites par les partenaires du CRHM et des résultats d'inventaire des cours d'eau menés entre 2010 et 2012, la Cellule de coordination a rédigé en avril et mai 2013 des fiches actions qui ont été soumises aux différents partenaires (autorités communales et provinciales, administrations régionales, intercommunales, associations...) durant les mois de mai et juin 2013 pour validation. Les accords de l'ensemble des maîtres d'œuvre sont présentés en Annexe de ce document.

Le projet de Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du CRHM (programme d'actions et partie descriptive) a été présenté à l'ensemble du Comité de rivière du CRHM en date du 26 juin 2013 à Hastière pour validation. Le Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du CRHM a été ensuite transmis aux Service Public de Wallonie et au Cabinet du Ministre Di Antonio via l'intermédiaire de la Cellule « Contrats de rivière » de la Direction des Eaux de surface en date du 22 août 2013. Le cabinet du Ministre Di Antonio marqué son accord pour la reconduction du Protocole d'Accord pour la période 2014-2014 par l'envoi d'une notification en date du 15 octobre 2013. La signature officielle de ce Protocole d'Accord a eu lieu le 11 décembre 2013 au château d'Hallooy à Ciney en présences des partenaires du CRHM.

### **5.2 Domaines d'activités du programme d'actions**

Le Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du CRHM est structuré en différentes thématiques et sous thématiques présentées ci-dessous.

Les thèmes et sous-thèmes répondant au futur Programme de Mesure des Plans de Gestion par Districts hydrographiques que la Wallonie doit mettre en place dans le cadre de la Directive Cadre Eau sont identifiés par l'acronyme « DCE » placé entre parenthèse à côté de chaque titre. Pour rappel, une des missions des Contrats de rivière est de répondre à cette Directive dont l'objectif est d'atteindre à terme le bon état de toutes les masses d'eau en Europe.

Les thèmes et sous-thèmes non marqués d'un astérisque répondent quant à eux aux autres missions des Contrats de rivière et de leurs partenaires.

L'ensemble de ces thématiques et sous-thématiques sont listées ci-dessous.

- **Thématique 1 : Assainissement des eaux usées** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 1.1 : Assainissement collectif <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 1.2 : Assainissement autonome <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 2 : Industries** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 2.1 : Toutes industries <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 2.2 : IPCC <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 2.3 : SEVESO <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 3 : Agriculture** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 3.1 : Apport de nutriments <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 3.2 : Erosion <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 3.3 : Matières organiques exogènes à l'agriculture <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 3.4 : Mesures Agri-Environnementales <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 3.5 : Pesticides agricoles <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 4 : Collectivités et ménages** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 4.1 : Economies d'eau
  - Sous-thématique 4.2 : Pesticides non agricoles et déchets toxiques <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 5 : Zones protégées** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 5.1 : Zones Natura 2000 <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 5.2 : Zones de baignade <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 5.3 : Zones vulnérables <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 5.4 : Zones sensibles <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 5.5 : Zones karstiques et eaux souterraines
  - Sous-thématique 5.6 : Zones de protection de captage <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 6 : Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 6.1 : Prélèvements <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 6.2 : Etiages <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 6.3 : Crues et Inondations <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 7 : Pollutions accidentelles et historiques** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 7.1 : Pollutions accidentelles <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 8 : Hydromorphologie** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 8.1 : Continuité écologique des cours d'eau <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 8.2 : Gestion, restauration et entretien des cours d'eau <sup>(DCE)</sup>
  
- **Thématique 9 : Activités récréatives** <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 9.1 : Pêche <sup>(DCE)</sup>
  - Sous-thématique 9.2 : Tourisme fluvial et activités sportives
  
- **Thématique 10 : Déchets dans le lit des cours d'eau et en zone rivulaire**
  - Sous-thématique 10.1 : Déchets verts
  - Sous-thématique 10.2 : Autres déchets non toxiques
  
- **Thématique 11 : Ouvrages et patrimoine**
  - Sous-thématique 11.1 : Ouvrages le long des cours d'eau
  - Sous-thématique 11.2 : Patrimoine culturel, bâti, paysager et naturel

- **Thématique 12 : Espèces invasives**
  - Sous-thématique 12.1 : Végétaux invasifs
  - Sous-thématique 12.2 : Animaux invasifs
  
- **Thématique 13 : Habitats et espèces sensibles**
  - Sous-thématique 13.1 : Restauration et valorisation de zones humides
  - Sous-thématique 13.2 : Etude et protection d'espèces sensibles
  - Sous-thématique 13.3 : Désenrésinement de zones rivulaires
  
- **Thématique 14 : Etude et caractérisation des cours d'eau**
  - Sous-thématique 14.1 : Analyses et études
  - Sous-thématique 14.2 : Inventaire des atteintes
  
- **Thématique 15 : Information et sensibilisation générale**
  - Sous-thématique 15.1 : Grand public et écoles
  - Sous-thématique 15.2 : Partenaires
  
- **Thématique 16 : Subsidés**
  - Sous-thématique 16.1 : Régionaux
  - Sous-thématique 16.2 : Provinciaux
  - Sous-thématique 16.3 : Communaux

### 5.3 Détail du programme d'actions

Le programme d'actions 2014-2016 des partenaires du CRHM est actuellement composé de 315 actions réparties en 16 thématiques (cf. Figure 7).

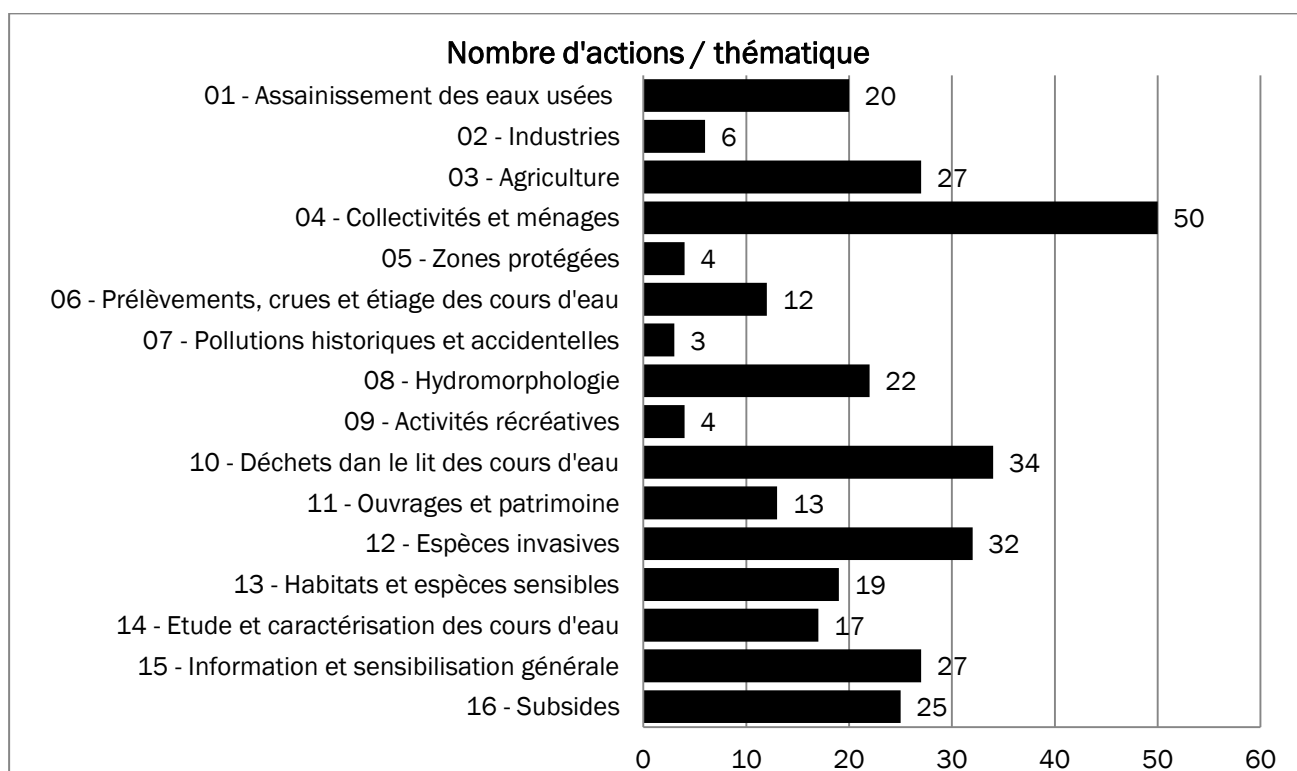


Figure 7 : Répartition du nombre d'actions par thématique du Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du CRHM

Parmi ces actions, 107 d'entre elles sont menées par les partenaires afin de résoudre quelques 902 Points Noirs Prioritaires identifiés par l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé par la Cellule de coordination du CRHM.

Quelques 124 actions des thématiques 1 à 9 répondent directement au futur Programme de Mesure des Plans de Gestion par Districts hydrographiques que la Wallonie va mettre en place dans le cadre de la Directive Cadre Eau. D'autres actions plus générales, notamment en matière d'information et de sensibilisation, répondent également indirectement aux objectifs de cette Directive.

Une des missions des Contrats de rivière concerne la concertation entre les différents acteurs de l'eau afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et de son environnement direct. Ainsi, 176 actions s'inscrivent comme des actions de concertation entre les partenaires du CRHM.

Une autre mission importante des Contrats de rivière est la sensibilisation du grand public, des écoles et de certains professionnels. Ce sont 138 actions qui ont comme but final la sensibilisation de la population de la Haute-Meuse.

Les partenaires et la Cellule de coordination du CRHM mènent des actions à différents niveaux d'échelle :

- 46 actions sur l'entièreté du territoire des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise ;
- 44 actions concernent uniquement la Meuse entre la frontière française et Andenne ;
- 19 actions concernent les affluents hastiéro-dinantais ;
- 36 actions concernent les affluents namurois ;
- 44 actions concernent la vallée du Bocq ;
- 36 actions concernent les vallées du Burnot et de la Molinee ;
- 48 actions concernent les vallées des Eaux Blanche, Noire et de l'Oise ;
- 26 actions concernent la vallée de la Houille ;
- 42 actions concernent la vallée du Samson.

Certaines des actions peuvent intervenir dans plusieurs niveaux d'échelle, mais le total des actions reste de 315. Celles-ci sont détaillées dans les paragraphes et sous-paragraphes suivants qui correspondent respectivement aux 16 thèmes et aux sous-thèmes de ce Protocole d'Accord. A l'intérieur de chaque section, les actions sont présentées dans un ordre chronologique qui respecte les niveaux d'échelle listés ci-dessus.

**Le signet noir situé dans chaque coin de page correspond au numéro de sous-thème(s) des actions de cette page.**

Certaines actions ayant encore été approuvées par certains maîtres d'œuvre (cf. paragraphe 5.4) après la validation du projet de Protocole d'Accord 2014-2016 par le Comité de rivière lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2013, sont identifiées dans les tableaux d'actions par un astérisque (\*) dans leur intitulé. Ces actions ajoutées et non approuvées par cette Assemblée feront l'objet d'une approbation à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de rivière du CRHM.

### 5.3.1 Thématique 1 : Assainissement des eaux usées <sup>(DCE)</sup>

#### 5.3.1.1 Sous-thématique 1.1 : Assainissement collectif <sup>(DCE)</sup>

001

SBH	<b>► Présenter l'état d'avancement de l'épuration collective en Haute-Meuse au grand public et aux partenaires du CRHM *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation, communication	
	<b>Description :</b> Afin d'informer les partenaires du CRHM et/ou le grand public, organiser une/des séance(s) de présentation de l'état d'avancement de l'épuration collective, éditer un document de sensibilisation.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • INASEP → <i>Présentation de l'état d'avancement, participation à l'édition de documents de vulgarisation</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Organisation des séance(s) d'information, édition et diffusion de documents de vulgarisation</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

002

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans la Meuse sur la commune de Dinant qui persisteraient après la mise en route de la station d'épuration de Dinant</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux nombreux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire de la Meuse en zone d'assainissement collectif, suivre l'évolution de la mise en service de la STEP de Dinant, identifier les rejets posant encore problème à l'occasion du prochain chômage de la Meuse, et chercher une solution pour résoudre ceux-ci.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • INASEP → <i>Finalisation du réseau de collecte des eaux usées à Dinant, étude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i> • SPW/DGO2/DVHN → <i>Participation aux concertations, vérification des autorisations délivrées pour les dispositifs « physiques » des rejets</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Identification des rejets persistants à l'occasion du prochain chômage de la Meuse, participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire aux partenaires</i> • Ville de Dinant → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	
<b>Atteintes concernées :</b> ME R005 à R070 → Soit <u>66 atteintes prioritaires</u> (en 2012, avant raccord STEP)		

003

Affluents hastiéro-dinantais	▶ <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune d'Hastière</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire de des ruisseaux de Massemble et de Heer, en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Commune d'Hastière → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Commune d'Hastière
<b>Atteintes concernées :</b> MA R01 [présence égouttage et collecteur] (village de Massemble) ; HR R06 [absence égouttage] (Heer) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

004

Meuse et affluents namurois	▶ <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire de la Meuse et des ruisseaux d'Arquet, d'Erpent et du Long Sart en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Ville de Namur → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• SPW/DGO2/DVHN → <i>Participation aux concertations, vérification des autorisations délivrées pour les dispositifs « physiques » des rejets</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Ville de Namur
<b>Atteintes concernées :</b> ME R085-86-88-89-90-91-92-93 [absence collecteur/égout] et R094 [présence égouttage et collecteur] (Meuse) ; AR R03,13,14,22 [absence collecteur] (Arquet) ; EP R01-02 [absence collecteur] (Erpent) ; LS R02 [absence collecteur] (Long Sart) → Soit <u>16 atteintes prioritaires</u>		

005

Affluents namurois	▶ <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune d'Eghezée *</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire du ruisseau du Bois de Mehaigne à Les Boscailles, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Commune d'Eghezée → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Commune d'Eghezée
<b>Atteintes concernées :</b> Rejets n°3, 5, 41 du ruisseau du Bois de Mehaigne [absence de collecteur] → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

006

Affluents namurois	▶ <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune de La Bruyère *</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire de des ruisseaux de Saint-Lambert et de Bovesse en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Commune de La Bruyère → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Commune de La Bruyère
<b>Atteintes concernées :</b> LM R04 [présence égouttage et collecteur] (R <sup>au</sup> de Saint-Lambert) ; BE R09-11 [présence égouttage et collecteur] (R <sup>au</sup> de Bovesse) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

007

Bocq	► <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la Ville de Ciney</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors des inventaires du Leignon et du Biron en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Ville de Ciney → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Ville de Ciney
<b>Atteintes concernées :</b> Leignon rejet n°29 [présence égouttage et collecteur] ; BR R04 [présence égouttage et collecteur] (Biron) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

008

Meuse et Burnot-Molignée	► <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune de Profondeville</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire de la Meuse en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Commune de Profondeville → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• SPW/DGO2/DVHN → <i>Participation aux concertations, vérification des autorisations délivrées pour les dispositifs « physiques » des rejets</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Commune de Profondeville
<b>Atteintes concernées :</b> ME R078-079-080-081-082 [présence égouttage et collecteur] (Meuse) → Soit <u>5 atteintes prioritaires</u>		

009

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune de Chimay</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire de l'Eau Blanche en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> • IGRETEC → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Ville de Chimay, IGRETEC
<b>Atteintes concernées :</b> EB R15 [présence égouttage et collecteur], EB R34 [absence collecteur] (Eau Blanche) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

010

Houille	▶ <b>Solutionner le rejet concentré de matières organiques dans la Houillette en provenance de la fosse à fumier de l'abattoir communal à Gedinne</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux	
	<b>Description :</b> Suppression de l'exutoire d'écoulement de la fosse à fumier et réalisation d'une aire de stockage étanche avec évacuation régulière des effluents ou déplacement du lieu de stockage à plus de 20 mètres du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Réalisation de travaux d'aménagement ou déplacement du lieu de stockage</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Commune de Gedinne
<b>Atteintes concernées :</b> HO R04 (Houillette) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

011

Samson	▶ <b>Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune d'Andenne</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire du ruisseau de Ville-en-Warêt en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i> • Ville d'Andenne → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Ville d'Andenne
<b>Atteintes concernées :</b> Ville-en-Warêt rejets n°45-46-47-48-50-52-53-59-62-63-65-67-68-72 [présence collecteur et égouts ou absence égout] → Soit <u>14 atteintes prioritaires</u>		

## 012

<b>Samson</b>	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées dans les cours d'eau en zone d'assainissement collectif où une station d'épuration est en fonctionnement sur la commune d'Ohey</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées constatés lors de l'inventaire du ruisseau du Bois d'Ohey en zone d'assainissement collectif où une STEP est déjà en fonctionnement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INASEP → <i>Etude éventuelle de certains cas, expertises techniques, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> <li>• Commune d'Ohey → <i>Participation aux concertations, étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> INASEP, Commune d'Ohey
<b>Atteintes concernées :</b> BO R04 [absence collecteur] (R <sup>au</sup> du Bois d'Ohey) → Soit <u>1</u> <u>atteinte prioritaire</u>		

## 013

<b>Samson</b>	<b>► Adjoindre aux Permis d'Urbanisme délivré par la Commune d'Ohey un feuillet de rappel des conditions d'épuration en vigueur pour les habitants.</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Sensibilisation	
	<b>Description :</b> Afin d'informer clairement les citoyens désirant construire ou rénover une habitation, adjoindre un feuillet expliquant et rappelant les diverses obligations en matière d'assainissement des eaux usées.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Réalisation du feuillet, remise aux citoyens lors de toute demande de Permis d'Urbanisme</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet	

## 014

<b>Samson</b>	<b>► Aider à l'installation d'espèces floristiques aquatiques en bordure des rejets d'eaux usées (en zone d'assainissement collectif) et dans les fossés en zone villageoise sur la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Aide, Travaux	
	<b>Description :</b> Planter une végétation aquatique aux zones polluées par des rejets d'eaux usées afin d'augmenter le phénomène d'épuration naturelle des eaux.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Soutien à l'installation de végétaux auprès de citoyens de Gesves</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer	

5.3.1.2 Sous-thématique 1.2 : Assainissement autonome <sup>(DCE)</sup>

015

Bocq	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome sur la commune d'Assesse</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées de collectivités (complexes sportifs, ateliers communaux, zones de loisirs, maisons de repos, égouts publics...) constatés lors de l'inventaire de la Meuse en zone d'assainissement autonome, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Participation aux concertations (notamment avec les exploitants ou propriétaires), étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux sur sites communaux</i> d'Assesse	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination → <i>Participation à la concertation, fourniture des données du CRHM d'inventaire et des observations de terrain</i> • INASEP → <i>Appui technique éventuel aux projets sur le domaine public</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> TF R05-07-08 [égouts] (R <sup>BU</sup> de Tailfer) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

016

Bocq	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome sur la Ville de Ciney</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées de collectivités (complexes sportifs, ateliers communaux, zones de loisirs, maisons de repos, exploitations agricoles, égouts publics...) constatés lors des inventaires du Leignon et du Biron en zone d'assainissement autonome, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Ciney → <i>Participation aux concertations (notamment avec les exploitants ou propriétaires), étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux sur sites communaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination → <i>Participation à la concertation, fourniture des données du CRHM d'inventaire et des observations de terrain</i> • INASEP → <i>Appui technique éventuel aux projets sur le domaine public</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> Leignon rejets n°07 et 08 [piscine communale] ; BR R02 [ferme de Basse Véhir] (Biron) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

017

Bocq	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome sur la commune d'Hamois</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées de collectivités (complexes sportifs, ateliers communaux, zones de loisirs, maisons de repos, exploitations agricoles, égouts publics...) constatés lors des inventaires du ruisseau de Skeuvre en zone d'assainissement autonome ou hors zone d'assainissement, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hamois → <i>Participation aux concertations (notamment avec les exploitants ou propriétaires), étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux sur sites communaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i> • INASEP → <i>Appui technique éventuel aux projets sur le domaine public</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> SK R01 [ancienne ferme convertie en plusieurs habitations] et R07 [égout communal] (R <sup>au</sup> de Skeuvre) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

018

Burnot -Molignée	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome sur la commune de Mettet</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées de collectivités (complexes sportifs, ateliers communaux, zones de loisirs, égouts publics...) constatés lors de l'inventaire de la Molignée en zone d'assainissement autonome, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Participation aux concertations (notamment avec les exploitants ou propriétaires), étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux sur sites communaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i> • INASEP → <i>Appui technique éventuel aux projets sur le domaine public</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> ML R08 [égouttage public] (Molignée) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

019

Burnot-Molignée	<b>► Etudier la possibilité d'implanter un système d'épuration groupée en zone d'assainissement autonome sur la commune de Profondeville</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, concertation	
	<b>Description :</b> Dans les zones d'assainissement autonome, comme c'est notamment le cas à Arbre, mettre en place un système d'épuration groupée pour un ensemble d'habitation, cumuler les primes individuelles, proposer un système commun aux habitants, envisager la gestion par un organisme public du système.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Profondeville → <i>Identification d'un site propice, concertation avec les habitants, recherche de solutions techniques et de financements</i></li> <li>• INASEP → <i>Appui technique éventuel aux projets sur le domaine public</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la concertation, promotion du projet</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Commune de Profondeville, INASEP

020

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Etudier et solutionner certains problèmes de rejets d'eaux usées de collectivités dans les cours d'eau en zone d'assainissement autonome sur la commune de Chimay</b>	
	<b>Nature :</b> Etudes, travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux rejets d'eaux usées de collectivités (complexes sportifs, ateliers communaux, zones de loisirs, égouts publics...) constatés lors de l'inventaire de l'Oise et de l'Eau Blanche en zone d'assainissement autonome, étudier certains cas, concerter les différents acteurs impliqués et solutionner certaines atteintes prioritaires.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Participation aux concertations (notamment avec les exploitants ou propriétaires), étude de certains cas, réalisation éventuelle de certains travaux sur sites communaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Participation à la concertation, fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain</i></li> <li>• IGRETEC → <i>Appui technique éventuel aux projets sur le domaine public</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> OS R01 [camping « La Camargue »] (Oise); EB R06 [égouttage public] (Eau Blanche) → <u>Soit 2 atteintes prioritaires</u>		

5.3.2 Thématique 2 : Industries <sup>(DCE)</sup>5.3.2.1 Sous-thématique 2.1 : Toutes industries <sup>(DCE)</sup>

021

Bocq	► Poursuivre la concertation avec les carrières du Bocq afin de résoudre les problèmes de rejet de sédiments dans le cours d'eau à Yvoir	
	Nature : Concertation, travaux	
	Description : Poursuivre la concertation avec les carrières afin de limiter les rejets en sédiments dans le Bocq. Prise des mesures de gestion et réalisation d'aménagements par les carrières.	
	Maîtres d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination → Assurer l'organisation des réunions de concertation et le suivi du CRHM de l'évolution des mesures de gestion proposées</li> <li>• SPW/DGO3/DCENN → Participer aux réunions de concertation, suivi local de l'évolution des mesures de gestion proposées</li> <li>• SPW/DGO3/DPC → Participer aux réunions d'information, constatation des infractions environnementales, suivi d'un éventuel plan d'intervention et répression éventuelle</li> </ul>	
	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrières Colas, SECY, Dapsens → Participation aux réunions de concertation, prises de mesures de gestion et réalisation d'aménagements sur le site de leurs carrières</li> <li>• Commune d'Yvoir → Participer aux réunions de concertation, suivi local de l'évolution des mesures de gestion proposées, délivrance d'autorisations</li> <li>• FHMMN, CNB → Participer aux réunions de concertation, suivi local de l'évolution des mesures de gestion proposées</li> </ul>	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Colas, SECY, Dapsens	

022

Burnot-Molignée	► Sensibiliser le nouvel exploitant de la carrière à Arbre à la préservation du Burnot, notamment en matière de sédimentation	
	Nature : Concertation, information	
	Description : Rencontrer le carrier afin de l'informer des enjeux environnementaux liés au Burnot, particulièrement la nécessité qu'il y a de limiter au maximum les rejets en sédiments dans le cours d'eau.	
	Maîtres d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Profondeville → Contact avec l'exploitant, organisation d'une réunion de concertation, suivi de l'évolution de la situation</li> <li>• Cellule de coordination du CRHM → Participation à la réunion de concertation, suivi de l'évolution de la qualité du cours d'eau</li> </ul>	
	Partenaire : • STPN/Cellule Cours d'Eau → Participation à la réunion, expertise technique	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet	

023

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Résoudre les problèmes de rejet de sédiments dans le ruisseau de Boutonville à hauteur de la Carrière de Boutonville</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, travaux	
	<b>Description :</b> Poursuivre la concertation avec le carrier afin de limiter les rejets en sédiments dans le cours d'eau. Prise des mesures de gestion et réalisation des aménagements sur le site de la carrière.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Eurovia → <i>Participation aux réunions de concertation, prises de mesures de gestion et réalisation d'aménagements sur le site de la carrière</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Assurer l'organisation des réunions de concertation et le suivi de l'évolution des mesures de gestion proposées</i> • Ville de Chimay → <i>Participer aux réunions de concertation, suivi local de l'évolution des mesures de gestion proposées</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Eurovia
<b>Atteintes concernées :</b> BT R06 (R <sup>au</sup> de Boutonville) → Soit <u>1</u> <u>atteinte prioritaire</u>		

024

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Récupération de l'eau d'exhaure de la carrière de Boutonville par le zoning de Baileux</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, travaux	
	<b>Description :</b> Projet mené en corolaire d'une demande d'autorisation de pompage d'eau d'exhaure introduite par Eurovia sur le site de la Carrière de Baileux pour permettre une extraction du gisement en dessous du niveau de la nappe. Ce dossier a fait l'objet d'une étude hydro-géologique relative à la faisabilité technique de récupération de cette eau d'exhaure par le zoning de Baileux. Les premiers résultats indiquent que cela est possible, mais il reste à déterminer comment techniquement et juridiquement cela pourrait être réalisé.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Suivi des études de faisabilité technique, délivrance des permis et autorisations, mise en œuvre</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Eurovia → <i>Réalisation des aménagements sur le site de la carrière</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer

025

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Résoudre les problèmes de rejets de sédiments dans le Grand Fossé et l'Eau Blanche à hauteur de la Carrière de Frasnes</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, travaux	
	<b>Description :</b> Poursuivre la concertation avec CarMeuse au niveau de la carrière de Frasnes afin de limiter les rejets en sédiments dans le cours d'eau. Prise des mesures de gestion par CarMeuse sur le site de la carrière.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • CarMeuse → <i>Participation aux réunions de concertation et réalisation d'aménagements</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Assurer l'organisation des réunions de concertation et le suivi de l'évolution des mesures de gestion proposées</i> • SPW/DGO3/DCENN, Ville de Couvin, SPW/DGO3/DNF Couvin → <i>Participer aux réunions de concertation, suivi local de l'évolution des mesures de gestion proposées</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> CarMeuse
<b>Atteintes concernées :</b> GF R01 (R <sup>au</sup> du Grand Fossé) ; EB R58 et R65 (Eau Blanche) → Soit <u>3</u> <u>atteintes prioritaires</u>		

026

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Améliorer la gestion de la zone humide du bassin de décantation de la carrière de Frasnes et évaluer son impact sur l'Eau Blanche	
	Nature : Concertation, gestion	
	Description : Collaboration entre le carrier et le DNF pour optimiser la gestion de ce site en faveur de la faune locale et limiter au maximum la sédimentation dans le Grand Fossé et l'Eau Blanche.	
	Maîtres d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CarMeuse → Participation à la concertation, prise de mesures de gestion, financement d'éventuels aménagements</li> <li>• SPW/DGO3/DNF Couvin → Participer à la concertation, expertise, encadrement de la gestion</li> </ul>	
	Partenaire : • Ville de Couvin → Participation à la concertation, promotion	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : A déterminer		Origine financement : CarMeuse

#### 5.3.2.2 Sous-thématique 2.2 : IPCC <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a actuellement pas d'action inscrite dans cette sous-thématique. Cependant, 12 industries classées IPCC étaient recensées en 2010 sur le territoire de la Haute-Meuse.

#### 5.3.2.3 Sous-thématique 2.3 : SEVESO <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a actuellement pas d'action inscrite dans cette sous-thématique. Cependant, 1 industrie SEVESO de classe 1 et trois industries SEVESO de classe 2 étaient recensées en 2012 sur le territoire de la Haute-Meuse.

### 5.3.3 Thématique 3 : Agriculture <sup>(DCE)</sup>

#### 5.3.3.1 Sous-thématique 3.1 : Apport de nutriments <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a actuellement pas d'action inscrite dans cette sous-thématique.

#### 5.3.3.2 Sous-thématique 3.2 : Erosion <sup>(DCE)</sup>

027

Affluents hastiéro-dinantais	► <b>Sensibiliser les agriculteurs de Dinant aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Falmagne et de Leffe, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local MAHD</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Dinant → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> FM ER07 (Falmagne) ; Leffe érosion n°5 → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter 7 autres zones d'érosion non prioritaires sur le ruisseau de Falmagne, engendrant une sédimentation dans la zone aval du cours d'eau		

028

Affluents hastiéro-dinantais	► <b>Sensibiliser les agriculteurs d'Hastière aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Heer et de Waraye, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local MAHD</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Hastière → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> MA ER04, ER05 (Massemble) ; HR ER03, ER06 (Heer) ; WY ER01 (Waraye) → Soit <u>5 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les zones d'érosion non prioritaires sur les ruisseaux de Massemble (3) et de Heer (2), engendrant une sédimentation dans la zone aval du cours d'eau		

029

Affluents namurois	▶ <b>Sensibiliser les agriculteurs d'Eghezée aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire du ruisseau du Bois de Mehaigne, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local « MAN », concertation avec le Contrat de rivière Meuse aval</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Eghezée → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteinte concernée :</b> Érosion n°8 sur le ruisseau du Bois de Mehaigne → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> .		

030

Affluents namurois	▶ <b>Sensibiliser les agriculteurs de Fernelmont aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Ville-en-Warêt et de Franc-Warêt, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture ».	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local « MAN »</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Fernelmont → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Ville-en-Warêt érosion n°02 ; FW ER01 (R <sup>au</sup> de Franc-Warêt) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> .		

031

Affluents namurois	▶ <b>Sensibiliser les agriculteurs de La Bruyère aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux du Bois de Linfagne, de Saint-Lambert et de Bovesse, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local « MAN »</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de La Bruyère → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Bois de Linfagne érosions n°01-02-03 ; LM ER02-04-05 (R <sup>au</sup> de Saint-Lambert) ; BE ER02 (R <sup>au</sup> de Bovesse) → Soit <u>7 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires des ruisseaux du Bois de Linfagne (4), de Saint-Lambert (2) et de Bovesse (4).		

032

Affluents namurois	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Namur aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Franc-Warêt, Ville-en-Warêt et Erpent, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local MAN</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Namur → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> FW ER 02 (Franc-Warêt) ; Ville-en-Warêt érosion n°07 ; EP ER02 (Erpent) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

033

Bocq et Samson	<b>► Sensibiliser les agriculteurs d'Assesse aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon des Comités locaux du Bocq et du Samson</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Assesse → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> CR ER05-07-11-19 (Crupet) ; MR ER05-06-08-09 (R <sup>au</sup> de Mière) ; RV ER01-04-06-07-09-10-12-13 (Ry Vesse) ; TF ER02-05-11 (Tailfer) ; AV ER01 (R <sup>au</sup> d'Arville) ; FV ER03 (R <sup>au</sup> du Fond des aux) → Soit <u>21 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le Crupet (22), le Tailfer (12), le Ry de Vesse (5), les ruisseaux de Mière (4) et du Fond des Vaux (2).		

034

Bocq	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Ciney aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Bocq</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Ciney → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> BR ER08 (Biron) ; SK ER26-27 (R <sup>au</sup> de Skeuvre) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le Biron (9) et le Leignon (3)		

035

Bocq	<b>► Sensibiliser les agriculteurs d'Hamois aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Bocq</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Hamois → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> SK ER02-03-04-07-08-13-16-17-20-21-24 (R <sup>au</sup> de Skeuvre) → Soit <u>11 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le ruisseau de Skeuvre (14) et les toutes les érosions déjà précédemment relevées sur le Bocq (51) et le Petit Bocq (31).		

036

Bocq	<b>► Sensibiliser les agriculteurs d'Yvoir aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Bocq</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Yvoir → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> <u>3 atteintes</u> non prioritaires sur le Bocq et <u>une atteinte</u> non prioritaire le long du ruisseau du Ry d'Août.		

037

Burnot-Molignée	► <b>Sensibiliser les agriculteurs de Mettet aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Bossière et Brougnou, de Behoute-Cerfontaine, du Fond de Maison, de la Fontaine Notre-Dame, de Stave et de Biesmerée ainsi que la zone amont de ceux-ci, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local Burnot-Molignée</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Mettet → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> BB ER02 (R <sup>aux</sup> de Bossière et Brougnou) ; BC ER 01-04-06 (R <sup>au</sup> de Behoute-Cerfontaine) ; FF ER02-03 (R <sup>au</sup> du Fond de Maison et le Fossé) ; FD ER01 (R <sup>au</sup> de la Fontaine Notre-Dame) ; ST ER01-02-03-04-05-08-09-10-11 (R <sup>aux</sup> de Stave et Biesmerée) ; AS ER 01-05-07-09-11 (zone amont de ces 2 derniers) → Soit <u>21 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter 22 érosions non prioritaires sur les différents cours d'eau cités.		

038

Burnot-Molignée	► <b>Sensibiliser les agriculteurs de Florennes aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire du Flavion et des ruisseaux de Saint-Michel, de Behoute-Cerfontaine et de Ftroul, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local Burnot-Molignée</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Florennes → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Flavion érosions n°02-04-05-06-07-09-10-12-13-16 ; MI ER03-07-14 (R <sup>au</sup> de Saint-Michel) ; BC ER 07-08-10 (R <sup>au</sup> de Behoute-Cerfontaine) ; FU ER02-03-04 (R <sup>au</sup> de Ftroul) → Soit <u>19 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le ruisseau de Saint-Michel (14), le Flavion (7) et les ruisseau de Behoute-Cerfontainel (1) et Ftroul (1)		

039

Burnot- Mollignée	<b>► Sensibiliser les agriculteurs d'Onhaye aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire du Flavion, de la Mollignée et du ruisseau de Ftroul, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local Burnot-Mollignée</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Onhaye → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Flavion érosions n°18-20-21-22-25-27-31-32-33-35-36-38-42-47-49-58-59-63 ; FU ER09-11-15-16-17-18-19-20-21 (R <sup>au</sup> de Ftroul) → Soit <u>27 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le Flavion (28), le ruisseau de Ftroul (8) et la Mollignée (2)		

040

Burnot- Mollignée	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Profondeville aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Besinne et Tailfer, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local Burnot-Mollignée</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Profondeville → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> BS ER02-04-05-06-07 (R <sup>au</sup> de Besinne) ; TF ER16-17-18-19 (R <sup>au</sup> de Tailfer) → Soit <u>9 atteintes</u> non prioritaires		

041

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Chimay aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux nombreuses zones d'érosion constatées lors de l'inventaire de l'Eau Blanche, de l'Eau Noire, de l'Oise et des ruisseaux de Boutonville et de Bardompré, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local EBNO</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Chimay → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> EB ER03-20-21-23-34-36 (Eau Blanche) ; EN ER13-15 (Eau Noire) ; OS ER02-09 (Oise) ; BT ER02 (Boutonville) ; BD ER02-05-06-07-09-13-14-19-24-27-30-32-34-36 (Bardompré) → Soit <u>25 atteintes prioritaires</u>		

042

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Couvin aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux nombreuses zones d'érosion constatées lors de l'inventaire de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local EBNO</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Couvin → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> EB ER37-39-42 (Eau Blanche) ; EN ER07-11-25 (Eau Noire) → Soit <u>6 atteintes prioritaires</u>		

043

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Momignies aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux nombreuses zones d'érosion constatées lors de l'inventaire de l'Oise et de l'Eau d'Anor, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local EBNO</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Momignies → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> OS ER 02-10-18-19-21-22-28-35-36-37-39-42-44-46-49-54-55-56 (Oise) et EA ER 12-15-16 (Eau d'Anor) → Soit <u>19 atteintes prioritaires</u>		

044

Houille	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Beuraing aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire de la Houille et des ruisseaux de Scheloupe et des Prés d'en Bas, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local de la Houille</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Beuraing → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Houille érosions n°01 ; SC ER05-06-08 (R <sup>au</sup> du Scheloupe) ; PR ER02 (R <sup>au</sup> des Prés d'en Bas) → Soit <u>5 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur les ruisseaux de Scheloupe (5) et des Prés d'en Bas (1), ainsi que la Houille (1)		

045

Houille	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Gedinne aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire de la Houille, de la Houillette et des ruisseaux du Moulin, des Durets, de Burre et de Malvoisin, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local de la Houille</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Gedinne → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Houille érosions n°03-07-18 ; MU ER12-13 (R <sup>au</sup> du Moulin) → Soit <u>5 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le ruisseau du Moulin (13), la Houille (10), la Houillette (7), les ruisseaux de Malvoisin (1) et de Burre (1)		

## 046

Samson	<b>► Sensibiliser les agriculteurs d'Andenne aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Samson</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Ville d'Andenne → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Ville-en-Warêt érosion n° 2 et 11 ; TH ER01 (R <sup>au</sup> de Thon) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> , auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le ruisseau de Ville-en-Warêt (8)		

## 047

Samson	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Gesves aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Samson</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Gesves → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contacts avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> Tronquois érosions n°41-42-44-45-46-47 ; HE ER08-09 (R <sup>au</sup> de Houte) ; WA ER02-03 (R <sup>au</sup> de Wanet) ; LB ER02-05-12 (R <sup>au</sup> de Labas) → Soit <u>13 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les érosions non prioritaires sur le ruisseau de Labas (9), le Tronquois (2), les ruisseaux de Houte (2) et de Wanet(1), ainsi que les autres érosions relevés lors des inventaires précédents sur le Strouviaux (17), le Samson (15) et le ruisseau des Fonds de Gesves (2)		

### 3.2-3.3-3.4

048

Samson	► <b>Sensibiliser les agriculteurs d'Ohey aux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail</b>	
	<b>Nature</b> Information, concertation	
	:	
	<b>Description</b> Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, promouvoir la brochure « Rivières et agriculture », inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre</b> : • Cellule de coordination → <i>Fourniture de la brochure, proposition d'actions de sensibilisation à l'échelon du Comité local du Samson</i>	
	<b>Partenaire</b> : • Commune d'Ohey → <i>Diffusion de la brochure auprès des agriculteurs, promotion des actions proposées, contact avec les agriculteurs</i>	
	<b>Échéance</b> : 2016	
<b>Estimation budgétaire</b> : Budget ordinaire		<b>Origine financement</b> : CRHM
<b>Atteintes concernées</b> : Aucune atteinte liée à des érosions par piétinement par le bétail n'est à déplorer sur les cours d'eau du territoire communal pour la partie « Haute-Meuse », cependant, des érosions prioritaires sont bien présentes sur les cours d'eau en territoire « Meuse aval ». Une sensibilisation commune par les deux Contrats de rivière sera menée.		

#### 5.3.3.3 Sous-thématique 3.3 : Matières organiques exogènes à l'agriculture <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a actuellement pas d'action inscrite dans cette sous-thématique.

#### 5.3.3.4 Sous-thématique 3.4 : Mesures Agri-Environnementales <sup>(DCE)</sup>

049

Eaux Blanche, Noire et Oise - Houille	► <b>Sensibiliser des agriculteurs des vallées de l'Eau Blanche, du ruisseau de Rempeine et du ruisseau de Scheloupe aux enjeux liés à la biodiversité des prairies humides et des mares, promotion des MAE liées à ces milieux</b>	
	<b>Nature</b> : Information, Sensibilisation	
	<b>Description</b> : Information du monde agricole, promotion des MAE et soutien aux agriculteurs pour obtenir ces mesures.	
	<b>Maître d'œuvre</b> : • Natagora → <i>Dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères », informer les agriculteurs et apporter un soutien</i>	
	<b>Échéance</b> : 2016	
	<b>Estimation budgétaire</b> : Sans objet	

5.3.3.5 Sous-thématique 3.5 : Pesticides agricoles <sup>(DCE)</sup>

050

Affluents namurois	► <b>Sensibiliser les agriculteurs du bassin versant de la Gelbressée face aux risques liés au traitement avec des pesticides à moins de 6 mètres de la berge du cours d'eau lorsque la culture est proche de la berge</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser et inciter les exploitants agricoles à ne pas labourer et cultiver trop près du cours d'eau et surtout à ne pas employer de pesticides en bordure des cours d'eau et des zones humides, rappeler la réglementation en vigueur.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Fernelmont → <i>Contact avec les agriculteurs, sensibilisation et rappel de la législation (envoi d'un courrier, rencontre ...)</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Localisation des secteurs identifiés lors de l'inventaire des atteintes, soutien à la concertation et à la sensibilisation (fourniture d'un courrier type...)</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteinte concernée :</b> FW A01 (R <sup>au</sup> de Franc-Warêts) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

051

Burnot-Molignée	► <b>Sensibiliser les agriculteurs du bassin versant du Burnot face aux risques liés au traitement avec des pesticides à moins de 6 mètres de la berge du cours d'eau lorsque la culture est proche de la berge</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser et inciter les exploitants agricoles à ne pas labourer et cultiver trop près du cours d'eau et surtout à ne pas employer de pesticides en bordure des cours d'eau et des zones humides, rappeler la réglementation en vigueur.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Contact avec les agriculteurs, sensibilisation et rappel de la législation (envoi d'un courrier, rencontre ...)</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Localisation des secteurs identifiés lors de l'inventaire des atteintes, soutien à la concertation et à la sensibilisation (fourniture d'un courrier type...)</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> RS A02, A03 (R <sup>au</sup> du Ris) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

052

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Sensibiliser les agriculteurs du bassin versant de la Molignée face aux risques liés au traitement pesticides des clôtures de parcelles situées à proximité des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser et inciter les exploitants agricoles à ne pas employer de pesticides pour éliminer la végétation au pied des clôtures électrifiées sur les parcelles proches des cours d'eau et des zones humides, rappeler la réglementation en vigueur.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Onhaye → <i>Contact avec les agriculteurs, sensibilisation et rappel de la législation (envoi d'un courrier, rencontre ...)</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination → <i>Localisation des secteurs pulvérisés identifiés lors de l'inventaire des atteintes, soutien à la concertation et à la sensibilisation (fourniture d'un courrier type...)</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> FU AU10-11-12 (R <sup>au</sup> de Ftroul) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

053

<b>Houille</b>	<b>► Sensibiliser les producteurs de sapins de Noël face aux risques liés au traitement pesticides des parcelles situées à proximité des cours d'eau du bassin versant de la Houille</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser et inciter les producteurs à réduire l'utilisation de pesticides sur les parcelles de sapins de Noël proches des cours d'eau et des zones humides, rappeler la réglementation en vigueur.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF Beauraing → <i>Contact avec les producteurs, sensibilisation, conseils et rappel de la législation</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture d'un document de sensibilisation, soutien à la concertation</i> • Communes de Beauraing et Gedinne → <i>Soutien à la sensibilisation et à la concertation</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM

5.3.4 Thématique 4 : Collectivités et ménages <sup>(DCE)</sup>

## 5.3.4.1 Sous-thématique 4.1 : Economies et utilisation de l'eau

054

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Dinant en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Dinant → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville de Dinant

055

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Hastière en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hastière → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Hastière

056

Meuse et affluents namurois	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Namur en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Namur → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...) en fonction des budgets disponibles</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville de Namur

057

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Eghezée en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Eghezée → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Eghezée

058

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Fernelmont en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Fernelmont → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Fernelmont

059

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de La Bruyère en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs) *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de La Bruyère → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de La Bruyère

060

<b>Meuse et Bocq</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Yvoir en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Yvoir → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Yvoir

061

<b>Bocq et Samson</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Assesse en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Assesse → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Assesse

062

<b>Bocq</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Hamois en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hamois → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Hamois

063

<b>Meuse et Burnot-Molignée</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Profondeville en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Profondeville → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Profondeville

064

<b>Burnot -Molignée</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Mettet en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Mettet

065

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Chimay en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville de Chimay

066

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ <b>Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Momignies en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Momignies → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...) au fur et à mesure des travaux à réaliser</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Momignies

067

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ <b>Assurer la promotion de la turbine hydroélectrique de l'étang de Virelles qui alimente les bâtiments de l'Aquascope *</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser le grand public aux économies d'énergie, montrer un exemple d'installation électrique utilisant l'eau comme source d'énergie.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Virelles Nature → <i>Développement d'outils de sensibilisation, promotion, guidance des participants</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la promotion (article, site Internet...)</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

068

Houille	▶ <b>Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Beauraing en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Beauraing → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Beauraing

069

<b>Houille</b>	<b>► Inciter les nouveaux propriétaires à placer une citerne à eau de pluie pour économiser l'eau sur la commune de Gedinne</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Fournir une fiche de bonne utilisation d'une citerne à eau de pluie aux propriétaires pour les inciter à placer une citerne ou à bien utiliser cette ressource gratuite en eau dans la maison. Favoriser aussi la rétention en eau dans ces citernes lors des pluies abondantes afin de diminuer le risque d'inondation dans la vallée de la Houille.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Edition d'une fiche conseil, diffusion auprès des propriétaires notamment via la délivrance des Permis d'Urbanisme, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gedinne

070

<b>Meuse et Samson</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Andenne en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville d'Andenne → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i> après validation par le Collège communal d'un rapport de faisabilité réalisé par les Services « Environnement » et « Technique et logistique »	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville d'Andenne

071

<b>Samson</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux de Gesves en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gesves

072

<b>Samson</b>	<b>► Equiper les robinetteries des bâtiments communaux d'Ohey en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs)</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin de réduire la consommation en eau des bâtiments publics, placer sur les robinets des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau (division d'environ 50% du débit d'eau sans aucune perte de confort, investissement peu coûteux).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Financement et placement des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (administration, écoles, complexes sportifs...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Promotion et information sur ces systèmes auprès des partenaires via les Comités locaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Ohey

5.3.4.2 Sous-thématique 4.2 : Pesticides non agricoles et déchets toxiques <sup>(DCE)</sup>

073

<b>SBH</b>	<b>► Développer des ateliers « Produits d'entretien écologique » pour sensibiliser le grand public à l'échelon local</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, formation	
	<b>Description :</b> Développer et proposer des ateliers de réalisation de produits d'entretien qui respectent l'environnement et dont les composants ne polluent pas les eaux de surface et souterraines, à destination du grand public. Organiser des formations pour les partenaires du CRHM afin que ceux-ci puissent à leur tour aussi dispenser ces trucs et astuces localement à la population.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Les Amis de la Terre → <i>Proposer annuellement quelques ateliers là où il y a une demande, former la Cellule de coordination du CRHM aux techniques de réalisation des produits écologiques</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Se former à l'animation des ateliers, proposer annuellement quelques ateliers. Ensuite former les partenaires du CRHM à ces techniques</i> • Autres partenaires du CRHM (Ville de Couvin, Commune d'Yvoir...) → <i>Se former à l'animation des ateliers et ensuite organiser des ateliers à l'échelon local</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire		<b>Origine financement :</b> CRHM, Amis de la Terre

074

<b>SBH</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides le long des routes régionales *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, former le personnel régional...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO1 → <i>Réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire régional, formation du personnel régional</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

075

SBH	<b>► Mise en place une gestion plus durable des espaces verts gérés par la Province de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, Protection	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, mener une réflexion sur la gestion des espaces verts provinciaux dans l'optique d'une gestion différenciée.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • STPN/Cellule Environnement → <i>Inventaire des espaces et des gestionnaires provinciaux, détermination des espaces à gestion intensive et des espaces à gestion plus extensives, mise en place de la gestion différenciée des espaces verts provinciaux (affectation des espaces, techniques de gestion, calendrier des interventions...), conception et mise en place d'un plan de réduction aboutissant au final à l'utilisation de « zéro phyto » dans les espaces verts provinciaux</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Province de Namur	

076

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Dinant</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Dinant → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Ville de Dinant	

077

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Hastière</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hastière → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Commune d'Hastière	

078

<b>Meuse et affluents namurois</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Namur → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), poursuite de la réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville de Namur

079

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Poursuivre la mise en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Eghezée *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Eghezée → <i>Poursuite des efforts de réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Eghezée

080

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Fernelmont</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre progressivement en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Fernelmont → <i>Réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal par mise en place d'un plan de gestion différenciée, adoption de techniques alternatives ...</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Fernelmont

081

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à La Bruyère *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de La Bruyère → <i>Réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de La Bruyère

082

<b>Meuse et Bocq</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Yvoir</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Yvoir → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée sur certaines zones de l'entité), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Yvoir

083

<b>Bocq et Samson</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Assesse</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Assesse → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Assesse

084

<b>Bocq</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Ciney</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Ciney → <i>Réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal par mise en place d'un plan de gestion différenciée, adoption de techniques alternatives ...</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Ville de Ciney

085

<b>Bocq</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Hamois</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hamois → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Commune d'Hamois

086

<b>Bocq</b>	<b>► Résoudre des problèmes de stockage ou d'utilisation de produits toxiques à proximité des cours d'eau sur la Ville de Ciney</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, information	
	<b>Description :</b> Face à certains stockages de produits toxiques à proximité du lit du cours d'eau constatés lors des inventaires du Biron et du Leignon, contacter le propriétaire, l'informer et faire déplacer la zone de stockage.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Ciney → <i>Contact avec le riverain, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteinte concernées:</b> LE D01 (Leignon) → Soit <u>1</u> atteinte prioritaire		

087

Meuse et Burnot-Molignée	► <b>Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Profondeville</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Profondeville → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), poursuite de la réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Profondeville

088

Burnot-Molignée	► <b>Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Florennes</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Florennes → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), poursuite de la réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Florennes

089

Burnot-Molignée	► <b>Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Mettet</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée), poursuite de la réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Mettet

090

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Onhaye</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Onhaye → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Onhaye

091

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Rencontrer et sensibiliser les responsables de la base aérienne militaire de Florennes aux problématiques liées à l'eau et aux zones humides</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, information	
	<b>Description :</b> Rencontre d'un responsable Environnement de la base aérienne afin d'évaluer les mesures prises pour protéger les eaux des ruisseaux de Saint-Michel et de Louchenée qui jouxtent le domaine militaire, d'identifier les richesses environnementales et de sensibiliser face aux problématiques liées aux eaux de surface et souterraines.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Contact avec la base militaire, concertation</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Florennes → <i>Participation à la concertation</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

092

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Sensibiliser la population de Mettet à une réduction de l'usage des pesticides domestiques</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, information	
	<b>Description :</b> Diffusion de documents de sensibilisation (brochures, articles, courriers...) et/ou organisation d'une séance d'information, d'un stand d'exposition, contacts directs avec les riverains ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Diffusion de documents, organisation d'actions de sensibilisation, contacts avec les citoyens ...</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

093

Burrot-Molignée	<b>► Sensibiliser la population d'Onhaye à une réduction de l'usage des pesticides domestiques</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, information	
	<b>Description :</b> Diffusion de documents de sensibilisation (brochures, articles...) et/ou organisation d'un atelier, contacts directs avec les riverains ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Diffusion de documents, organisation d'actions de sensibilisation, d'Onhaye contacts avec les citoyens ...</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de documents de sensibilisation, soutien à l'organisation d'un atelier</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

094

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Chimay</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

095

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Couvin</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Couvin → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

096

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Momignies</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Momignies → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Momignies

097

Houille	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Beauraing</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Beauraing → <i>Réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal par mise en place d'un plan de gestion différenciée, adoption de techniques alternatives ...</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville de Beauraing

098

Houille	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Gedinne</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée imposée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gedinne

099

<b>Houille</b>	<b>► Installer un potager partagé naturel à Gedinne en bordure de la Houille pour sensibiliser les gens à la gestion respectueuse des cours d'eau, à l'environnement</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation	
	<b>Description :</b> Mettre en place un projet de potager sur le site des anciennes serres le long de la Houille où des techniques naturelles pourraient être montrées aux citoyens (alternatives aux pesticides, aux plantes invasives, utilisation de variétés locales ...)	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Création et gestion du potager, sensibilisation de la population, promotion</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Natagora → <i>Soutien à la sensibilisation de la population, avis techniques</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gedinne

100

<b>Meuse et Samson</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Andenne</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville d'Andenne → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée), réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Ville d'Andenne

101

<b>Samson</b>	<b>► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée), poursuite de la réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gesves

## 102

Samson	► <b>Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Ohey</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019, continuer à utiliser des techniques alternatives, appliquer le plan de gestion différenciée, sensibiliser le personnel communal ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Finalisation du Plan Maya (mise en place d'un plan de gestion différenciée), poursuite de la réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Ohey

## 103

Samson	► <b>Développer un quartier « Santé sans pesticide » sur la Commune d'Ohey</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, gestion	
	<b>Description :</b> Identifier un quartier où la Commune d'Ohey et les habitants seraient prêts à ne plus utiliser de pesticides, en collaboration avec l'asbl Adalia. Informer les habitants, encadrer ceux-ci, promouvoir l'action.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Concertation avec les habitants, arrêt de l'utilisation de pesticides dans le quartier concerné, promotion</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Asbl Adalia → <i>Encadrement pour la mise en place du quartier « Santé sans pesticide », promotion</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Ohey

## 5.3.5 Thématique 5 : Zones protégées <sup>(DCE)</sup>

### 5.3.5.1 Sous-thématique 5.1 : Zones Natura 2000 <sup>(DCE)</sup>

104

Eaux Blanche, Noire et Oise - Houille	► <b>Création de nouvelles réserves naturelles dans les vallées de l'Eau Blanche, du ruisseau de Rempeine et du ruisseau de Scheloupe</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, Législation	
	<b>Description :</b> Rachat de parcelles, conversion en réserves naturelles, gestion des sites.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Natagora → <i>Dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères », rachat de terrains en zone Natura 2000, montage d'un dossier pour obtenir le statut de réserve naturelle, gestion des sites</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet	

### 5.3.5.2 Sous-thématique 5.2 : Zones de baignade <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a pas de zone de baignade officielle sur le territoire de la Haute-Meuse.

### 5.3.5.3 Sous-thématique 5.3 : Zones vulnérables <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a actuellement pas d'action inscrite dans cette sous-thématique.

### 5.3.5.4 Sous-thématique 5.4 : Zones sensibles <sup>(DCE)</sup>

Il n'y a actuellement pas d'action inscrite dans cette sous-thématique.

## 5.3.5.5 Sous-thématique 5.5 : Zones karstiques et eaux souterraines

105

Affluents hastiéro-dinanais	<b>► Assainir le chantoir de Falmignoul (Dinant) où s'écoulent les eaux du ruisseau de Falmagne et qui est pollué par un dépôt de déchets divers</b>	
	Nature : Concertation, Gestion	
	Description : Concertation avec le propriétaire, sensibilisation, action éventuelle de nettoyage des déchets dans le chantoir, réflexion relative à l'achat du terrain, aménagement du site.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Dinant → <i>Contact et concertation avec le propriétaire, appui dans la démarche, réflexion relative à l'achat du terrain, soutien à l'organisation éventuelle d'une action de nettoyage du chantoir, sensibilisation des riverains</i>	
	Partenaires : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Aide de la Ville de Dinant dans ses démarches de concertation, sensibilisation et nettoyage du site pollué</i> • SPW/DGO3/DNF → <i>Expertise, soutien à l'éventuelle action de nettoyage du chantoir</i> • CWEPSS, clubs spéléologiques, Natagora → <i>Le cas échéant, participation à l'action de nettoyage du chantoir</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : A déterminer
Atteinte concernée : FM D22 (R <sup>au</sup> de Falmagne) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

106

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Poursuivre la gestion des déchets au niveau des sites karstiques du Fondry Jean Cosse et de l'ancien camping du Tyrol à Petigny (Couvin)</b>	
	Nature : Gestion	
	Description : Suite à l'opération karst propre menée en mars 2013, poursuite du ramassage des déchets sur ces deux zones karstiques polluées.	
	Maître d'œuvre : • Unité scout de Pétigny → <i>Poursuite des travaux de nettoyage et de la réhabilitation du site avec les enfants (« Animateur du site »)</i> • Scoubalou → <i>Gestionnaire du site</i>	
	Partenaires : • Ville de Couvin → <i>Suivi de l'évolution du chantier, exportation des déchets ramassés</i> • SPW/DGO3/DNF Couvin → <i>Suivi de l'évolution du chantier, encadrement</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet

5.3.5.6 Sous-thématique 5.6 : Zones de protection de captage <sup>(DCE)</sup>

107

Burnot-Molignée	<b>► Sensibiliser la population de Mettet à l'existence de zones de protection de captages et aux précautions à prendre</b>	
	Nature : Sensibilisation, information	
	Description : Diffusion de documents de sensibilisation (brochures, articles, courriers...), contacts directs avec les riverains en zones de protection...	
	Maître d'œuvre : • Commune de Mettet → <i>Diffusion de documents, contacts avec les citoyens ...</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation</i>	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet	

5.3.6 Thématique 6 : Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau <sup>(DCE)</sup>5.3.6.1 Sous-thématique 6.1 : Prélèvements <sup>(DCE)</sup>

108

Eaux Blanche, Noire et Oise	► <b>Rénovation du réseau de distribution d'eau de la Régie communale des Eaux de Chimay afin de réduire les pertes en eau</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux	
	<b>Description :</b> Suite aux importantes fuites d'eau constatées dans les canalisations d'eau de la Ville de Chimay, rénover progressivement le réseau de distribution afin de réduire ces pertes en eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Financement et réalisation progressive des travaux de rénovation des conduites d'eau</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Ville de Chimay

109

Samson	► <b>Etudier la faisabilité et accompagner, le cas échéant, la mise en place de station(s) permanente(s) de pompage d'eau en rivière à destination des agriculteurs sur la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, Travaux	
	<b>Description :</b> Suite à des problèmes de pollution des eaux par rinçage et remplissage de cuve par des agriculteurs, étudier la possibilité d'implanter des sites de prélèvement d'eau « publics » et participer à leur mise en place.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Etude des sites, soutien à la mise en place</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer

5.3.6.2 Sous-thématique 6.2 : Etiages <sup>(DCE)</sup>

110

Bocq	► <b>Sensibiliser les propriétaires d'étangs dans le bassin versant du Tailfer à une bonne gestion de leurs vannes en période d'étiage du cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Identifier les propriétaires d'étang et les sensibiliser à une bonne gestion de leurs vannes, en ce qui concerne le débit d'eau détourné dans les plans d'eau, afin de garantir une alimentation minimum dans le lit principal du cours d'eau en période d'étiage.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Identification des propriétaires, information et concertation avec ceux-d'Assesse ci, fourniture des documents de sensibilisation</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination → <i>Réalisation d'un document de sensibilisation, fourniture aux du CRHM partenaires, soutien à la concertation avec les propriétaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> CRHM
	<b>Atteintes concernées :</b> TF C03 (Tailfer) → Soit <u>1</u> <u>atteinte prioritaire</u>	

111

Burnot-Molignée	► Sensibiliser les propriétaires d'étangs dans le bassin versant du Burnot à une bonne gestion de leurs vannes afin d'éviter tout problème en cas de crues ou d'étiage du cours d'eau	
	Nature : Information, concertation	
	Description : Identifier et informer les propriétaires afin de garantir une bonne ouverture des vannes en cas de crue du cours d'eau afin de réduire les risques d'inondation. Egalement sensibiliser ceux-ci à une gestion correcte du débit d'eau détourné dans les étangs afin de garantir une alimentation minimum dans le lit principal du cours d'eau en période d'étiage.	
	Maître d'œuvre : • Commune de Profondeville → <i>Identification des propriétaires, information et concertation avec ceux-ci, fourniture des documents de sensibilisation</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Réalisation d'un document de sensibilisation, fourniture aux partenaires, soutien à la concertation avec les propriétaires</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : BS EN04 (R <sup>au</sup> de Besinne) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> à laquelle il faut ajouter les nombreux étangs présents tout au long du Burnot		

5.3.6.3 Sous-thématique 6.3 : Crues et Inondations <sup>(DCE)</sup>

112

SBH	► Diffusion de la nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation auprès des partenaires du CRHM *	
	Nature : Information, Communication	
	Description : Collaboration de la Cellule de coordination du CRHM à la diffusion auprès de ses partenaires des nouvelles cartes d'aléa d'inondation par débordement du cours d'eau et par ruissellement.	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Information des partenaires de l'existence des nouvelles cartes, présentation de l'outil</i>	
	Partenaire : • Groupe transversal Inondations → <i>Fourniture de la cartographie, soutien à la diffusion de l'information</i>	
	Échéance : 2014	
	Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet

113

SBH	► Diffusion de la nouvelle cartographie des risques de dommages dus aux inondations auprès des partenaires du CRHM *	
	Nature : Information, Communication	
	Description : Collaboration de la Cellule de coordination du CRHM à la diffusion auprès de ses partenaires concernés des nouvelles cartes des risques de dommages.	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Information des partenaires de l'existence des nouvelles cartes</i>	
	Partenaire : • Centre régional de Crise → <i>Diffusion de la cartographie auprès des autorités compétentes</i>	
	Échéance : 2014	
	Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet

114

SBH	<b>► Diffusion des résultats finaux du projet AMICE auprès des partenaires du CRHM *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Communication	
	<b>Description :</b> Présenter les résultats du projet d'adaptation de la Meuse et de son bassin versant aux impacts des inondations et étiages en lien avec le changement climatique (AMICE).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Groupe transversal Inondations → <i>Présentation des résultats finaux aux partenaires du CRHM, fourniture de documents synthétiques</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Diffusion des documents synthétiques auprès des partenaires, promotion</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

115

SBH	<b>► Implication du CRHM dans le processus de concertation des acteurs dans le cadre de l'élaboration des Plans de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Collaboration de la Cellule de coordination du CRHM à la mise en place d'une cellule de concertation locale face aux problématiques liées aux inondations.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Concertation avec les partenaires du CRHM, participation à la dynamique de la cellule de concertation locale</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Groupe transversal Inondations → <i>Suivi de l'élaboration des PGRI</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

116

Houille	<b>► Prévenir du risque lié aux inondations sur le bassin transfrontalier de la Houille</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, concertation, information	
	<b>Description :</b> Poursuite et finalisation du projet Interreg IV « Inondations Houille » qui proposera différents scénarii d'aménagements dans la vallée de la Houille à ces partenaires. Prise de décision quant aux aménagements qui pourraient être réalisés par la suite pour prévenir du risque d'inondation.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Partenaire principal du projet Interreg, responsable des études sur le territoire belge</i> • Communauté des Communes Ardennes et Rives de Meuse → <i>Partenaire principal du projet Interreg, responsable des études sur le territoire français</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Commune de Gedinne, STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Validation des cartes « aléas inondation » et des aménagements proposés, partenaire associé dans les réunions de concertation</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Partenaires associés dans les réunions de concertation</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> 340.000€		<b>Origine financement :</b> Fonds européens, fonds français, SPW/DGO3/DCENN

## 117

<b>Samson</b>	<b>► Etablir un projet d'aménagement pour lutter contre les inondations afin de protéger la place de Thon dans la vallée du Samson *</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, travaux	
	<b>Description :</b> Afin de limiter les problèmes d'inondation récurrents au niveau de la place de Thon, faire réaliser une étude d'aménagement du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Réalisation d'une étude d'aménagement, recherche de financements</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DCENN

## 118

<b>Samson</b>	<b>► Collaborer avec la Cellule GISER pour réaliser des aménagements en zones agricoles sur la Commune d'Ohey pour éviter des ruissellements d'eau et coulées boueuses</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, Etude	
	<b>Description :</b> Identifier des sites à risque, étudier des solutions pour réduire les risques d'inondation par ruissellement d'eau et les dégâts occasionnés par les coulées boueuses. Réaliser des aménagements en zones agricoles.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>identification des zones à problème, concertation avec la Cellule GISER et les agriculteurs, mise en œuvre d'aménagements.</i>	
	<b>Partenaire :</b> • SPW/DGO3/Cellule GISER → <i>Encadrement pour l'identification des zones à problème, conseils techniques pour la mise en place d'aménagements adéquats.</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Ohey, agriculteurs

## 119

<b>Samson</b>	<b>► Adjoindre aux Permis d'Urbanisme délivrés par la Commune d'Ohey des conditions environnementales et des recommandations (plantation de haies, utilisation de sols perméables, placement d'une citerne à eau de pluie...) afin de limiter les risques d'inondation</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Sensibilisation	
	<b>Description :</b> Adjoindre certaines conditions environnementales et des recommandations lors de la délivrance des Permis d'Urbanisme (pour la construction ou la rénovation d'habitations) en vue d'améliorer la rétention et la gestion des eaux pluviales et ainsi limiter les problèmes d'inondation.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Imposition des conditions environnementales dans la délivrance des Permis, réalisation d'un feuillet d'information à destination des habitants</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

5.3.7 Thématique 7 : Pollutions accidentelles et historiques <sup>(DCE)</sup>5.3.7.1 Sous-thématique 7.1 : Pollutions accidentelles <sup>(DCE)</sup>

120

<b>SBH</b>	<b>► Collaborer avec la Cellule de coordination du CRHM en cas d'infractions environnementales graves constatées le long des cours d'eau des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, répression	
	<b>Description :</b> Collaboration afin de constater l'infraction, identifier les responsables, concerter et sensibiliser les riverains, réprimer le cas échéant.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DPC → <i>Constat des infractions et répression éventuelle</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Contact du DPC en cas de constatation d'une infraction, concertation, sensibilisation</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

121

<b>Houille</b>	<b>► Résoudre le problème de pollution par hydrocarbures au centre de Gedinne le long de la Houillette</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Suite au problème de manque d'étanchéité de deux cuves à mazout constaté lors de l'inventaire de la Houillette au centre de Gedinne, sensibiliser le propriétaire riverain, rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Contact avec le riverain, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et d'un document de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> HO AU05 (Houillette) → Soit 1 <u>atteinte prioritaire</u>		

122

<b>Samson</b>	<b>► Acquérir des boudins d' « éco-perles » mis à disposition par la Commune d'Ohey en cas de pollution menaçant les eaux de surface</b>	
	<b>Nature :</b> Acquisition, Protection	
	<b>Description :</b> Achat de boudins d'éco-perles qui serviront à neutraliser les polluants et à protéger les cours d'eau en cas de pollutions accidentelles.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Acquisition du matériel, prêt en cas de pollution sur le territoire communal</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Ohey

### 5.3.8 Thématique 8 : Hydromorphologie <sup>(DCE)</sup>

#### 5.3.8.1 Sous-thématique 8.1 : Continuité écologique des cours d'eau <sup>(DCE)</sup>

123

<b>SBH</b>	<b>► Prendre des mesures favorisant la continuité longitudinale des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie en Province de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, Gestion	
	<b>Description :</b> Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau pour favoriser la libre circulation des poissons, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Etude de cas, réalisation de travaux, suivi des chantiers, concertation avec les riverains</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

124

<b>Meuse</b>	<b>► Poursuivre l'installation de centrales hydroélectriques sur la Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux	
	<b>Description :</b> Installation des centrales pour les barrages d'Hastière, Waulsort et Tailfer dont les travaux préliminaires ont été réalisés à l'occasion du chômage de la Meuse en octobre 2012 (sous réserve de validation du prototype de Hun et des résultats de l'étude globale d'incidence sur l'environnement). Réalisation des travaux préliminaires de l'installation des autres centrales sur les écluses de La plante, Rivière, Houx, Dinant et Anseremme lors du chômage de la Meuse de la Meuse 2015 (sous réserve également des résultats de l'étude globale d'incidence sur l'environnement).	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO2/DVHN → Suivi des chantiers (respect du Cahier Spécial des Charges)</li> <li>• SOFICO → Financement et réalisation des travaux</li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SOFICO

125

<b>Meuse</b>	<b>► Etude du réaménagement des échelles à poisson d'Anseremme à la Plante *</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, travaux, concertation	
	<b>Description :</b> Suivi du réaménagement des échelles à poissons des barrages de Rivière et Tailfer qui devraient bénéficier d'un financement FEP. Poursuite des études de réaménagement sur les barrages d'Anseremme, Dinant, Houx, Hun et La Plante.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO2/DVHN → Suivi des études, réalisation des aménagements proposés</li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO3/DNF/Service de la pêche, SPW/DGO1, FHHMN → <i>Concertation</i></li> </ul>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> FEP, SPW/DGO2/DVHN

126

<b>Meuse</b>	<b>► Contrôle saisonnier du piège de la passe à poissons de Houx sur la Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, Analyse	
	<b>Description :</b> Assurer le contrôle piscicole de la passe à différents moment de l'année.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service de la pêche → Suivi du passage dans l'échelle à poissons	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

127

<b>Bocq</b>	<b>► Poursuivre la levée des entraves à la libre circulation des poissons dans la vallée du Bocq *</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, gestion	
	<b>Description :</b> A l'issue du projet Walphy, poursuivre les travaux de restauration de la continuité longitudinale et de la qualité physique du cours d'eau, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Recherche de financements, étude des chantiers, réalisation des travaux, suivi des aménagements</i>	
	<b>Partenaire :</b> • STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Collaboration pour les travaux réalisés sur les tronçons de 2<sup>ème</sup> catégorie</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> 1.060.000€	<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DCENN, FEP, Walphy after Life
<b>Atteintes concernées :</b> Obstacle à la libre circulation des poissons n°1461 (Spontin), n°1463 (Château de Spontin) et n°1472 (Emptinne) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u>		

128

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	<b>► Poursuivre la levée des entraves à la libre circulation des poissons dans la vallée de l'Eau Noire *</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, gestion	
	<b>Description :</b> A la suite des chantiers déjà menés en 2013, poursuivre les travaux de restauration de la continuité longitudinale et de la qualité physique du cours d'eau, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Recherche de financements, étude des chantiers, réalisation des travaux, suivi des aménagements</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DCENN, FEP
<b>Atteintes concernées :</b> Obstacle à la libre circulation des poissons n°1116 (EN EN24), n°1118 (EN EN22), n°1119 (EN EN21), n°1120 (EN EN20) → Soit <u>4 atteintes prioritaires</u>		

129

<b>Samson</b>	<b>► Etudier la faisabilité d'installer une centrale hydro-électrique pédagogique sur un cours d'eau de la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, Travaux	
	<b>Description :</b> Evaluer les possibilités d'implantation d'une turbine (à l'abbaye de grand Pré sur le Samson ou à la Pichelotte à la future « Maison de l'Eau ») en développant les aspects pédagogiques et en tenant compte de la libre circulation des poissons	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Etude des sites et des possibilités techniques</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer

5.3.8.2 Sous-thématique 8.2 : Gestion, restauration et entretien des cours d'eau <sup>(DCE)</sup>

130

SBH	<b>► Assurer l'entretien, la gestion et le curage superficiel des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie sur le District de Namur *</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, gestion	
	<b>Description :</b> Assurer les missions légales (coupes d'arbres, évacuation d'entraves à l'écoulement des eaux, curage de certains cours d'eau là où cela est nécessaire...) et apporter des améliorations ponctuelles (protections de berges, aménagements particuliers ...), en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Réalisation des travaux, suivi des chantiers, concertation avec les riverains</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination → <i>Fourniture des données d'inventaire des atteintes aux cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DCENN

131

SBH	<b>► Maintenir et développer les actions limitant, dans la mesure du possible, les inondations en zones urbanisées (protection des biens et des personnes) sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie en Province de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, Gestion	
	<b>Description :</b> Restituer au cours d'eau sa géométrie et sa rugosité souhaitables, améliorer l'écoulement dans le cours d'eau lorsque cela est nécessaire, préserver le lit mineur et limiter les perturbations dans le lit majeur du cours d'eau, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Etude de cas, réalisation de travaux, suivi des chantiers, concertation avec les riverains</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

132

SBH	<b>► Prendre des mesures de gestion favorisant l'hydromorphologie et la conservation (ou le développement) de la biodiversité des cours d'eau non navigables de 2<sup>ème</sup> catégorie en Province de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, Gestion	
	<b>Description :</b> Assurer la continuité latérale du cours d'eau, permettre la mobilité du cours d'eau, assurer une gestion raisonnée de la ripisylve, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Etude de cas, réalisation de travaux, suivi des chantiers, concertation avec les riverains</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

133

<b>SBH</b>	<b>► Renforcer le rôle de « conseiller technique » de la Province de Namur auprès des communes en matière d'appui technique à la gestion de cours d'eau non navigables de 3<sup>ème</sup> catégorie</b>	
	<b>Nature :</b> Aide, Concertation	
	<b>Description :</b> Aider les pouvoirs communaux dans leur gestion des cours d'eau de 3 <sup>ème</sup> catégorie	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Concertation avec l'administration communale, expertise technique</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

134

<b>SBH</b>	<b>► Communiquer à la Cellule de coordination du CRHM un rapport bisannuel mentionnant les travaux ordinaires et extraordinaires réalisés par le Service technique provincial sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie en Province de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Communication, coordination	
	<b>Description :</b> Communiquer les actions menées durant les 6 mois précédents afin d'actualiser les données de l'inventaire des atteintes mené par la Cellule de coordination du CRHM et intégrer toutes les améliorations réalisées sur les cours d'eau de 2 <sup>ème</sup> catégorie.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Etablissement d'un rapport et communication à la Cellule de coordination du CRHM.</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

135

<b>Meuse</b>	<b>► Assurer l'entretien de la Meuse, de ses berges, chemins de halage, barrages et écluses *</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, concertation	
	<b>Description :</b> Assurer les missions légales d'entretien et de remise en état des écluses, barrages, chemins, berges, ... par le personnel de la DVHN et par des entreprises privées avec lesquelles la DVHN passe les marchés.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO2/DVHN → Réalisation des travaux ordinaires, établissement et suivi des marchés avec les entreprises privées</li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → Assurer le relais entre le SPW/ DGO2/DVHN et le Comité de Rivière</li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO2/DVHN

136

<b>Meuse</b>	<b>► Concerner les gestionnaires des cours d'eau navigables et non navigables préalablement à la mise en chômage de la Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation	
	<b>Description :</b> Concertation des gestionnaires des cours d'eau (SPW/DGO2/DVHN, SPW/DGO3/DCENN, Service technique provincial) en vue de coordonner les travaux qui seront menés aux confluences entre les affluents et la Meuse lors de son chômage.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → Organisation de la réunion de concertation</li> <li>• SPW/DGO2/DVHN, SPW/ DGO3/DCENN, → Participation à la concertation et suivi des mesures prises dans le cadre de leurs missions de gestionnaire des cours d'eau</li> <li>STPN/Cellule Cours d'Eau</li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

137

<b>Meuse</b>	<b>► Poursuite de l'installation de plantes hélophytes locales au niveau des berges artificielles de la Haute-Meuse</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, gestion	
	<b>Description :</b> Réimplanter des plantes hélophytes dans les perrés de la Haute-Meuse afin de végétaliser ceux-ci et augmenter la biodiversité des berges artificialisées, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO3/DNF Pépinière → <i>Choix des sites et implantation des végétaux,</i></li> <li>domaniale de Marche-les-Dames <i>concertation</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO2/DVHN → <i>Délivrance d'une autorisation pour implanter les végétaux dans les berges sous gestion</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

138

<b>Meuse</b>	<b>► Etudier la faisabilité d'une verdurisation des berges de la Meuse au niveau de la confluence avec la Lesse à Dinant *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation	
	<b>Description :</b> A la suite de la concertation déjà menée pour développer un projet lors du Protocole d'Accord 2010-2013, poursuivre l'étude de faisabilité d'une verdurisation des berges en tenant compte des différentes contraintes soulevées (présence de nombreux anatidés dont les bernaches du Canada, absence actuelle de réel substrat pour fixer les plantations...).	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Dinant → <i>Participation à la concertation, financement éventuel si des travaux d'aménagements étaient entrepris</i></li> <li>• SPW/DGO3/DNF → <i>Participation à la concertation, expertise technique pour la plantation de végétaux hélophytes, fourniture éventuelle de plants</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Organisation de la concertation, suivi du dossier</i></li> <li>• Université de Namur/URBE → <i>Expertise scientifique</i></li> <li>• SPW/DGO2/DVHN → <i>Délivrance de l'autorisation d'effectuer les travaux</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

139

<b>Meuse</b>	<b>► Améliorer la gestion environnementale des zones portuaires de la Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Afin de préserver et d'augmenter le patrimoine environnementale des zones portuaires, prendre des mesures de gestion adéquates (participation active au plan « 100% Nature », mise en place du projet « Nichoirs » pour oiseaux/insectes/chauves-souris, nettoyage des dépôts illicites, intégrations paysagères...), informer et sensibiliser les exploitants des sites	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAN → <i>Mise en place des mesures de gestion, suivi de l'évolution des sites, sensibilisation et accompagnement des exploitants</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien dans les démarches de sensibilisation, fourniture de documents de sensibilisation</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

140

Affluents namurois	<b>► Résoudre les problèmes d'entraves à l'écoulement liées à la présence de clôtures en travers du le lit des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie sur la commune de Namur</b>	
	Nature : Concertation, répression	
	Description : En cas de clôtures et treillis en travers du cours d'eau et descendant jusque dans le lit de la rivière, constatés notamment lors de l'inventaire du ruisseau de Dave, concerter les propriétaires riverains pour faire enlever ces obstacles à l'écoulement des eaux.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Namur → <i>Identification des propriétaires, information et concertation avec ceux-ci, répression éventuelle si nécessaire</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain, soutien à la concertation</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Ville de Namur
Atteintes concernées : Dave entraves n° 13-14-15-16-19-20-21 → Soit <u>7 atteintes prioritaires</u>		

141

Affluents namurois	<b>► Résoudre les problèmes de protection de berges dégradées constituant un risque d'entraves à l'écoulement en cas de chute dans le lit des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie sur la commune de Namur</b>	
	Nature : Concertation, répression	
	Description : Suite aux protections de berges dégradées (mur, remblais non stabilisés) qui ont été constatés notamment lors de l'inventaire du ruisseau de Dave, concerter les propriétaires riverains pour faire réparer ces berges pouvant occasionner, en cas de chute dans le lit du cours d'eau, une entrave à l'écoulement.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Namur → <i>Identification des propriétaires, information et concertation avec ceux-ci, répression éventuelle et réalisation des travaux si nécessaire</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain, soutien à la concertation</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : A déterminer
Atteintes concernées : Dave entraves n° 04-06 → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

142

Burnot-Molignée	<b>► Résoudre les problèmes d'entraves à l'écoulement liées à la présence de clôtures en travers du lit des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie sur la commune de Profondeville</b>	
	Nature : Concertation, répression	
	Description : En cas de présence de clôtures et treillis en travers du cours d'eau et descendant jusque dans le lit de la rivière, constatés notamment lors de l'inventaire du ruisseau de Besinne, concerter les propriétaires riverains pour faire enlever ces obstacles à l'écoulement des eaux.	
	Maître d'œuvre : • Commune de Profondeville → <i>Identification des propriétaires, information et concertation avec ceux-ci, répression éventuelle si nécessaire</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture des données d'inventaire et des observations de terrain, soutien à la concertation</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Commune de Profondeville, CRHM
Atteintes concernées : BS EN05-06 (R <sup>su</sup> de Besinne) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

143

Burnot-Molignée	<b>► Résoudre certains problèmes de détérioration de protections de berge ou d'ouvrages menaçant l'écoulement des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie sur la commune de Profondeville</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, répression	
	<b>Description :</b> Suite une détérioration de protection de berges constatée lors de l'inventaire du ruisseau de Besinne, concerter les riverains pour arriver à une réparation de l'ouvrage pour éviter tout problème d'écoulement sur ce cours d'eau de 3 <sup>ème</sup> catégorie.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • Commune de Profondeville → <i>Information et concertation du riverain, réalisation des travaux en cas de refus du propriétaire</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Service technique de la Province de Namur → <i>Expertise technique</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> BS PR01 (R <sup>au</sup> de Besinne) → Soit 1 <u>atteinte prioritaire</u>		

144

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Réaliser un réaménagement hydromorphologique de trois ruisseaux frayères affluents de l'Eau Blanche : les ruisseaux du Grand Fossé, du Gout et de la Taille Fréchet *</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, Gestion	
	<b>Description :</b> A la suite des travaux de renaturation déjà réalisés dans l'Eau Blanche et le Grand Morby dans le cadre du projet Walphy, réaménager trois autres affluents, avec notamment une reconnexion du Grand Fossé avec sa source initiale située sur le site de la carrière à Frasnes, en tenant compte progressivement des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) dès qu'ils seront d'application.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Réalisation de l'étude, financement et réalisation des aménagements en lien avec le projet Walphy</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF Couvin → <i>Expertise, concertation pour les aménagements</i> • Ville de Couvin → <i>Concertation, promotion</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> 60.000€	<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DCENN, Walphy after Life

5.3.9 Thématique 9 : Activités récréatives <sup>(DCE)</sup>5.3.9.1 Sous-thématique 9.1 : Pêche <sup>(DCE)</sup>

145

Eaux Blanche, Noire et Oise	► <b>Développer une convention de partenariat pour la pisciculture du Ry de Rome avec le propriétaire et les pêcheurs locaux</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, Gestion	
	<b>Description :</b> Concerter les différents acteurs pour développer un partenariat afin de pouvoir produire des truites de souche locale qui pourront être utilisées par les sociétés de pêche locales à l'occasion des rempoissonnements.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service → <i>Concertation, établissement du partenariat de la pêche</i>	
	<b>Partenaires :</b> • FHESM, Sociétés de pêche → <i>Participation à la concertation, partenariat</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

## 5.3.9.2 Sous-thématique 9.2 : Tourisme fluvial et activités sportives

146

Meuse	► <b>Assurer la diffusion de documents de promotion touristique et de sensibilisation relatifs aux réglementations et au respect environnemental, à destination des plaisanciers de la Meuse</b>	
	<b>Nature :</b> Publication, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Création et promotion d'une application GPS et édition d'article(s)/brochure(s) présentant les attraits touristiques de la vallée mosane, ainsi que des informations concernant les règles de navigation, le respect et la protection du milieu naturel et le respect de l'ensemble des utilisateurs de la Meuse.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • FTPN → <i>Edition, promotion et diffusion des outils de communication, collaboration avec le BEP et la Cellule de coordination du CRHM</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture de données pour l'application GPS, réalisation de la brochure de sensibilisation, concertation des partenaires, promotion et diffusion</i>	
	<b>Partenaires :</b> • BEP → <i>Dans le cadre du projet Interreg « La Meuse et vous », finalisation du développement de l'application GPS</i> • SPW/DGO2/DVHN, SPW/DGO2/DRDU, RCNSM, FFSNW, FFYB, FHHMN → <i>Participation à un groupe de travail et à la rédaction du document</i> • Communes de Dinant, Namur, Profondeville, Yvoir et syndicats d'initiative → <i>Promotion et diffusion des outils développés</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

## 147

<b>Meuse</b>	<b>► Poursuite de la gestion de l'installation des planchers de pêche et embarcadères à bateaux en Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Législation, obligation, concertation	
	<b>Description :</b> Poursuivre l'élimination des planchers de pêche et autres embarcadères mal entretenus, non autorisés ou dont la présence ne se justifie pas.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO2/DVHN → Concertation avec les pêcheurs et plaisanciers, adaptation de la législation et mise en application, obligation	
	<b>Partenaires :</b> • FHHMN, FFSNW, Cellule de → Concertation avec le SPW/DGO2/DVHN coordination du CRHM	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO2/DVHN

## 148

<b>Meuse</b>	<b>► Mener une concertation relative aux pistes de vitesse en Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation	
	<b>Description :</b> Organiser une réunion de concertation entre les partenaires impliqués pour limiter l'impact des sports moteurs envers les autres activités récréatives en Haute-Meuse (pêche, aviron...).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO2/DSM → Organisation de la réunion, suivi administratif	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO2/DVHN → <i>Participation à la réunion, application des mesures décidées</i> • SPW/DGO3/DNF, ZPHM, Cellule de coordination → <i>Participation à la concertation</i> du CRHM, FHHMN, FFSNW, FFYB, LMB, RCNSM	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

## 5.3.10 Thématique 10 : Déchets dans le lit des cours d'eau et en zone rivulaire

## 5.3.10.1 Sous-thématique 10.1 : Déchets verts

149

Affluents namurois	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de La Bruyère *</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatés lors de l'inventaire des ruisseaux du Bois de Linfagne, de Saint-Lambert et de Bovesse, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de La Bruyère → <i>Contact avec le riverain, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> BE D04-05-09-10-11-17-19 (R <sup>au</sup> de Bovesse) → Soit <u>7 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux de Saint-Lambert (4) et de Bovesse (2)		

150

Affluents namurois	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Dave, d'Erpent et d'Arquet, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Namur → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Dave déchets n°11-16-23 ; AR D06-07-09-10-23-26 (R <sup>au</sup> d'Arquet) ; EP D03 (Erpent) → Soit <u>10 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux d'Arquet (14), de Dave (6) et d'Erpent (4).		

151

Bocq et Samson	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Assesse</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire atteintes sur les ruisseaux de Crupet, de Mière, de Tailfer, du Fonds des Vaux et du Ry de Vesse, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact d'Assesse avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> CR D03 (Crupet) ; MR D06-08 (Rau de Mière) ; RV D03 (Ry de Vesse) ; FV D02 (Rau du Fond des Vaux) → Soit <u>5 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur le Crupet (8) et le Tailfer (1)		

152

Bocq	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Hamois</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire du ruisseau de Skeuvre ou lors du nettoyage réalisé par les agents Wallo'Net du CRHM entre 2011 et 2013, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique de déchets sauvages.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hamois → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> SK D09 (R <sup>au</sup> de Skeuvre) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> à laquelle il faut ajouter les déchets non prioritaires sur ce ruisseau de Skeuvre (1) et aussi les déchets relevés précédemment sur le Bocq (13) et le Petit Bocq (1)		

153

<b>Bocq</b>	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Yvoir</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire du ruisseau du Ry d'Août, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Yvoir → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> RA D06-07 (Ry d'Août) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

154

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Florennes</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire du ruisseau de Saint-Michel, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Florennes → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> MI D01 (R <sup>au</sup> de Saint-Michel) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

155

Burnot-Molignée	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Mettet</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors des inventaires des ruisseaux de Bossière et Brougnou, du Fond de Maison, de la Fontaine Notre-Dame, du Ris, de Stave et de Biesmerée ainsi que la zone amont de ceux-ci, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> FF D03-14 (Rau du Fond de Maison) ; RS D01 (Rau du Ris) ; ST D10-11 (Raux de Stave et Biesmerée) ; AS D18 (zone amont de ces deux derniers) → <u>Soit 6 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux de Stave et Biesmerée et leur zone amont (7), les ruisseaux de la Fontaine Notre-Dame(3), de Bossière (1) et du Fond de Maison (1)		

156

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Chimay</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors des inventaires de l'Eau Blanche et des ruisseaux de Bardompré et Boutonville, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> EB D38-46-56-70 (Eau Blanche) → <u>Soit 4 atteintes prioritaires</u> → auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de l'Eau Blanche (4), le ruisseau de Bardompré (2) et le ruisseau de Boutonville (1)		

157

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Couvin</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatés lors des inventaires de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Couvin → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> EB D91 (Eau Blanche) ; EN D33-41-45-72 (Eau Noire) → Soit <u>5 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de l'Eau Noire (5), l'Eau Blanche (3) et le ruisseau de Boutonville (1)		

158

Houille	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Gedinne</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire de la Houillette et des ruisseaux du Moulin et de Burre, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> HO D01 (Houillette) ; MU D01 (R <sup>au</sup> du Moulin) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de la Houillette (5) et des ruisseaux du Moulin (2) et de Burre (1)		

159

Samson	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Andenne</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatés lors de l'inventaire des ruisseaux de Ville-en-Warêt et de Thon, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville d'Andenne → <i>Contact avec le riverain, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> TH D07-09 (R <sup>au</sup> de Thon) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux de Thon (6) et de Ville-en-Warêt (2)		

160

Samson	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire du ruisseau de Labas, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> LB D04-12-13-16 (R <sup>au</sup> de Labas) → Soit <u>4 atteintes prioritaires</u>		

## 5.3.10.2 Sous-thématique 10.2 : Autres déchets non toxiques

161

SBH	<b>► Poursuivre les opérations de nettoyage des déchets ménagers et d'autres déchets dans les cours d'eau sur les tronçons des sociétés de pêche en Haute-Meuse namuroise</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, concertation	
	<b>Description :</b> Organiser des nettoyages de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) le long des parcours des sociétés de pêche du Feron, de la Leffe, du Samson, du ruisseau de Falmagne ... avec la collaboration de bénévoles locaux et des administrations communales si nécessaire.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • FHHMN (via ses sociétés de pêche) → <i>Organisation des opérations rivières propres, contacts avec les acteurs locaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Communes → <i>Soutien matériel (sacs) et reprise des déchets après l'opération</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien matériel (gants, sacs poubelles, pinces, assurances) et encadrement de l'action en cas de nécessité</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire	<b>Origine financement :</b> CRHM, communes

162

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Dinant</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors des inventaires de la Meuse et du ruisseau de Falmagne, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Dinant → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
	<b>Atteintes concernées :</b> ME D008, D009 (Meuse) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> → auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long du ruisseau de Falmagne (21) et de la Meuse (3)	

163

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Hastière</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors des inventaires de la Meuse et des ruisseaux de Massembre, Waraye et Heer, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Hastière → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
	<b>Atteintes concernées :</b> ME D001 à D005 (Meuse) ; MA D04 (Massembre) → Soit <u>6 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long des ruisseaux de Waraye (7), de Massembre (7) et de Heer (3).	

164

Meuse et affluents namurois	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Dave, d'Erpent, d'Arquet et de Ville-en-Warêt, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Namur → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Dave déchets n°8-30 ; Ville-en-Warêt déchets n° 18-24-28-34 → Soit <u>6 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux d'Arquet (33), de Dave (17), de Ville-en-Warêt (22) et d'Erpent (7).		

165

Affluents namurois	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Eghezée *</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire du ruisseau du Bois de Mehaigne, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Eghezée → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Déchets n°4 sur le ruisseau du Bois de Mehaigne → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> à laquelle il faut ajouter les atteintes non prioritaires (11).		

166

Affluents namurois	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Fernelmont</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Ville-en-Warêt et de Franc-Warêt, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Fernelmont → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Ville-en-Warêt déchets n°3 ; FW D03 (R <sup>au</sup> de Franc-Warêt) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les atteintes non prioritaires des ruisseaux du Ville-en-Warêt (4) et de Franc-Warêt (4).		

167

Affluents namurois	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de La Bruyère *</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatés lors de l'inventaire des ruisseaux du Bois de Linfagne, de Saint-Lambert et de Bovesse, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de La Bruyère → <i>Contact avec le riverain, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Bois de Linfagne déchets n°34 ; LM D05 (R <sup>au</sup> de Saint-Lambert) ; BE D16-21 (R <sup>au</sup> de Bovesse) → Soit <u>4 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux du Bois de Linfagne (57), de Saint-Lambert (13) et de Bovesse (11).		

168

Meuse et Bocq	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Yvoir</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées par les agents Wallo'Net entre 2011 et 2013 le long du Bocq et lors de l'inventaire du ruisseau du Ry d'Août, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact d'Yvoir avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> <u>Nombreuses atteintes non prioritaires</u> le long du Ry d'Août (5) et du ruisseau de Purnode (5), ainsi que les déchets relevés par les agents Wallo'Net le long du Bocq.		

169

Bocq et Samson	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Assesse</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire atteintes sur les ruisseaux de Crupet, de Mière, de Tailfer, du Fonds des Vaux, d'Arville et du Ry de Vesse, au nettoyage réalisé par les agents Wallo'Net entre 2011 et 2013, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à ce problème de déchets sauvages.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact d'Assesse avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> CR D12 (Crupet) ; MR D10 (Rau de Mière) ; AR D04 (Rau d'Arville) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur le Crupet (7), les ruisseaux de Mière (12) et du Fond des Vaux (6), le Tailfer (3), le ruisseau d'Arville (4) et le Ry de Vesse (2).		

170

Bocq	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la Ville de Ciney	
	Nature : Concertation, législation, répression	
	Description : Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors des inventaires du Leignon et du Biron, au nettoyage réalisé entre 2011 et 2013 par les agents Wallo'Net du CRHM, continuer à sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution récurrente.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Ciney → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, constatation des infractions et envoi des dossiers à l'agent sanctionnateur, organisation d'une action citoyenne de nettoyage des rues et des cours d'eau.</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	Échéance : 2014	
	Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet
	Atteintes concernées : BR D03-08 (Biron) ; LE D03-04 (Leignon) → Soit 4 atteintes prioritaires → auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long du Leignon (29) et du Biron (13)	

171

Bocq	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Hamois	
	Nature : Concertation, législation, répression	
	Description : Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire du ruisseau de Skeuvre ou lors du nettoyage réalisé par les agents Wallo'Net du CRHM entre 2011 et 2013, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette problématique de déchets sauvages.	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Hamois → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	Échéance : 2014	
	Estimation budgétaire : Sans objet	Origine financement : Sans objet
	Atteintes concernées : Nombreuses <u>atteintes non prioritaires</u> sur ce ruisseau de Skeuvre (13) et aussi tous les déchets relevés précédemment sur le Bocq (71) et le Petit Bocq (17).	

172

Burnot-Molignée	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Florennes</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors des inventaires du Flavion et du ruisseau de Saint-Michel, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Florennes → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Flavion déchets n°03 et 20 ; MI D02 (R <sup>au</sup> de Saint-Michel) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long du Flavion (20)		

173

Burnot-Molignée	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Mettet</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors des inventaires des ruisseaux de Bossière et Brougnou, de Behoute-Cerfontaine, du Fond de Maison, de la Fontaine Notre-Dame, du Ris, de Stave et de Biesmerée ainsi que la zone amont de ceux-ci, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> ST D06 (Raux de Stave et Biesmerée) ; AS D12-22 (zone amont de ces deux derniers) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur sur les ruisseaux de Stave et Biesmerée et leur zone amont (42), les ruisseaux du Fond de Maison (13), de la Fontaine Notre-Dame (12), de Behoute-Cerfontaine (9), du Ris (2) et de Bossière (1)		

174

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Chimay	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatés lors des inventaires de l'Eau Blanche, l'Eau Noire, de l'Oise et des ruisseaux de Bardompré et Boutonville, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> EB D23-74 (Eau Blanche) ; BD D17-19-29-38 (Bardompré) ; BT D22 (Boutonville) → Soit <u>7 atteintes prioritaires</u> → auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de l'Eau Blanche (71), le ruisseau de Bardompré (55), le ruisseau de Boutonville (27), l'Eau Noire (13) et l'Oise (5)		

175

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Couvin	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatés lors des inventaires de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Couvin → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> EN D43-73 (Eau Noire) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> → auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de l'Eau Noire (72), l'Eau Blanche (22) et le ruisseau de Boutonville (1)		

176

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Mener une Opération Rivière Propre sur l'Eau Blanche à l'échelle de la commune de Couvin</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, Gestion	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets en zone agricole signalées par certains partenaires du CRHM, organiser une opération de ramassage des déchets et d'assainissement des rives de l'Eau Blanche.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Couvin → <i>Contacts locaux, promotion de l'action, encadrement de l'opération, implication des bénévoles du PCDN, évacuation des déchets récoltés</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF → <i>Soutien à l'organisation de l'opération, encadrement des bénévoles</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à l'organisation, encadrement des bénévoles, fourniture de matériel (gants, pinces à déchets, sacs poubelles) et d'une assurance pour les bénévoles.</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> → Soit <u>22</u> atteintes non prioritaires		

177

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Momignies</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire de l'Oise et de l'Eau d'Anor, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Momignies → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> OS D15, OS D17, OS D18 (Oise) → Soit <u>3</u> atteintes prioritaires → auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de l'Oise (13) et de l'Eau d'Anor (11)		

178

<b>Houille</b>	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Beauraing</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Scheloupe et des Prés d'en Bas, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b>	• Ville de Beauraing → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets</i>
	<b>Partenaires :</b>	• Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> PR D01-05-07 (R <sup>2u</sup> des Prés d'en Bas) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter tous les déchets non prioritaires disséminés le long des ruisseaux des Prés d'en Bas (5) et de Scheloupe (3)		

179

<b>Houille</b>	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Gedinne</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire de la Houille, de la Houillette et des ruisseaux du Moulin, des Durets, de Burre et de Malvoisin, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b>	• Commune de Gedinne → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction, ramassage des déchets ou organisation d'une « Opération rivière propre »</i>
	<b>Partenaires :</b>	• Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i> • Patro Saint-Exupéry de Gedinne → <i>Participation à une « Opération rivière propre »</i>
	<b>Échéance :</b> 2015	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Houille déchets n°50-51-74-75 ; HO D05, AU04 (Houillette) → Soit <u>6 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires disséminés notamment le long de la Houille (51), des ruisseaux du Moulin (11), de Malvoisin (3) et de Burre (2) et de la Houillette (1)		

180

Samson	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune d'Andenne</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatés lors de l'inventaire des ruisseaux de Ville-en-Warêt et de Thon, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville d'Andenne → <i>Contact avec le riverain, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Ville-en-Warêt déchets n°3 et 42 ; TH D14 (R <sup>au</sup> de Thon) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les déchets non prioritaires sur les ruisseaux de Ville-en-Warêt (45), de Thon (8) et le Samson à Maizeret pour lesquels les agents Wallo'Net ont déjà agi entre 2011 et 2013.		

181

Samson	<b>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation, répression	
	<b>Description :</b> Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des ruisseaux de Tronquois, de Houte, de Wanet, de Labas et du Fond des Vaux, sensibiliser les riverains, leur rappeler la législation et trouver une solution face à cette pollution.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Contact avec les riverains, envoi d'un courrier d'information, contact avec l'organisme pouvant constater et sanctionner l'infraction</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un courrier type et de documents de sensibilisation, aide à la localisation et au suivi</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> Nombreuses <u>atteintes non prioritaires</u> sur les ruisseaux de Labas (15), de Wanet (10), de Houte (2) et du Fond des Vaux (2), ainsi que ceux du Tronquois (10) pour lesquels un courrier de sensibilisation a déjà été envoyé aux riverains par la Commune de Gesves en 2011.		

182

<b>► Poursuivre les actions de nettoyage le long des cours d'eau dans le cadre des opérations « Villages propres » à Vresse-sur-Semois</b>	
<b>Nature :</b> Sensibilisation, Gestion	
<b>Description :</b> Ramassage des déchets dans le village de Sugny et le long des cours d'eau avec les bénévoles locaux (citoyens, écoles, centres ...)	
<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Vresse-sur-Semois → <i>Organisation de l'opération « Villages propres », encadrement des bénévoles, promotion</i>	
<b>Partenaires :</b> • Cellules de coordination du CRHM et du CR Semois → <i>Participation à l'opération, encadrement de l'action le long des cours d'eau, mise à disposition de matériel (gants, sacs poubelles, pinces à déchets...) et d'une assurance pour les bénévoles</i>	
<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> GT A03 (R <sup>au</sup> de la Goutelle) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> à laquelle il faut ajouter les sites non prioritaires (2).	

## 5.3.11 Thématique 11 : Ouvrages et patrimoine

## 5.3.11.1 Sous-thématique 11.1 : Ouvrages le long des cours d'eau

183

Meuse	► Réaménagement de la rive droite de la Meuse, réalisation d'un encorbellement surplombant le fleuve au centre de Dinant	
	Nature : Travaux	
	Description : Encorbellement de la Meuse, réorganisation de la zone d'amarrage des péniches, création d'une nouvelle zone piétonne, création d'un RAVeL...	
	Maîtres d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO2/DVHN → Etude du projet, financement et suivi des travaux d'aménagement de la berge et du RAVeL</li> <li>• Ville de Dinant → Financement et suivi des travaux d'aménagement des parkings, des trottoirs, du mobilier urbain et touristique</li> <li>• SPW/DGO1/DRN → Financement et suivi des travaux d'aménagement des voiries</li> </ul>	
	Partenaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération belge des Bateliers → Concertation pour la réorganisation de la zone d'amarrage des péniches</li> </ul>	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : 5,5 millions d'euros		Origine financement : SPW/DGO2 et DGO1, Ville de Dinant

184

Meuse	► Réaménagement du quai Cadoux en rive gauche de la Meuse à Dinant	
	Nature : Travaux	
	Description : A la suite du placement des collecteurs d'eaux usées, aménagement des trottoirs, pose d'un nouveau revêtement de sol, plantations, création de zones de parking...	
	Maîtres d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO2/DVHN → Etude du projet, financement et suivi des travaux d'aménagement des abords du chemin et de la berge</li> <li>• Ville de Dinant → Financement et suivi des travaux de plantations, du mobilier urbain et touristiques</li> <li>• INASEP → Financement et suivi des travaux de réaménagement du chemin</li> </ul>	
	Échéance : 2014	
	Estimation budgétaire : A déterminer	

185

Affluents hastiéro-dinantais	► Envisager la restauration de l'aqueduc permettant au ruisseau de Naman de passer sous l'ancienne voie de chemin de fer convertie en Ravel à Agimont *	
	Nature : Etude, Travaux	
	Description : Suite à la détérioration de nombreuses pierres de l'aqueduc signalée par un partenaire du CRHM, restaurer le pont sous le Ravel.	
	Maître d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO1 → Inspection de l'ouvrage, financement et réalisation éventuelle des travaux en fonction du verdict établi</li> </ul>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	

186

Bocq	► Restaurer le pont enjambant le Biron dans l'Avenue Schlogel à Ciney	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la détérioration du parement et des pilasses constatée lors de l'inventaire du Biron, évaluer les dégâts et si nécessaire restaurer le pont sur cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Ciney → <i>Financement et réalisation des travaux si nécessaire</i>	
	Partenaire : • STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Expertise technique</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Ville de Ciney
Atteinte concernée : BR OU01 (Biron) → Soit <u>1</u> atteinte prioritaire		

187

Bocq	► Restaurer le pont enjambant le Leignon sur la voirie au lieu-dit « Barcenne » à Ciney	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la détérioration de l'arche en pierres constatée lors de l'inventaire du Leignon, évaluer les dégâts et si nécessaire restaurer le pont sur cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Ciney → <i>Financement et réalisation des travaux si nécessaire</i>	
	Partenaire : • STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Expertise technique</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Ville de Ciney
Atteinte concernée : Leignon Ouvrage n°2 → Soit <u>1</u> atteinte prioritaire		

188

Burnot-Molignée	► Envisager la restauration du pont enjambant le ruisseau du Moulin sur la N971 à la sortie de Maredsous en allant vers Denée *	
	Nature : Etude, Travaux	
	Description : Suite au développement d'une végétation ligneuse dans le muret du pont, une détérioration de l'ouvrage et la chute de pierres dans le cours d'eau ont été constatés lors de l'inventaire des atteintes mené par la Cellule de coordination du CRHM. Envisager la restauration du pont sous cette route régionale.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO1 → <i>Inspection du pont, financement et réalisation éventuelle des travaux en fonction du verdict établi</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : SPW/DGO1

189

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Restaurer le pont enjambant l'Eau Blanche sur la N939 à l'entrée du village de Boussu-en-Fagne *	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la chute du muret de parement du pont heurté par un véhicule et constaté en avril 2013 par la Cellule de coordination du CRHM, de nombreuses pierres sont tombées sur la berge et dans le lit du cours d'eau. Restaurer le pont de cette route régionale.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO1 → <i>Financement et réalisation des travaux</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : SPW/DGO1

190

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Renforcer le pilier de la passerelle enjambant l'Eau Blanche dans le village de Lompret	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la détérioration du pilier de soutènement de la passerelle pédestre constaté lors de l'inventaire de l'Eau Blanche, restaurer celle-ci.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Chimay → <i>Financement et réalisation des travaux</i>	
	Partenaire : • SPW/DGO3/DCENN → <i>Si besoin, remise d'un avis technique</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Ville de Chimay
Atteinte concernée : EB OU03 (Eau Blanche) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

191

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Restaurer le pont enjambant l'Eau Blanche sur la voirie reliant la rue du Moulin et la rue les Roches à Villers-la-Tour	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la détérioration du pilier en pierre constaté lors de l'inventaire de l'Eau Blanche, restaurer le pont sur cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Chimay → <i>Financement et réalisation des travaux</i>	
	Partenaire : • Hainaut Ingénierie Technique → <i>Expertise technique éventuelle</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Ville de Chimay
Atteinte concernée : EB OU02 (Eau Blanche) → Soit <u>1 atteinte</u>		

192

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Restaurer le pont enjambant le ruisseau des Quatre Frères dans la rue Robert Willame à Forges	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la détérioration du mur en pierre et du parement du pont constaté lors de l'inventaire de l'Oise et de ses affluents, restaurer le pont sur cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : • Ville de Chimay → <i>Financement et réalisation des travaux</i>	
	Partenaire : • Hainaut Ingénierie Technique → <i>Expertise technique</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Ville de Chimay
Atteinte concernée : OS OU01 (Oise) → Soit <u>1 atteinte</u>		

193

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Restaurer le pont enjambant l'Eau d'Anor dans la rue de l'Eau d'Anor à Momignies	
	Nature : Travaux	
	Description : Suite à la détérioration du mur en pierre et du parement du pont constaté lors de l'inventaire de l'Eau d'Anor, restaurer le pont sur cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : • Commune de Momignies → <i>Financement et réalisation des travaux</i>	
	Partenaire : • Hainaut Ingénierie Technique → <i>Expertise technique</i>	
	Échéance : 2016	
	Estimation budgétaire : A déterminer	Origine financement : Commune de Momignies
Atteinte concernée : EA O02 (Eau d'Anor) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u>		

194

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Mettre en valeur la station de pompage de Fechelenne récemment restaurée et localisée le long du Flavion à Weillen</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Suite à la rénovation par des bénévoles de cette ancienne station, placer un/des panneau(x) d'information, aménagement d'un chemin d'accès, organisation d'une excursion thématique...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Onhaye → <i>Réaménagement de la zone, placement de panneaux d'information, inauguration du site, organisation d'une promotion locale (excursion...)</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Financement possible du/des panneau(x) d'information, soutien à la promotion de l'évènement</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune d'Onhaye, CRHM

195

<b>Samson</b>	<b>► Remettre en état une ancienne pompe de la rue Féchaire à Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux	
	<b>Description :</b> Accompagner la démarche des habitants de ce quartier qui souhaite restaurer ce patrimoine, promouvoir cette action.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Soutien logistique et promotion</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

## 5.3.12 Thématique 12 : Espèces invasives

## 5.3.12.1 Sous-thématique 12.1 : Végétaux invasifs

196

SBH	<b>► Poursuivre la collaboration entre la Cellule interdépartementale des Espèces invasives et la Cellule de coordination du CRHM en termes de formation, de sensibilisation et de lutte contre les espèces végétales invasives en Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, formation, gestion	
	<b>Description :</b> Assurer un suivi des différentes populations identifiées, particulièrement de la berce du Caucase, continuer le recensement de nouvelles populations, poursuivre l'information des citoyens et des autorités publiques.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO3/CiEi → <i>Echanges d'information concernant la localisation des sites et les gestions réalisées, sensibilisation</i></li> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Echanges d'information concernant la localisation des sites et les gestions réalisées, chantier de gestion le long de certains cours d'eau en Haute-Meuse, sensibilisation</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer	

197

SBH	<b>► Eviter le fauchage et la dissémination des renouées asiatiques lors de l'entretien et des aménagements des bords de routes régionales *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, formation	
	<b>Description :</b> Afin d'éviter l'accroissement des massifs de renouées existants et limiter la propagation de cette plante, ne pas les faucher systématiquement en bord de routes. Ne pas disséminer dans l'environnement les morceaux de tiges à l'occasion de coupes ou dans les transports de terre de remblais. Former le personnel régional.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO1 → <i>Appliquer les conseils de gestion le long des bords de routes, former le personnel régional</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Possibilité de former le personnel régional à une bonne gestion des massifs de renouées asiatiques</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer	

198

SBH	<b>► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase le long des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Contribuer à la lutte contre la berce du Caucase dans la zone de gestion des cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Surveillance des sites, élimination des berces du Caucase</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, transfert des localisations de populations identifiées auprès de la DCENN</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DCENN, CRHM	

199

SBH	<b>► Poursuivre la lutte contre les plantes invasives le long des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie en Province de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Contribuer à la lutte contre la berce du Caucase et les renouées asiatiques, réaliser des actions d'information et de sensibilisation, bannir l'utilisation des espèces invasives dans les plantations réalisées par la Province (dans le cadre de l'engagement dans le plan Altérias).	
	<b>Maître d'œuvre :</b>	• STPN/Cellules Cours d'Eau et Environnement → <i>Surveillance des sites, élimination des berces du Caucase, gestion ciblée de renouées, sensibilisation des citoyens</i>
	<b>Partenaire :</b>	• Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, sensibilisation</i>
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Province de Namur, CRHM

200

SBH	<b>► Proposer des plantes indigènes de substitution pour remplacer la balsamine de l'Himalaya dans les jardins des riverains le long des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Production de sachets de graines d'espèces indigènes des zones humides (consoude, salicaire, épilobe, compagnon rouge...) qui seraient distribués aux riverains en remplacement de leur massif de balsamines. Distribuer le guide des plantes alternatives réalisé par le projet Alterias.	
	<b>Maître d'œuvre :</b>	• Cellule de coordination du CRHM → <i>Financement et réalisation des sachets de graines, distribution auprès des partenaires</i>
	<b>Partenaires :</b>	• Communes d'Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gesves, Hamois, La Bruyère, Mettet, Namur, Onhaye, Profondeville, Yvoir → <i>Distribution auprès des riverains concernés, sensibilisation</i> • GAL de la Botte du Hainaut, SPW/DGO3/DNF, Natagora → <i>Distribution auprès des riverains concernés, sensibilisation</i>
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM

## 201

Meuse	<b>► Lutter contre les espèces végétales invasives le long de la Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Etendre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya des affluents vers la Meuse, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des éventuelles stations de berces du Caucase. Eviter de faucher les massifs de renouées asiatiques sauf dans le cas particulier où elle permet d'assurer une meilleure visibilité en bordure de voirie. Le cas échéant, le produit de fauche sera maintenu sur place et la coupe sera réalisée de manière à éviter la dispersion de fragments de plantes.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation du CRHM à la gestion (mise à disposition éventuelle d'étudiants) et à la sensibilisation</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO2/DVHN → <i>En bord de Meuse, gestion des berces du Caucase et soutien éventuel à la gestion des balsamines de l'Himalaya</i> • Communes → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives sur les sites mosanes communaux, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> CRHM, SPW/DGO2/DVHN
<b>Atteintes concernées :</b> ME IN01 à 012, IN017-018-020-021-022-023 (Hastière), ME IN024 à 029 (Dinant, zone du Colébi), ME IN034-036-039-042-044-052-054 (Anhée), ME IN033-037-038-040-043-045-046, 048 à 051, 053 à 058, 060, 062 à 068 (Yvoir), ME IN073 à 078, 083 (Profondeville), ME IN089-091-094-095-097-099 (Namur) → Soit <u>61 atteintes prioritaires</u>		

## 202

Affluents hastiéro-dinantais	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune de Dinant</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sur le site Natura 2000 du Colébi. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF Dinant → <i>Gestion de populations de balsamines en site Natura 2000, suivi des populations, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition éventuelle d'étudiants) et à la sensibilisation</i> • Ville de Dinant, Natagora → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> FC IN07 (R <sup>au</sup> de Focqueu) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> auxquelles il faut ajouter les quelques sites contaminés par des berces du Caucase en dehors des bords de cours d'eau		

## 203

Affluents hastiéro-dinantais	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Hastière</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Entreprendre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau sur la Meuse et le ruisseau de Massemble. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition éventuelle d'étudiants) et à la sensibilisation</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF Dinant → <i>Gestion de populations de balsamines en site Natura 2000, suivi des populations, sensibilisation des citoyens</i> • Commune d'Hastière, Natagora, CNB → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer

**Atteintes concernées :** MA IN06 à IN31 (Massemble) → Soit 31 atteintes prioritaires auxquelles il faut ajouter les nombreux spots de balsamines de l'Himalaya renseignés par les partenaires dans la zone aval de l'Hermeton (non encore inventorié par le CRHM).

## 204

Affluents namurois	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune de Fernelmont</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre le suivi de l'évolution et la gestion des éventuelles des stations de berces du Caucase et des autres invasives qui seraient détectées.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés et sensibilisation</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Commune de Fernelmont → <i>Soutien à la localisation et à la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i> • SPW/DGO1 → <i>Gestion des sites infestés par la berce du Caucase le long de l'autoroute E42 et dans l'échangeur de Daussoulx</i> • SPW/DGO3/DNF Namur → <i>Soutien à la localisation des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer

205

Affluents namurois	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune de La Bruyère *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des éventuelles stations de berces du Caucase.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition éventuelle d'étudiants) et à la sensibilisation</i></li> <li>• SPW/DGO1 → <i>Gestion des sites infestés par la berce du Caucase le long de l'autoroute E42 et dans l'échangeur de Daussoulx</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de La Bruyère → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i></li> <li>• Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, CNB → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> LM IN01-02-03-04-06-07 (R <sup>au</sup> de Saint Lambert); BE IN02-04-05-06-07 (R <sup>au</sup> de Bovesse) → Soit <u>11 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les populations de balsamines de l'Himalaya déjà en cours de gestion sur le Houyoux		

206

Affluents namurois	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune de Namur</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des éventuelles stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition éventuelle d'étudiants) et à la sensibilisation</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Namur → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives sur les sites communaux, sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> EP IN01-02-03 (Erpent) → Soit <u>3 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les populations de balsamines de l'Himalaya déjà en cours de gestion sur le Houyoux et la Gelbressée.		

207

Bocq et Samson	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Assesse</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion (avec mise à disposition éventuelle d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Commune d'Assesse → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives (sites de berces du Caucase notamment), sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> CR IN01-03-07-08-11-12-13-15-16-18-20-21, IN23 à 33 (Crupet) → Soit <u>23 atteintes prioritaires</u>		

208

Bocq	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la Ville de Ciney</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion (avec mise à disposition éventuelle d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Ville de Ciney → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> LE IN01 (Leignon), une des sources de la contamination du Bocq → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> à laquelle il faut ajouter les très nombreux sites infestés par la balsamine de l'Himalaya sur le Bocq		

209

Bocq	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Hamois</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion, mise à disposition d'étudiants pour la gestion des balsamines de l'Himalaya et sensibilisation des citoyens</i></li> <li>• STPN/Cellules Cours d'Eau et Environnement → <i>Soutien à la localisation des plantes invasives, gestion sur le site de Natoye des berces du Caucase</i></li> </ul>	
	<b>Partenaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune d'Hamois, SPW/DGO3/DNF Rochefort → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> Site infesté de berces du Caucase le long du Petit Bocq, nombreux sites infestés par la balsamine de l'Himalaya le long du Bocq		

210

Bocq	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Yvoir</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion (avec mise à disposition éventuelle d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune d'Yvoir → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i></li> <li>• Natagora, « la chevêche », Centre Croix-Rouge d'Yvoir, SPW/DGO3/DNF Dinant → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> PU IN01 (R <sup>au</sup> de Purnode) → Soit <u>1</u> <u>atteinte prioritaire</u> auxquelles il faut ajouter les très nombreux sites infestés par la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Bocq		

## 211

Burnot-Molignée	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune de Profondeville</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des éventuelles stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition éventuelle d'étudiants) et à la sensibilisation</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Commune de Profondeville → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

## 212

Burnot-Molignée	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune de Mettet</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Mettet → <i>Soutien à la localisation des plantes invasives sur le territoire communal, soutien à la gestion des balsamines de l'Himalaya, sensibilisation des citoyens, suivi des sites infestés par la berce du Caucase</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> ML IN02-04 (Molignée) ; ST IN01 à IN 07 (R <sup>aux</sup> de Stave et Biesmerée) ; FF IN01-02-03-05-06 (R <sup>au</sup> du Fond de Maison) ; RS IN01 (R <sup>au</sup> du Ris) → Soit <u>15 atteintes prioritaires</u>		

## 213

Burnot-Molignée	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune d'Onhaye</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune d'Onhaye → <i>Soutien à la localisation des plantes invasives sur le territoire communal, soutien à la gestion des balsamines de l'Himalaya, sensibilisation des citoyens, suivi des sites infestés par la berce du Caucase</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> Flavion autres n°3 à n°32, n°35 à n°44 ; ML IN30 à IN45, IN47 à IN57 (Molignée) → Soit <u>62 atteintes prioritaires</u>		

214

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune de Chimay</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition d'étudiants) et à la sensibilisation</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Ville de Chimay, SPW/DGO3/DNF Chimay → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives sur le territoire communal, sensibilisation des citoyens</i> • Virelles Nature → <i>Surveillance et gestion des espèces invasives éventuellement présentes sur le site de l'étang de Virelles</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> EB IN03 à IN36, IN38 à IN41, IN43, IN44, IN46 à IN81 (Eau Blanche) ; BD IN02 à IN05, IN07 (Bardompré) et EN IN04 à IN08 (Eau Noire) → Soit <u>84 atteintes prioritaires</u>		

215

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune de Couvin</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF Couvin → <i>Encadrement des opérations de gestion des balsamines de l'Himalaya, suivi des populations, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition d'étudiants) et à la sensibilisation</i> • Ville de Couvin, Natagora ESM, SPW/DGO2/Barrages, ALE, FHESM, société de pêche « la Gaule du Bruly » → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives (notamment via le PCDN de Couvin), sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> EB IN82 à IN94, IN96, IN97 (Eau Blanche) ; EN IN09 à IN14, IN 16 à IN25, IN27-29-34-37-38, IN40 à IN43, IN46-48-49-51-52-53-55-57-58-59-61 (Eau Noire) → Soit <u>51 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les populations du Ry Pernelle (qui sera inventorié au printemps 2013)		

216

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune de Momignies</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Encadrement des opérations de gestion des balsamines de l'Himalaya de l'Oise, poursuite des inventaires des sites infestés, sensibilisation des citoyens</i></li> <li>• Hainaut Ingénierie Technique (HIT) → <i>Soutien à la gestion des balsamines et berces le long des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Momignies, SPW/DGO3/DNF Chimay → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives sur le territoire communal (notamment via le PCDN de Momignies), sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
<b>Atteintes concernées :</b> EA IN01 à EA IN17 (Eau d'Anor), OS IN03 à OS IN 13 (Oise) et EB IN01, EB IN04, EB IN07 (Eau Blanche) → Soit <u>31 atteintes prioritaires</u>		

217

Houille	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune de Beauraing</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Natagora → <i>Inventaire des sites infestés, gestion des balsamines de l'Himalaya sur la Houille à Felenne</i></li> <li>• Ville de Beauraing → <i>Soutien à la localisation des plantes invasives sur le territoire communal, gestion des balsamines sur le ruisseau des Prés d'en Bas, sensibilisation des citoyens</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i></li> <li>• SPW/DGO3/DNF Beauraing → <i>Soutien à la localisation et à la gestion des plantes invasives sur le territoire communal</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Natagora, CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> PR IN01 à IN17 (R <sup>au</sup> des Prés d'en Bas) → Soit <u>17 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter toutes les stations de balsamines présentes sur la Houille (non répertoriées en 2008 lors de l'inventaire)		

218

Houille	<b>► Poursuivre le plan de gestion des espèces végétales invasives sur la commune de Gedinne</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Rechercher et gérer les éventuelles stations de berces du Caucase. Suivre l'évolution des autres plantes invasives.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Natagora → <i>Inventaire des sites infestés, réalisation d'opérations de gestion des balsamines de l'Himalaya, des berces du Caucase, des solidages du Canada et autres plantes invasives</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, participation à la gestion (mise à disposition d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i> • Commune de Gedinne → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives sur le territoire communal, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> Natagora, CRHM
<b>Atteintes concernées :</b> MV IN01-02 (R <sup>au</sup> de Malvoisin) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter toutes les stations de balsamines présentes sur la Houille (non répertoriées en 2008 lors de l'inventaire) et les sites avec du solidage du Canada		

219

Samson	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Andenne</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuite du suivi de l'évolution et de la gestion des stations de berces du Caucase. Gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Inventaire des populations de renouées asiatiques pour planifier un plan de lutte.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion des balsamines de l'Himalaya (avec mise à disposition éventuelle d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Ville d'Andenne → <i>Soutien à la localisation des plantes invasives, gestion des berces du Caucase, étude de la problématique des renouées asiatiques, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer

220

Samson	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés, coordination de la gestion (avec mise à disposition éventuelle d'étudiants) et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Commune de Gesves → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives notamment via le PCDN, sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
	<b>Atteintes concernées :</b> WA IN01-02 (R <sup>au</sup> de wanet) ; LB IN01 à IN07 (R <sup>au</sup> de Labas) ; AV IN02-03-04-05 (R <sup>au</sup> d'Arville) → Soit <u>13 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut <i>notamment</i> ajouter les balsamines de l'Himalaya observées sur le Samson et le Struviaux.	

221

Samson	<b>► Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives sur la commune d'Ohey</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Poursuivre la gestion des populations de balsamines de l'Himalaya, notamment sur base des résultats d'inventaire des atteintes aux cours d'eau du CRHM. Suivre l'évolution et la gestion des stations de berces du Caucase.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Ohey → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives, sensibilisation des citoyens notamment via le PCDN</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF → <i>Soutien à la localisation et la gestion des plantes invasives (notamment les renouées près des mares du Bois d'Ohey)</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Poursuite des inventaires des sites infestés et sensibilisation des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	<b>Origine financement :</b> A déterminer
	<b>Atteintes concernées :</b> BO IN03 (R <sup>au</sup> du Bois d'Ohey) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> (déjà en cours de traitement par le DNF)	

## 5.3.12.2 Sous-thématique 12.2 : Animaux invasifs

222

SBH	<b>► Poursuivre la sensibilisation du grand public et des partenaires du CRHM face à la problématique de l'augmentation des populations de bernaches du Canada</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Continuer de sensibiliser les citoyens pour stopper le nourrissage des bernaches du Canada, informer les partenaires des nuisances occasionnées par cette espèce et des démarches à faire pour lutter contre l'augmentation des populations	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Diffusion de documents de sensibilisation, organisation d'actions d'information</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Tous les partenaires du CRHM → <i>Diffusion des documents, participation aux actions d'information</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

223

Meuse	<b>► Poursuivre la mise en place d'un plan de gestion « pilote » des populations de bernaches du Canada dans la vallée de la Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> A la suite des actions de gestion de œufs de bernaches du Canada sur les îles mosanes réalisées en 2012 et 2013, poursuivre la lutte en menant complémentirement des actions de gestion des populations adultes de bernaches du Canada sur les principaux sites de mue en Haute-Meuse.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/CiEi → <i>Coordination des actions de gestion, encadrement du personnel régional, communication vers la population, suivi scientifique</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF Namur et Dinant → <i>Poursuite des actions de gestion</i> • IRSN, Natagora → <i>Encadrement scientifique et technique des actions de gestion, suivi des populations de bernaches du Canada</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Suivi des actions de gestion, communication vers la population</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

224

Samson	<b>► Gestion pour diminuer les populations de bernache du Canada à l'abbaye de Grand Pré à Faulx-les-Tombes et sur les étangs de pêche de Sorée</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, concertation	
	<b>Description :</b> Obtenir une dérogation pour pouvoir gérer les populations sur ces deux sites. Mener une gestion des œufs et des individus adultes.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Demande de dérogations auprès du DNF, contacts avec les propriétaires et les personnes en charge d'une éventuelle gestion.</i>	
	<b>Partenaire :</b> • SPW/DGO3/DNF Namur → <i>Délivrance des dérogations, soutien à la démarche</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

225

Bocq	<b>► Suivre l'évolution des populations du moustique asiatique dans la vallée du Bocq autour de Natoye *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, sensibilisation	
	<b>Description :</b> A la suite des actions de recherche d'individus et de traitement de certains sites menés en 2012 et 2013, poursuivre le suivi et l'élimination de cette espèce invasive inféodée aux accumulations d'eau stagnante de faible hauteur.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/CiEi → <i>Suivi scientifique, sensibilisation des citoyens, collaboration avec les partenaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Communes d'Hamois et Ciney, STPN, → <i>Soutien à la gestion et/ou à la sensibilisation en cas de nécessité</i> SPW/DGO3/DNF, Cellule de coordination du CRHM	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

226

Bocq	<b>► Suivre l'évolution des populations de rats-laveurs dans la vallée du Bocq</b>	
	<b>Nature :</b> Information, inventaire	
	<b>Description :</b> Suite à la présence du raton-laveur dans la vallée du Bocq, collecter les données d'observation pour évaluer l'importance de sa population et les dégâts occasionnés notamment vis-à-vis des espèces telles le cincle plongeur, le martin-pêcheur, les mollusques d'eau ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF Dinant → <i>Signalement et suivi des populations, évaluation des dégâts causés</i>	
	<b>Partenaires :</b> • « la chevêche » → <i>Signalement des individus dans la vallée du Bocq, évaluation des dégâts causés</i>	
	• Ville de Ciney → <i>Signalement des observations sur le territoire communal</i>	
• Cellule de coordination → <i>Synthèse des signalements, information des partenaires du CRHM</i>		
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

227

Houille	<b>► Suivre l'évolution des populations de rats-laveurs dans le bassin versant de la Houille</b>	
	<b>Nature :</b> Information, inventaire	
	<b>Description :</b> Suite au signalement du raton-laveur dans le bassin versant de la Houille, collecter les données d'observation pour évaluer l'importance de sa population et les dégâts occasionnés notamment vis-à-vis des espèces telles le cincle plongeur, le martin-pêcheur, les mollusques d'eau ...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Synthèse des signalements, information des partenaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF, CNB, Natagora, commune de Gedinne → <i>Signalement et suivi des populations, évaluation des dégâts causés</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

### 5.3.13 Thématique 13 : Habitats et espèces sensibles

#### 5.3.13.1 Sous-thématique 13.1 : Restauration et valorisation de zones humides

228

<b>SBH</b>	<b>► Proposer des visites guidées pour sensibiliser le grand public à l'importance des zones humides dans le cadre du « Week-end des mares » organisé par Natagora</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Sensibilisation	
	<b>Description :</b> Ouvrir des sites humides et sensibiliser les citoyens à l'intérêt de les préserver.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Natagora → <i>Dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères » notamment, proposer des visites de mares, encadrer les participants</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

229

<b>Affluents namurois</b>	<b>► Restauration de l'étang-barrage sur la Gelbressée à Marche-les-Dames</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, gestion	
	<b>Description :</b> Recréer un ou plusieurs étangs et zones humides en dérivation de la Gelbressée dans l'ancien bassin d'orage. Favoriser les populations de chauves-souris, de batraciens et de macro-invertébrés.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF Namur → <i>Montage du dossier, demande des autorisations nécessaires, réalisation et encadrement des travaux de terrassement et restauration des milieux humides</i>	
	• STPN/Cellule Cours d'Eau → <i>Délivrance des autorisations, suivi technique pour le déplacement du tracé du cours d'eau afin de mettre en dérivation la/les zone(s) humide(s)/étang(s)</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

230

<b>Bocq</b>	<b>► Mener une gestion participative de la Zone humide d'Intérêt biologique de Baive à Courrière et y aménager une plateforme didactique d'observation *</b>	
	<b>Nature :</b> Gestion, Sensibilisation, Travaux	
	<b>Description :</b> Développer une gestion participative de cette zone humide avec la population locale. Y aménager une petite plateforme d'observation à des fins didactiques pour les enfants et le grand public.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • GAL « Tiges et Chavées » → <i>Encadrement de la gestion participative, réalisation des aménagements</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> GAL « Tiges et Chavées »

231

<b>Burnot-Molignée</b>	<b>► Informer la population d'Onhaye sur la création de mares naturelles, accompagner les éventuelles initiatives prises par les citoyens</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, information	
	<b>Description :</b> Diffusion de documents de sensibilisation (brochures, articles...) et organisation d'une séance d'information, accompagnement (techniques, entretien, plantes aquatiques...) des initiatives citoyennes	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune d'Onhaye → <i>Diffusion de documents, organisation d'actions de sensibilisation, contacts avec les citoyens ...</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

232

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	<b>► Mener des restaurations de prairies humides, restauration de mares dans la vallée de l'Eau Blanche, dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères ».</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation, Gestion	
	<b>Description :</b> Protéger et restaurer des prairies de fauche et les mares dans les sites Natura 2000 de la vallée de l'Eau Blanche. Actions mises en œuvre pour préserver notamment les biotopes du triton crêté et du damier de la succise.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Natagora → <i>Mener le projet Life « Prairies bocagères » : contacts avec les agriculteurs, coordination des travaux de restauration, sensibilisation des citoyens...</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Villes de Chimay et Couvin → <i>Soutien du projet, promotion locale des actions menées</i> • SPW/DGO3/DNF Chimay et Couvin → <i>Conseils techniques</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture des données d'inventaire des atteintes, soutien à la promotion du projet</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Fonds européens, Natagora

233

<b>Houille</b>	<b>► Mener des restaurations de prairies humides, restauration de mares dans les vallées de Scheloupe et Rempeine, dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères ».</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation, Gestion	
	<b>Description :</b> Protéger et restaurer des prairies de fauche et les mares de Feschaux dans la zone Natura 2000 « Vallée des ruisseaux de Rempeine et Scheloupe ». Actions mises en œuvre pour préserver notamment les biotopes du triton crêté et du damier de la succise.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Natagora → <i>Mener le projet Life « Prairies bocagères » : contacts avec les agriculteurs, coordination des travaux de restauration, sensibilisation des citoyens...</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Ville de Beauraing → <i>Soutien du projet, promotion locale des actions menées</i> • SPW/DGO3/DNF Beauraing → <i>Conseils techniques</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture des données d'inventaire des atteintes, soutien à la promotion du projet</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Fonds européens, Natagora

## 234

<b>Samson</b>	<b>► Solliciter la mise en réserve naturelle de la zone des sources du ruisseau de la Pichelotte à Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, législation	
	<b>Description :</b> Faire classer cette zone de sources.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Montage d'un dossier, suivi de celui-ci, concertation</i>	
	<b>Partenaire :</b> • SPW/DGO3/DNF Namur → <i>Soutien à la démarche</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

## 235

<b>Samson</b>	<b>► Entretien et restaurer des mares communales et sensibiliser les propriétaires privés à une bonne gestion de leurs mares sur la commune de Gesves</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, Sensibilisation	
	<b>Description :</b> Planifier un entretien régulier des mares situées sur le domaine communal, informer les propriétaires privés des mesures d'entretien et de restauration adéquates à mettre en œuvre.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Travaux sur les mares communales et information des citoyens</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

## 5.3.13.2 Sous-thématique 13.2 : Etude et protection d'espèces sensibles

## 236

<b>Bocq</b>	<b>► Aménagement des crapauds de la rue de Mont au niveau du Domaine de Ronchinne à Mailen</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, travaux	
	<b>Description :</b> Suite au placement de 2 crapauds lors de la réfection de la route, étudier l'aménagement de ceux-ci pour améliorer l'efficacité de la migration des batraciens vers l'étang du domaine. Concerner les propriétaires. Réaliser les aménagements en accord avec ces derniers.	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • Commune d'Assesse → <i>Concertation avec les propriétaires, validation des propositions d'aménagement, participation financière</i>	
	• Cellule de coordination du CRHM → <i>Suivi de la migration et étude d'aménagements potentiels, concertation avec les propriétaires, soutien à la sensibilisation, participation financière en cas de mise en place d'une structure « pilote »</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Natagora → <i>Suivi de la migration, expertise technique pour le projet d'aménagement</i> • SPW/DGO3/DNF Namur → <i>Expertise technique, concertation</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

237

<b>Bocq</b>	<b>► Suivre l'évolution des populations de castors en Meuse et dans la vallée du Bocq</b>	
	<b>Nature :</b> Information, inventaire	
	<b>Description :</b> Suite à l'installation du castor sur les îles mosanes et au signalement d'un individu dans le ruisseau de Leignon, collecter les données d'observation pour évaluer l'importance de sa population et les dégâts occasionnés notamment vis-à-vis des risques d'inondation lié à la construction de barrages. Diffuser la brochure « Cohabiter avec le castor en Wallonie ».	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF Dinant → <i>Signalement et suivi des populations, évaluation des dégâts causés</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DCENN → <i>Signalement des observations sur les cours d'eau dont ils ont la gestion</i> • Communes d'Assesse et Ciney → <i>Signalement des observations sur le territoire communal</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Synthèse des signalements, information des partenaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

238

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	<b>► Suivre l'évolution des populations de castors dans les vallées de l'Eau Blanche et l'Eau Noire</b>	
	<b>Nature :</b> Information, inventaire	
	<b>Description :</b> Suite au signalement d'individus dans ces deux vallées, collecter les données d'observation pour évaluer l'importance de sa population et les dégâts occasionnés notamment vis-à-vis des risques d'inondation liés à la construction de barrages. Diffuser la brochure « Cohabiter avec le castor en Wallonie ».	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Synthèse des signalements, information des partenaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DCENN, Hainaut Ingénierie Technique → <i>Signalement des observations sur les cours d'eau dont ils ont la gestion</i> • Virelles Nature, SPW/DGO3/DNF, Ville de Chimay, Ville de Couvin → <i>Signalement des observations</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

239

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	<b>► Etudier et suivre l'évolution des populations des différentes espèces de libellules aux abords de l'étang de Virelles *</b>	
	<b>Nature :</b> Inventaire, Etude, formation	
	<b>Description :</b> Assurer un suivi des populations des espèces de libellules sur le site de l'étang de Virelles et aux abords immédiats. Organiser une journée de formation à l'identification des libellules afin d'augmenter le réseau d'observateurs.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Virelles Nature → <i>Suivi des populations locales, organisation d'une journée de formation</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

240

<b>Houille</b>	<b>► Suivre l'évolution des populations de castors dans le bassin versant de la Houille</b>	
	<b>Nature :</b> Information, inventaire	
	<b>Description :</b> Suite au signalement d'individus, collecter les données d'observation pour évaluer l'importance de sa population et les dégâts occasionnés notamment vis-à-vis des risques d'inondation liés à la construction de barrages. Diffuser la brochure « Cohabiter avec le castor en Wallonie ».	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de coordination du CRHM → <i>Synthèse des signalements, information des partenaires</i></li> </ul>	
	<b>Partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SPW/DGO3/DCENN → <i>Signalement des observations sur les cours d'eau dont ils ont la gestion</i></li> <li>• SPW/DGO3/DNF, CNB Natagora, Commune de Gedinne → <i>Signalement des observations</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

241

<b>Samson</b>	<b>► Sensibiliser les agriculteurs de Gesves au respect des zones favorables au triton crêté et maintenir ces milieux</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, concertation	
	<b>Description :</b> Informer les agriculteurs, apporter des conseils techniques pour protéger ces zones	
	<b>Maître d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Gesves → <i>Information et concertation avec les agriculteurs, soutien à la mise en place de mesures</i></li> </ul>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer	

242

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Inciter les propriétaires forestiers de la commune de Chimay à éliminer les massifs de résineux à moins de 6 mètres des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux enrésinements constatés lors de l'inventaire du ruisseau de Bardompré et de l'Oise, informer les propriétaires forestiers sur les nuisances engendrées par les résineux le long des cours d'eau, inciter à ce qu'ils convertissent leurs pessières en peuplements feuillus.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Chimay → <i>Contact avec les propriétaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Natagora → <i>Dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères », envisager le déboisement de certaines pessières le long des cours d'eau</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la concertation</i> • SPW/DGO3/DNF Chimay, Cellule d'Appui à la petite Forêt privée → <i>Soutien technique, conseils aux propriétaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> BD AU09-11-20-24 (Bardompré) ; OS AU02-04 (Oise) → Soit <u>6 atteintes prioritaires</u>		

243

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Inciter les propriétaires forestiers de la Commune de Momignies à éliminer les massifs de résineux à moins de 6 mètres des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux enrésinements constatés lors de l'inventaire de l'Oise, informer les propriétaires forestiers sur les nuisances engendrées par les résineux le long des cours d'eau, inciter à ce qu'ils convertissent leurs pessières en peuplements feuillus.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Momignies → <i>Contact avec les propriétaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la concertation</i> • SPW/DGO3/DNF Chimay, Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée → <i>Soutien technique, conseils aux propriétaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> OS AU09, OS AU19 (Oise) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u>		

## 244

Houille	► <b>Inciter les propriétaires forestiers de la commune de Beauraing à éliminer les massifs de résineux à moins de 6 mètres des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux enrésinements constatés lors de l'inventaire du ruisseau de Scheloupe, informer les propriétaires forestiers sur les nuisances engendrées par les résineux le long des cours d'eau, inciter à ce qu'ils convertissent leurs pessières en peuplements feuillus.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Beauraing → <i>Contact avec les propriétaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Natagora → <i>Dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères », envisager le déboisement de certaines pessières le long des cours d'eau</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la concertation</i> • SPW/DGO3/DNF Beauraing, Cellule d'Appui à la petite Forêt privée → <i>Soutien technique, conseils aux propriétaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> SC AU01 (R <sup>au</sup> du Moulin) → Soit <u>1 atteinte</u>		

## 245

Houille	► <b>Inciter les propriétaires forestiers de la Commune de Gedinne à éliminer les massifs de résineux à moins de 6 mètres des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux enrésinements constatés lors de l'inventaire des ruisseaux de Burre et du Moulin, informer les propriétaires forestiers sur les nuisances engendrées par les résineux le long des cours d'eau, inciter à ce qu'ils convertissent leurs pessières en peuplements feuillus.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Contact avec les propriétaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la concertation</i> • SPW/DGO3/DNF Beauraing, Cellule d'Appui à la petite Forêt privée → <i>Soutien technique, conseils aux propriétaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteintes concernées :</b> MU AU01, AU04 (R <sup>au</sup> du Moulin) → Soit <u>2 atteintes prioritaires</u> auxquelles il faut ajouter les sites non prioritaires sur les ruisseaux de Burre (8) et du Moulin (7).		

## 246

Houille	► <b>Inciter les propriétaires forestiers de la Commune de Vresse à éliminer les massifs de résineux à moins de 6 mètres des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, Concertation	
	<b>Description :</b> Suite aux enrésinements constatés lors de l'inventaire du ruisseau de la Goutelle, informer les propriétaires forestiers sur les nuisances engendrées par les résineux le long des cours d'eau, inciter à ce qu'ils convertissent leurs pessières en peuplements feuillus.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Vresse-sur-Semois → <i>Diffusion de l'information via un article dans le bulletin communal</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à la concertation</i> • SPW/DGO3/DNF, Cellule d'Appui à la petite Forêt privée → <i>Soutien technique, conseils aux propriétaires</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet
<b>Atteinte concernée :</b> GT AU03 (R <sup>au</sup> de la Goutelle) → Soit <u>1 atteinte prioritaire</u> à laquelle il faut ajouter les sites non prioritaires (2).		

## 5.3.14 Thématique 14 : Etude et caractérisation des cours d'eau

## 5.3.14.1 Sous-thématique 14.1 : Analyses et études

247

SBH	<b>► Etablir par Masse d'Eau une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la Directive Cadre Eau</b>	
	Nature : Analyse	
	Description : Transmission à la Cellule de coordination du CRHM des fiches pour chaque masse d'eau une fois les plans de gestion validés par le Gouvernement wallon.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DESu → <i>Envoi des fiches</i>	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

248

SBH	<b>► Transmettre, à la cellule de coordination du CRHM et pour diffusion aux partenaires du CRHM, les résultats des analyses du réseau de mesure</b>	
	Nature : Information	
	Description :	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DESu → <i>Envoi des données</i>	
	Échéance : 2014	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

249

SBH	<b>► Communiquer annuellement la liste des entreprises pour lesquelles un avis a été remis par la DESu concernant la révision des autorisations de rejet</b>	
	Nature : Information	
	Description :	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DESu → <i>Envoi des données</i>	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

250

SBH	<b>► Apporter une expertise botanique par un inventaire de la végétation aquatique des cours d'eau en Haute-Meuse</b>	
	Nature : Analyse, inventaire	
	Description : Réaliser des inventaires botaniques afin de mettre en évidence d'éventuelles pollutions dans les cours d'eau suite à des problèmes relevés par certains partenaires ou lors des inventaires des atteintes menés par la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Fondation Close → <i>Réalisation d'inventaires botaniques et communication des résultats à la Cellule de coordination du CRHM</i>	
	Partenaire : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Concertation avec les partenaires, échange d'information, localisation des lieux à problèmes, communication des résultats aux partenaires concernés</i>	
Échéance : 2016		
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

## 251

SBH	► <b>Réaliser des pêches électriques d'inventaire dans les affluents de la Haute-Meuse *</b>	
	Nature : Inventaire, Analyse	
	Description : Assurer des pêches électriques afin de caractériser les populations de poissons dans les affluents de la Haute-Meuse et suivre leur évolution dans le temps.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Réalisation des pêches électriques</i>	
	Partenaire : • SPW/DGO3/DEMNA → <i>Traitement des résultats, suivi de l'évolution des populations</i>	
	Échéance : 2016	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : SPW/DGO3/DNF

## 252

SBH	► <b>Effectuer des analyses génétiques sur des populations potentiellement endémiques de la truite fario dans les vallées des affluents de la Haute-Meuse *</b>	
	Nature : Analyse	
	Description : Identifier des sites potentiels, faire analyser génétiquement les populations de truites.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Identification des sites, financement des analyses</i>	
	Partenaire : • UCL → <i>Réalisation des analyses génétiques</i>	
	Échéance : 2014	
Estimation budgétaire : A déterminer		Origine financement : SPW/DGO3/DNF

## 253

SBH	► <b>Effectuer des analyses génétiques sur des populations potentiellement endémiques de l'écrevisse à pieds rouges dans les vallées des affluents de la Haute-Meuse *</b>	
	Nature : Analyse	
	Description : Identifier des sites potentiels, faire analyser génétiquement les populations d'écrevisses.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Identification des sites, financement des analyses</i>	
	Partenaire : • University Koblenz-Landau → <i>Réalisation des analyses génétiques</i>	
	Échéance : 2014	
Estimation budgétaire : A déterminer		Origine financement : SPW/DGO3/DNF

## 254

SBH	► <b>Effectuer des analyses génétiques sur des populations potentiellement endémiques du barbeau fluviatile dans les vallées des affluents de la Haute-Meuse *</b>	
	Nature : Analyse	
	Description : Identifier des sites potentiels, faire analyser génétiquement les populations de barbeaux.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Identification des sites, financement des analyses</i>	
	Partenaire : • ULg → <i>Réalisation des analyses génétiques</i>	
	Échéance : 2015	
Estimation budgétaire : A déterminer		Origine financement : SPW/DGO3/DNF, FEP

255

<b>SBH</b>	▶ <b>Effectuer des analyses génétiques sur des populations potentiellement endémiques du hotu dans les vallées des affluents de la Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Analyse	
	<b>Description :</b> Identifier des sites potentiels, faire analyser génétiquement les populations de hotus.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Identification des sites, financement des analyses</i>	
	<b>Partenaire :</b> • ULg → <i>Réalisation des analyses génétiques</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DNF, FEP

256

<b>SBH</b>	▶ <b>Effectuer des analyses génétiques sur des populations potentiellement endémiques de l'ombre commun dans les vallées des affluents de la Haute-Meuse</b>	
	<b>Nature :</b> Analyse	
	<b>Description :</b> Identifier des sites potentiels, faire analyser génétiquement les populations d'ombres.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Identification des sites, financement des analyses</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Karl-Frazens University Graz, UCL → <i>Réalisation des analyses génétiques</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DNF

257

<b>Meuse</b>	▶ <b>Etudier les populations de gardons en Meuse, en particulier dans deux biefs de la Haute-Meuse, et l'impact du Grand cormoran et du silure glane sur celles-ci *</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, Analyse	
	<b>Description :</b> Suivi scientifique des populations, évaluation des pressions.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Financement de l'étude, suivi des analyses</i>	
	<b>Partenaire :</b> • UNamur → <i>Réalisation des études et analyses scientifiques</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> 400.000€		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DNF, FEP

258

<b>Affluents hastiérodinants</b>	<b>► Faire un état des lieux de la faune et de la flore de la vallée aval de l'Hermeton et du ruisseau de Feron à Hastière</b>	
	<b>Nature :</b> Analyse, inventaire	
	<b>Description :</b> Compiler, actualiser et mettre en avant la richesse environnementale de ces deux vallées sur le territoire hastiéroidinants afin de développer un tourisme « vert » et de sensibiliser la population locale. Envisager des actions de restauration du cours d'eau.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Compilation d'études précédentes, réalisation d'inventaires des richesses naturelles et des atteintes aux cours d'eau, concertation avec les gestionnaires, diffusion des données aux partenaires</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Commune d'Hastière → <i>Mise en valeur des résultats d'inventaire, réflexion quant à des projets de restauration éventuels</i> • SPW/DGO3/DNF, CNB, → <i>Fourniture de données, réflexion quant à des projets de restauration éventuels</i> SPW/DGO3/DCENN, STPN	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

259

<b>Houille</b>	<b>► Mettre à disposition du Cantonnement de Beauraing d'un matériel d'analyse physico-chimique des eaux pour réaliser des études locales de certains cours d'eau sensibles</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, Analyse	
	<b>Description :</b> La Cellule de coordination prêtera son équipement d'analyse au Cantonnement de Beauraing pour réalisation de certaines analyses sur les cours d'eaux sensibles, notamment le ruisseau des Durets entre Rienne et Willerzie.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DNF → <i>Réalisation des relevés sur les cours d'eau locaux, interprétation des résultats</i> Beauraing	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination → <i>Prêt du matériel d'analyse, soutien pour la localisation des lieux de prélèvement et pour l'analyse des résultats</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

260

<b>Samson</b>	<b>► Mettre à disposition de la Ville d'Andenne un matériel d'analyse physico-chimique des eaux pour réaliser des études locales de certains cours d'eau sensibles</b>	
	<b>Nature :</b> Etude, Analyse	
	<b>Description :</b> La Cellule de coordination prêtera son équipement d'analyse au Service Environnement de la Ville d'Andenne pour réalisation de certaines analyses sur les cours d'eaux sensibles.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville d'Andenne → <i>Réalisation des relevés sur les cours d'eau locaux par le Service Environnement, interprétation des résultats</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination → <i>Prêt du matériel d'analyse, soutien pour la localisation des lieux de prélèvement et pour l'analyse des résultats</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

261

SBH	<b>► Réaliser l'inventaire des atteintes des cours d'eau du territoire de la Haute-Meuse</b>	
	<b>Nature :</b> Inventaire	
	<b>Description :</b> Poursuivre l'inventaire des cours d'eau en relevant les différents types d'atteintes suivants : captages, déchets, entraves, érosions, ouvrages, plantes invasives, protections de berge, rejets, autres ; encoder toutes les résultats dans une base de données et compiler les résultats dans un rapport synthétique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Réalisation de l'inventaire, encodage des données, rédaction d'un rapport synthétique</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire		<b>Origine financement :</b> CRHM

262

SBH	<b>► Diffuser les résultats de l'inventaire des atteintes des cours d'eau aux partenaires du CRHM et définir les priorités</b>	
	<b>Nature :</b> Information, concertation	
	<b>Description :</b> Fournir les résultats d'inventaire aux partenaires à l'occasion des Comités locaux et de l'Assemblée générale où les priorités seront validées. Envoyer les rapports synthétiques aux administrations communales, provinciales et régionales concernées, ainsi qu'à tout autre partenaire en ayant fait la demande. Mise en ligne des données via le site Internet.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Communication des résultats et diffusion des rapports synthétiques</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire		<b>Origine financement :</b> CRHM

263

SBH	<b>► Réaliser et mettre en ligne une base de données reprenant l'inventaire de terrain et le programme d'actions des Contrats de rivière</b>	
	<b>Nature :</b> Autre	
	<b>Description :</b> Développer deux bases de données permettant aux Contrats de rivière d'encoder leurs données en ligne.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO3/DESu → <i>Conception des bases de données</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> 30.000€		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3/DESu

264

SBH	► Développement d'une application cartographique sur Internet qui permettra à tous les partenaires de transmettre des observations à la Cellule de coordination du CRHM	
	Nature : Inventaire, communication, sensibilisation	
	Description : A partir du site Internet du CRHM, chaque partenaire pourrait encoder et localiser ses observations locales (atteintes constatées le long d'un cours d'eau, sites à protéger, présence d'invasives dans un jardin...) et compléter ainsi les inventaires menés par la Cellule de coordination du CRHM. En cas de points noirs prioritaires constatés, la Cellule de coordination pourra ainsi réagir rapidement, valider les observations signalées et contacter ses partenaires pour tenter de trouver des solutions aux problèmes constatés.	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination du CRHM → <i>Création d'une interface Internet avec l'aide d'un informaticien, diffusion vers les partenaires</i>	
	Échéance : 2014	
Estimation budgétaire : A déterminer		Origine financement : CRHM

## 5.3.15 Thématique 15 : Information et sensibilisation générale

## 5.3.15.1 Sous-thématique 15.1 : Grand public et écoles

265

SBH	<b>► Editer un bulletin d'information trimestriel du CRHM</b>	
	<b>Nature :</b> Publication, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Edition 4 fois par an du bulletin « La Haute-Meuse transparente » à 4000 exemplaires qui sont envoyés aux partenaires et au grand public qui en a fait la demande.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Rédaction du contenu (8 à 12 pages), fourniture des fichiers pour l'édition à l'imprimeur, gestion de l'envoi postal des bulletins</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> 8.000€/an		<b>Origine financement :</b> CRHM

266

SBH	<b>► Editer un document de vulgarisation présentant le Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du CRHM</b>	
	<b>Nature :</b> Publication, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Réalisation d'un document qui présentera de façon synthétique et vulgarisée les actions du plan 2014-2016 du CRHM. Il présentera le territoire de la Haute-Meuse et de l'Oise, l'organisation du CRHM et une synthèse par thématique des différentes actions menées. Il sera destiné aux partenaires et au tout public.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Elaboration de la maquette et rédaction du contenu, contacts avec un imprimeur pour la multiplication</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM

267

SBH	<b>► Mise à jour du site Internet du CRHM</b>	
	<b>Nature :</b> Publication, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Mettre à jour les informations présentes sur le site, poursuivre l'annonce des activités, intégration du nouveau Protocole d'Accord et des résultats d'inventaire.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Rédaction des documents, suivi régulier du site</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM

268

SBH	► <b>Editer une/des brochure(s) de sensibilisation des riverains à un meilleur respect des cours d'eau et de leur environnement proche</b>	
	<b>Nature :</b> Publication, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Suite aux différentes atteintes constatées lors des inventaires, éditer une ou plusieurs brochures sur les bonnes pratiques à adopter par les riverains en matière de déchets, de substances polluantes, d'aménagement des berges, de plantes invasives...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Edition de la/des brochure(s) et diffusion auprès des partenaires, particulièrement les communes</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Communes d'Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gesves, Hamois, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Yvoir → <i>Distribution de la/des brochure(s) auprès des riverains, diffusion d'articles issus de la brochure via le bulletin communal, sensibilisation</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM

269

SBH	► <b>Mettre en place un réseau de panneaux de signalisation des cours d'eau au niveau des ponts des routes régionales sur le territoire de la Haute-Meuse *</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Dans la continuité du projet « signalétique cours d'eau » (action n° 10Mt 444 du Protocole d'Accord 2010-2013) mené par la Cellule de coordination du CRHM en 2012 et 2013 avec les communes partenaires (294 panneaux routiers ayant été placés le long des routes communales), poursuivre le signalement des cours d'eau, au niveau des routes régionales.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • SPW/DGO1 → <i>Validation des emplacements proposés, financement et placement des panneaux en fonction des budgets disponibles</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Fourniture d'un dossier technique, ventilé par District, localisant les sites de placement des panneaux et les spécificités de chaque lieu, soutien éventuel pour le placement</i>	
	<b>Échéance :</b> 2014	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO1

270

SBH	<b>► Mettre en place un réseau de panneaux de signalisation d'un cours d'eau au niveau des ponts et passerelles des voiries lentes sur le territoire de la Haute-Meuse</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Dans la continuité du projet « signalétique cours d'eau » mené par la Cellule de coordination du CRHM en 2012 et 2013 (294 panneaux routiers ayant été placés le long des routes communales), poursuivre le signalement des cours d'eau, cette fois au niveau des voiries lentes (sentiers communaux, circuits de promenade, Ravel, voiries PicVerts...) avec le placement de panneaux spécifiques adaptés aux voiries lentes (trespa).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Sélection des emplacements, financement et réalisation des panneaux, accompagnement du Service Travaux de la commune pour leur placement</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Communes d'Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Namur, Onhaye, Profondeville, Yvoir → <i>Validation des emplacements proposés, placement des panneaux, fourniture éventuelle de supports (piquets en bois...)</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM

271

SBH	<b>► Proposer des actions de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, Animation	
	<b>Description :</b> Organiser des balades nature le long d'un cours d'eau ou d'une zone humide, des visites de sites liés à l'eau (station d'épuration, station de pompage, écluses ...), des animations pour les enfants, des conférences, des expositions, des formations...	
	<b>Maîtres d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Coordination de l'événement à l'échelle du territoire de la Haute-Meuse, contacts avec les partenaires, soutien dans l'organisation locale (en fonction des disponibilités), promotion, financement des activités</i>	
	• Communes d'Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Yvoir → <i>Proposition d'activités, organisation et promotion à l'échelon local</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3 → <i>Financement des Contrats de rivière pour la mise en place d'activités</i> • Tous les autres partenaires impliqués dans la mise en place des activités de ces Journées Wallonnes de l'Eau (INASEP, STPN/Cellule Environnement, Empreintes asbl, Natagora, CNB, UBS ...)	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> SPW/DGO3, CRHM

272

SBH	<b>► Participer à l'information et à la sensibilisation du public sur des thématiques liées à la préservation durable de l'environnement et du cadre de vie en Province de Namur, en lien avec l'Eau</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Réaliser, au bénéfice des écoles, des ateliers de sensibilisation à la rivière en vue d'éveiller la prise de conscience des enjeux environnementaux et favoriser la réalisation d'actions concrètes de préservation de l'environnement ; réaliser des actions d'information et de sensibilisation des agents provinciaux ; sensibiliser le grand public par le biais de divers outils	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • STPN/Cellule Environnement → <i>Réalisation des ateliers et actions d'information et sensibilisation (expositions, participation à des évènements nature, balades nature...)</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Province de Namur

273

SBH	<b>► Proposer des ateliers « découverte pêche et indice biotique » le long des cours d'eau ou à proximité des eaux fermées en Haute-Meuse namuroise</b>	
	<b>Nature :</b> Animation, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Proposer des activités de sensibilisation au monde piscicole à un public jeune (écoles primaires).	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • FHHMN → <i>Proposition d'activités, encadrement des enfants</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Communes → <i>Promotion des activités proposées auprès des écoles</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> FHHMN

274

SBH	<b>► Poursuivre la mise à disposition d'un aquarium pédagogique pour des écoles, afin d'élever des alevins de salmonidés, de les relâcher en rivière et de sensibiliser les enfants au monde aquatique et à son respect *</b>	
	<b>Nature :</b> Animation, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Un dispositif constitué d'un aquarium et d'un refroidisseur est fourni aux écoles. Des œufs de truites ou de saumons sont déposés et élevés en classe, en février et mars de chaque année. Le dossier pédagogique et l'encadrement de la Cellule de coordination permettent aux enfants de découvrir la rivière et le respect de celle-ci. Une visite de pisciculture est organisée et les jeunes alevins sont relâchés en collaboration avec le DNF.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Mise à disposition du matériel et encadrement des écoles, contact avec les acteurs locaux</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Encadrement dans la mise en œuvre du projet, fourniture des œufs via les piscicultures régionales et accompagnement lors de visites de celles-ci, suivi du relâché en rivière</i> • Communes → <i>Contacts avec les écoles, promotion</i>	
<b>Échéance :</b> 2016		
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> FHHMN

275

Meuse	<b>► Mener des actions de sensibilisation au milieu aquatique avec le grand public et les écoles lors du chômage de la Meuse</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, Animation	
	<b>Description :</b> Organiser une « Opération rivière propre », proposer des animations de découverte du milieu aquatique mosan, sensibiliser la population locale	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Organisation de l'événement à l'échelle du territoire de la Haute-Meuse, coordination des activités menées, contacts avec les partenaires, soutien dans l'organisation locale (en fonction des disponibilités), promotion, financement des activités</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Communes de Dinant, Hastière, Namur, Profondeville, Yvoir → <i>Organisation et promotion à l'échelon local, encadrement des participants</i> • STPN/Cellule Environnement, Empreintes asbl... → <i>Animation d'activités autour du fleuve</i> • SPW/DGO2/DVHN → <i>Délivrance des autorisations, enlèvement des déchets exceptionnels (véhicules...)</i> • FTPN → <i>Promotion des activités, notamment dans le cadre de « La Meuse en fête »</i>	
	<b>Échéance :</b> 2015	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM

276

Meuse	<b>► Participer au Big Jump en Meuse et y promouvoir le respect des cours d'eau</b>	
	<b>Nature :</b> Sensibilisation, Animation	
	<b>Description :</b> Organiser un Big Jump en Meuse pour promouvoir des rivières et plans d'eau plus propres, vivants et accessibles à tous. Sensibiliser les participants au respect de l'eau, aux problèmes de pollutions, à la richesse du milieu...	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Amis de la Terre → <i>Coordination de l'événement en région namuroise, promotion et encadrement des participants</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Ville de Namur → <i>Soutien à l'événement, promotion</i> • Cellule de coordination du CRHM → <i>Soutien à l'événement, sensibilisation des participants (brochures, stand ...), promotion</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

277

Affluents namurois	► <b>Installer des panneaux de sensibilisation à la rivière et à l'environnement sur le Circuit de Découverte de la Gelbressée</b>	
	<b>Nature :</b> Information, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Placer des panneaux d'information sur la richesse faunistique et floristique des rochers calcaires mosans et de la rivière, du site Natura 2000, du patrimoine local (abbaye, églises, ancien site d'extraction du fer ...) cela le long des chemins de promenade dans la Forêt domaniale de Marche-les-Dames, dans la vallée de la Gelbressée et dans le village de Gelbressée.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Financement et réalisation des panneaux, concertation du CRHM avec les partenaires impliqués</i>	
	<b>Partenaires :</b> • SPW/DGO3/DNF Namur → <i>Localisation des emplacements des panneaux en forêt domaniale et autorisation de placement, mise à disposition éventuelle de support, soutien à la rédaction des panneaux</i> • Animation Gelbressoise → <i>Participation à la rédaction des panneaux, aide à la localisation des emplacements des panneaux</i> • Ville de Namur → <i>Suivi de la démarche, autorisation de placement des panneaux, financement de certains supports, promotion du circuit touristique</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> CRHM, SPW/DGO3/DNF, Ville de Namur

278

Bocq	► <b>Animer un stand de sensibilisation et présentation de l'exposition du CRHM lors de la « Semaine de l'Arbre » à l'Office du Tourisme d'Hamois</b>	
	<b>Nature :</b> Animation, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser les citoyens aux problématiques liées à l'eau et au respect des milieux aquatiques en animant un stand didactique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Montage et animation d'un stand et de l'exposition du CRHM durant l'événement</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Commune et Office du Tourisme d'Hamois → <i>Organisation de l'évènement</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire		<b>Origine financement :</b> CRHM

279

Eaux Blanche, Noire et Oise	► <b>Proposer des animations « Biodiversité et Rivière/Etang » aux écoles dans les vallées du Ry de Rome, de l'Eau Noire et de l'Eau Blanche.</b>	
	<b>Nature :</b> Animation, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Accueillir des élèves de primaires et les animer en milieu naturel à la découverte de l'environnement (milieux aquatiques, oiseaux, batraciens, insectes, plantes, mammifères ...)	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Natagora « Entre-Sambre-et-Meuse » → <i>Proposition des animations, encadrement des enfants</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Communes → <i>Promotion des activités proposées auprès des écoles</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet		<b>Origine financement :</b> Sans objet

280

Eaux Blanche, Noire et Oise	<b>► Proposer des ateliers de découverte piscicole pour les écoles de l'entité de Couvin</b>	
	<b>Nature :</b> Animation, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser les enfants au monde piscicole en réalisant des pêches électriques.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Ville de Couvin → <i>Organisation de l'activité, contacts avec les écoles et planification des ateliers</i>	
	<b>Partenaire :</b> • SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche → <i>Réalisation de la pêche électrique, sensibilisation des enfants</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> A déterminer

281

Houille	<b>► Réaliser un sentier didactique, avec un poste observatoire et des panneaux de sensibilisation, à l'étang de Boiron (Rienne)</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Aménager un sentier de promenade didactique autour de l'étang, installer un observatoire pour observer les oiseaux du plan d'eau, placer des panneaux d'information pour les visiteurs.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gedinne → <i>Réalisation des aménagements, promotion</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination → <i>Possibilité de financement des panneaux d'information, promotion du site</i> • Natagora → <i>Expertise scientifique, animation éventuelle de l'observatoire</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gedinne

282

Samson	<b>► Développer une "Maison de l'Eau" à l'étang de la Pichelotte à Gesves et participer à la sensibilisation de la population</b>	
	<b>Nature :</b> Travaux, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Aménagement du bâtiment le long de l'étang, création d'un contenu ludique, animations, expositions, promotion ....	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Commune de Gesves → <i>Conception et suivi de l'aménagement de la maison, animation du lieu, proposition d'activités ...</i>	
	<b>Partenaire :</b> • Cellule de coordination → <i>Soutien aux actions de sensibilisation menées par le Service environnement de la commune (expo, animation, balade ...), promotion</i> du CRHM	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> A déterminer		<b>Origine financement :</b> Commune de Gesves

283

	<b>► Animer un stand de sensibilisation du CRHM lors de la « Fête du Bois » à Vresse-sur-Semois</b>	
	<b>Nature :</b> Animation, sensibilisation	
	<b>Description :</b> Sensibiliser les citoyens aux problématiques liées à l'eau et au respect des milieux aquatiques en animant un stand didactique.	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Montage et animation d'un stand durant l'évènement</i> du CRHM	
	<b>Partenaire :</b> • Commune de Vresse-sur-Semois → <i>Organisation de l'évènement</i>	
	<b>Échéance :</b> 2016	
<b>Estimation budgétaire :</b> Budget ordinaire		<b>Origine financement :</b> CRHM

## 5.3.15.2 Sous-thématique 15.2 : Partenaires

284

<b>Meuse et affluents hastiéro-dinantais</b>	▶ Réunir en concertation les partenaires impliqués sur la Meuse et ses affluents sur les communes de Dinant et Hastière	
	Nature : Concertation, information	
	Description : Mener les réunions du Comité local "Meuse et affluents hastiéro-dinantais" (min. 2X/an)	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination → Organisation des réunions du Comité local du CRHM	
	Partenaires : • Tous les membres du Comité local → Participation aux réunions	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

285

<b>Meuse et affluents namurois</b>	▶ Réunir en concertation les partenaires impliqués sur la Meuse et ses affluents sur la commune de Namur	
	Nature : Concertation, information	
	Description : Mener les réunions du Comité local "Meuse et affluents namurois" (min. 2X/an)	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination → Organisation des réunions du Comité local du CRHM	
	Partenaires : • Tous les membres du Comité local → Participation aux réunions	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

286

<b>Bocq</b>	▶ Réunir en concertation les partenaires impliqués sur les bassins versants du Bocq et du Ruisseau de Tailfer	
	Nature : Concertation, information	
	Description : Mener les réunions du Comité local "Bocq" (min. 2X/an)	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination → Organisation des réunions du Comité local du CRHM	
	Partenaires : • Tous les membres du Comité local → Participation aux réunions	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

287

<b>Burnot-Molignée</b>	▶ Réunir en concertation les partenaires impliqués sur les bassins versants du Burnot, du ruisseau d'Annevoie et de la Molignée	
	Nature : Concertation, information	
	Description : Mener les réunions du Comité local "Burnot-Molignée" (min. 2X/an)	
	Maître d'œuvre : • Cellule de coordination → Organisation des réunions du Comité local du CRHM	
	Partenaires : • Tous les membres du Comité local → Participation aux réunions	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Sans objet		Origine financement : Sans objet

288

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	<b>► Réunir en concertation les partenaires impliqués sur les bassins versants de l'Eau Blanche, de l'Eau Noire et de l'Oise</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, information	
	<b>Description :</b> Mener les réunions du Comité local "Eaux Blanche, Noire et Oise" (min. 2X/an)	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Organisation des réunions du Comité local du CRHM</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Tous les membres du Comité local → <i>Participation aux réunions</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet

289

<b>Houille</b>	<b>► Réunir en concertation les partenaires impliqués sur le bassin versant de la Houille</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, information	
	<b>Description :</b> Mener les réunions du Comité local "Houille" (min. 2X/an)	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Organisation des réunions du Comité local du CRHM</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Tous les membres du Comité local → <i>Participation aux réunions</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet

290

<b>Samson</b>	<b>► Réunir en concertation les partenaires impliqués sur le bassin versant du Samson</b>	
	<b>Nature :</b> Concertation, information	
	<b>Description :</b> Mener les réunions du Comité local "Samson" (min. 2X/an)	
	<b>Maître d'œuvre :</b> • Cellule de coordination → <i>Organisation des réunions du Comité local du CRHM</i>	
	<b>Partenaires :</b> • Tous les membres du Comité local → <i>Participation aux réunions</i>	
	<b>Échéance :</b> Récurrent	
	<b>Estimation budgétaire :</b> Sans objet	<b>Origine financement :</b> Sans objet

## 5.3.16 Thématique 16 : Subsidés

## 5.3.16.1 Sous-thématique 16.1 : Régionaux

291

SBH	► Engagement moral du Service public de Wallonie de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement régional pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DESu → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 148.848,82€/an (Plafond 2013)		Origine financement : SPW/DGO3/DESu

## 5.3.16.2 Sous-thématique 16.2 : Provinciaux

292

SBH	► Engagement moral de la Province de Namur de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement provincial pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM. Appui technique à la Cellule de coordination.	
	Maître d'œuvre : • Province de Namur → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016. Mise à disposition de locaux, services et d'un appui technique	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 17.828€/an		Origine financement : Province de Namur

## 5.3.16.3 Sous-thématique 16.3 : Communaux

293

Meuse et Samson	► Engagement moral de la Ville d'Andenne de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville d'Andenne → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Ville d'Andenne

294

<b>Bocq et Samson</b>	▶ Engagement moral de la Commune d'Assesse de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Assesse → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune d'Assesse

295

<b>Houille</b>	▶ Engagement moral de la Ville de Beauraing de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Beauraing → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Ville de Beauraing

296

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	▶ Engagement moral de la Ville de Chimay de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Chimay → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Ville de Chimay

297

<b>Bocq</b>	▶ Engagement moral de la Ville de Ciney de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Ciney → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Ville de Ciney

298

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	► Engagement moral de la Ville de Couvin de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Couvin → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Ville de Couvin

299

<b>Meuse et affluents hastiérodinantais</b>	► Engagement moral de la Ville de Dinant de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Dinant → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 4.958€/an		Origine financement : Ville de Dinant

300

<b>Affluents namurois</b>	► Engagement moral de la Commune d'Eghezée de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière *	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Eghezée → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016.	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an		Origine financement : Commune d'Eghezée

301

<b>Affluents namurois</b>	► Engagement moral de la Commune de Fernelmont de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Fernelmont → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an		Origine financement : Commune de Fernelmont

## 302

<b>Burnot-Molignée</b>	▶ Engagement moral de la Commune de Florennes de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Florennes → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune de Florennes

## 303

<b>Houille</b>	▶ Engagement moral de la Commune de Gedinne de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Gedinne → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Commune de Gedinne

## 304

<b>Samson</b>	▶ Engagement moral de la Commune de Gesves de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Gesves → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 2.000€/an		Origine financement : Commune de Gesves

## 305

<b>Bocq</b>	▶ Engagement moral de la Commune d'Hamois de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Hamois → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 2.000€/an		Origine financement : Commune d'Hamois

306

<b>Meuse et affluents hastiérodinanais</b>	► Engagement moral de la Commune d'Hastière de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Hastière → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 5.000€/an		Origine financement : Commune d'Hastière

307

<b>Affluents namurois</b>	► Engagement moral de la Commune de La Bruyère de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière *	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de La Bruyère → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune de La Bruyère

308

<b>Burnot-Molignée</b>	► Engagement moral de la Commune de Mettet de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Mettet → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune de Mettet

309

<b>Eaux Blanche, Noire et Oise</b>	► Engagement moral de la Commune de Momignies de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Momignies → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 2.000€/an		Origine financement : Commune de Momignies

## 310

<b>Meuse et affluents namurois</b>	▶ Engagement moral de la Ville de Namur de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Namur → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 4.960€/an		Origine financement : Ville de Namur

## 311

<b>Samson</b>	▶ Engagement moral de la Commune d'Ohey de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Ohey → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an		Origine financement : Commune d'Ohey

## 312

<b>Burnot-Molignée</b>	▶ Engagement moral de la Commune d'Onhaye de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Onhaye → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune d'Onhaye

## 313

<b>Meuse et Burnot-Molignée</b>	▶ Engagement moral de la Commune de Profondeville de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Profondeville → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 4.958€/an		Origine financement : Commune de Profondeville

## 314

▶ Engagement moral de la Commune de Vresse-sur-Semois de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
Nature : Subsidés	
Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
Maître d'œuvre : • Commune de Vresse-sur-Semois → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an	Origine financement : Commune de Vresse-sur-Semois

## 315

Meuse et Bocq	▶ Engagement moral de la Commune d'Yvoir de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2014-2016, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Yvoir → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2014-2016	
	Échéance : Annuelle	
	Estimation budgétaire : 5.000€/an	Origine financement : Commune d'Yvoir

#### **5.4 Validation de ce Protocole d'Accord par le Comité de rivière du CRHM**

Un projet du Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du CRHM a été fourni aux 163 membres du Comité de rivière du CRHM en date du 20 juin 2013 pour validation. A l'occasion de l'Assemblée générale du 26 juin 2013 à Hastière, ce document qui comptabilisait 259 actions a été approuvé par 50 de ces membres.

A l'issue de cette assemblée, certains partenaires ont encore proposé d'autres actions qui avait été discutée avec la Cellule de coordination mais qui n'étaient pas officiellement validées :

- Les communes d'Eghezée et de La Bruyère ;
- Le SPW : DGO1, DGO2/DVHN, DGO3/DCENN, DGO3/CiEi ;
- Le Groupe Transversal Inondations ;
- La Province du Hainaut ;
- L'INASEP ;
- La FTPN ;
- L'asbl Virelles Nature ;
- Le GAL « Tiges et Chavées ».

Soit 56 actions complémentaires ajoutées à ce document, avec l'aval du Comité de rivière reçu par la Cellule de coordination du CRHM lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2013. Ces actions seront approuvées par le Comité de rivière à l'occasion de la prochaine Assemblée générale du CRHM.